



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE

ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PETR Sud Lozère





**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Sud Lozère

ENTRE

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sud Lozère

Représenté par Flore THEROND, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021

Ci-après désigné par le territoire signataire,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Valérie HATSCH, préfète de la Lozère

Ci-après désigné par « l'Etat »

La communauté de communes de Cévennes Mont Lozère

Représentée par Monsieur Michel REYDON

Ci-après désignée par « CC CML » ;

La communauté de communes de Gorges Causses Cévennes

Représentée par Monsieur Henri COUDERC, président,

Ci-après désigné par « CC GCC »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le C2RTE du PETR Sud Lozère s'appuie sur les travaux prospectifs initiés par la démarche « Il y a du génie dans le désert ! » devant aboutir au projet de territoire dans les prochains mois. Ce contrat est l'occasion de poser un jalon complémentaire pour consolider les ambitions du territoire et de mettre en œuvre des projets structurants. La relance de l'activité économique doit servir les stratégies de développement souhaitées par les élus du PETR Sud Lozère en conjuguant transition écologique, développement économique et attractivité, innovation et expérimentation.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires et notamment rural et de montagne.

Les C2RTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les C2RTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le C2RTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Sud Lozère autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet responsable, résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire en voie d'élaboration, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le C2RTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'activités, d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Un territoire attractif

La démographie constitue une clé de voûte du développement du territoire, qui a connu durant près d'un siècle une forte crise démographique, se repeuple petit à petit depuis une quarantaine d'années au travers de vagues d'immigration, pour autant, la progression reste fragile puisqu'elle semble s'essouffler aujourd'hui.

Une économie basée sur les ressources locales

Comme dans la majorité des territoires ruraux, les activités en Sud Lozère se caractérisent par :

-  Une sphère productive minoritaire : 20% des emplois
-  Une sphère résidentielle majoritaire : 42% des emplois
-  Une sphère publique très présente : 38% des emplois

L'économie du Sud Lozère s'appuie fortement sur les ressources du territoire : agriculture, tourisme, artisanat. Les activités sont liées entre elles : le tourisme permet notamment l'écoulement des productions agricoles transformées parfois par l'artisanat.

Ces caractéristiques, détaillées dans l'annexe « diagnostic CRTE Sud Lozère », éclairent et guident les orientations afin d'assurer la cohésion interne du territoire, son attractivité et son développement.

1.2 les dispositifs en cours

Le territoire Sud Lozère et ses partenaires ont décidé de s'engager dans cette nouvelle démarche de contractualisation proposée par l'Etat.

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent en appui de l'action publique locale. Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme « Petites villes de demain » engagé sur la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes en partenariat avec quatre communes : Meyrueis, Florac-Trois-Rivières, Ispagnac et Gorges du Tarn Causses, pour une durée de 5 ans ;
- Le Contrat Territorial Occitanie signé entre la Région Occitanie et le PETER Sud Lozère ;
- Les contrats territoriaux du Conseil départemental de la Lozère avec les communes et EPCI du territoire ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens, notamment pour :
 - le programme Leader - fonds FEADER- enveloppe initiale de 2 834 302 € pour la période 2014/2020, et une enveloppe complémentaire de 663 711€
 - le programme Approche Territoriale Intégrée -fonds FEDER - enveloppe de 682 800€ pour la période 2014/2020

Sur la base des travaux territoriaux d'ores et déjà entrepris, le C2RTE décline, par orientation stratégique, des axes qui se traduisent en actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le C2RTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une **durée de 6 ans**. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

Article 2 - Ambition du territoire Sud Lozère

Depuis 2019, le PETR Sud Lozère a engagé un processus participatif et collaboratif pour définir son projet de territoire. Pour cela, diagnostics quantitatifs et surtout qualitatifs ont été conduits, ateliers prospectifs réunissant une trentaine d'acteurs durant six sessions de travail ont été organisés, dialogues et échanges en conférence des maires ou en format plus restreint en conseil municipal ont alimenté ce projet.

Ce large travail de co-construction est encore en cours d'élaboration ; il propose d'ores et déjà une vision large et stratégique du territoire. Ce projet de territoire doit porter l'ambition politique et stratégique du Sud Lozère en reliant l'histoire du territoire avec ces différentes réalités actuelles et sa trajectoire dans la transition afin de construire un avenir durable.

Cette vision stratégique constitue la colonne vertébrale du territoire : elle donne un sens commun et collectif aux actions de chacun. L'élaboration de cette vision stratégique est construite notamment sur :

- L'identification des enjeux à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, les forces et les faiblesses et enfin l'articulation des dimensions écologiques, sociales, économiques, culturelles ...
- Leur déclinaison en orientations stratégiques et plan d'actions

Les éléments clefs qui ressortent se traduisent par 4 défis territoriaux :

Défi 1 : Démographie

= > Maintenir voire augmenter le nombre d'habitants et s'engager pour un territoire accueillant

Défi 2 : Attractivité Économique, Emploi

= > Favoriser l'attractivité économique du territoire pour permettre l'installation de nouvelles entreprises en se basant sur une valorisation des ressources locales et en misant sur une économie circulaire

Défi 3 : Habitabilité et accueil

= > Permettre aux habitants et aux personnes qui souhaitent s'installer sur le territoire d'accéder à une qualité de vie (logement, mobilité, services...), de mieux s'intégrer et faire vivre la solidarité territoriale

Défi 4 : Vie sociale et intégration

= > Permettre aux habitants et aux nouveaux arrivants de toujours s'intégrer au territoire et à celui-ci de pouvoir bénéficier des richesses apportées par ces habitants.

En parallèle de cette démarche prospective et fondatrice du projet de territoire, les acteurs du PETR Sud Lozère se sont pleinement mobilisés dans l'élaboration du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique.

Bien qu'élaboré dans des délais particulièrement contraints, les ambitions partagées doivent conduire à la construction d'un nouveau modèle de développement résilient, alliant transition écologique, développement économique et cohésion territoriale.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.



Les orientations et mesures prioritaires définies au présent C2RTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce C2RTE constitue un outil de projection en appui de notre projet de territoire en construction.

Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de ruralité, de relance et de transition écologique pour le territoire du PETR Sud Lozère.

- **Orientation 1 : Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant le Sud Lozère dans la transition écologique**
- **Orientation 2 : Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée**
- **Orientation 3 : Agir pour un développement équilibré et solidaire qui favorise et conforte le vivre ensemble**

Les orientations stratégiques se déclinent en plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le tableau joint en annexe X. Elles font l'objet de fiches mesures détaillées, jointes en annexe X. Ces fiches mesures sont construites sous le même format ; elles comprennent les éléments suivants : contexte général, objectifs, contenu de l'action, acteurs à mobiliser (techniques et financiers), actions envisagées, indicateurs de résultats.

En cas d'évolution du contenu de ces fiches « mesure » en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Il détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relevait du diagnostic du territoire. Ces différentes contractualisations sont mentionnées dans le protocole d'engagement signé le 9 juillet 2021.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du C2RTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des mesures

Les orientations du CRTE sont décrites dans des fiches « mesures ». Ces fiches servent de fil conducteur pour suivre les projets lors de leur maturation. Elles sont abouties lorsque leur nature et plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier, en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent notamment :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent C2RTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières qui seraient indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le C2RTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche « action/projets », et prêts à démarrer.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentation, projets communs, mutualisation de ressources, action d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires verra son contenu défini au fil de l'eau selon les thématiques du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les différents opérateurs - l'ANCT, Cerema, Ademe...-, la Banque des Territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du C2RTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du C2RTE s'engagent à mettre en œuvre pour assurer la réalisation des orientations et mesures inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

A ce stade, les financements ne figurent pas au niveau des fiches mesures qui décrivent globalement la mesure ; ils figureront au niveau des fiches « projets » élaborées lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Pour les cas où des montants seraient mentionnés, ils sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations du C2RTE sont ceux de la DSIL, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le C2RTE, des opérateurs partenaires notamment l'ADEME, l'Agence de l'eau, l'ANAH...

6.2. Le PETR Sud Lozère

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR Sud Lozère assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PETR Sud Lozère s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du C2RTE qui sera responsable d'animer la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il contribuera par son action à faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...). Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le PETR Sud Lozère s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le C2RTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du C2RTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du C2RTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du C2RTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le PETR Sud Lozère s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au C2RTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à la mise en œuvre du C2RTE et son évaluation.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du C2RTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du C2RTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le C2RTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du C2RTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, la santé, la culture, les équipements sportifs... ;
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le C2RTE a vocation à être la déclinaison territoriale ;
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux et des collectivités territoriales (DETR, DSIL, FNADT).

La maquette synthétisera annuellement :

- Les crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Les crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du C2RTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 - Gouvernance du C2RTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du C2RTE.

Les modalités concrètes de la gouvernance des différents dispositifs de contractualisation seront précisées dans le contrat de plan État région (CPER) 2021-2027, en cours de finalisation. L'objectif est de parvenir à une simplification tout en veillant à la mise en place d'une comitologie efficace et cohérente.

Cette gouvernance s'articule autour du comité de pilotage et du comité technique.

7.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par la préfète et la présidente du PETR Sud Lozère ou son représentant. Il est composé d'un représentant de l'État, d'un représentant du PETR, d'un représentant des deux communautés de communes composant le PETR, ainsi que d'un représentant du conseil régional, du conseil départemental et du Parc national des Cévennes.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du C2RTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis ;
- Valider les fiches-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus ;
- Examiner l'avancement et la programmation des mesures ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du C2RTE en termes d'orientations et de mesures (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives (modifications ou compléments à apporter au contrat).

7.2 - Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du PETR Sud Lozère.

Il est composé des représentants des deux communautés de communes qui composent le PETR Sud Lozère et des représentants de la région, du département et du Parc national des Cévennes.

Il est chargé du suivi et de l'avancement technique et financier du C2RTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des mesures prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des dispositions visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du C2RTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches mesures et fiches projets.

7.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le C2RTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du C2RTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du C2RTE

Un tableau de bord de suivi du C2RTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations, mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du C2RTE, orientations, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des C2RTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du C2RTE.

Article 9 - Résultats attendus du C2RTE

Les résultats du C2RTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche mesure jointe en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche mesure. Ils seront suivis par le comité technique et soumis au comité de pilotage.

Si la liste des mesures arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles mesures, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du C2RTE.

Chaque fiche « mesures » se déclinera au cours de la mise en œuvre du contrat en autant de fiche projet détaillé que des projets correspondant à la mesure seront projetés.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du C2RTE

L'entrée en vigueur du C2RTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du C2RTE

Le C2RTE est évolutif. Le corps du C2RTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du C2RTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre, des orientations comme du nombre de mesures.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du C2RTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes, tribunal territorialement compétent.

Contrat établi le
A Florac

29 DEC. 2021

Madame Valérie HATSCH,
Préfète de la Lozère



Madame Flore THEROND,
Présidente du
PETR Sud Lozère



Monsieur Henri COUDERC,
Président de la
Communauté de
Communes Gorges Causses
Cévennes



Monsieur Michel REYDON,
Président de la
Communauté de
Communes Cévennes Mont
Lozère





Monsieur Henri COUDERC,
Président du Parc national des Cévennes

Madame Sophie PANTEL,
Présidente du Conseil départemental



ANNEXES

Annexe 1 : Quel(s) Sud Lozère en 2040 ? Cahier - Prospective territoriale

Annexe 2 : Diagnostic du territoire

Annexe 3 : Architecture générale du contrat et orientations stratégiques

Annexe 4 : Fiches mesures

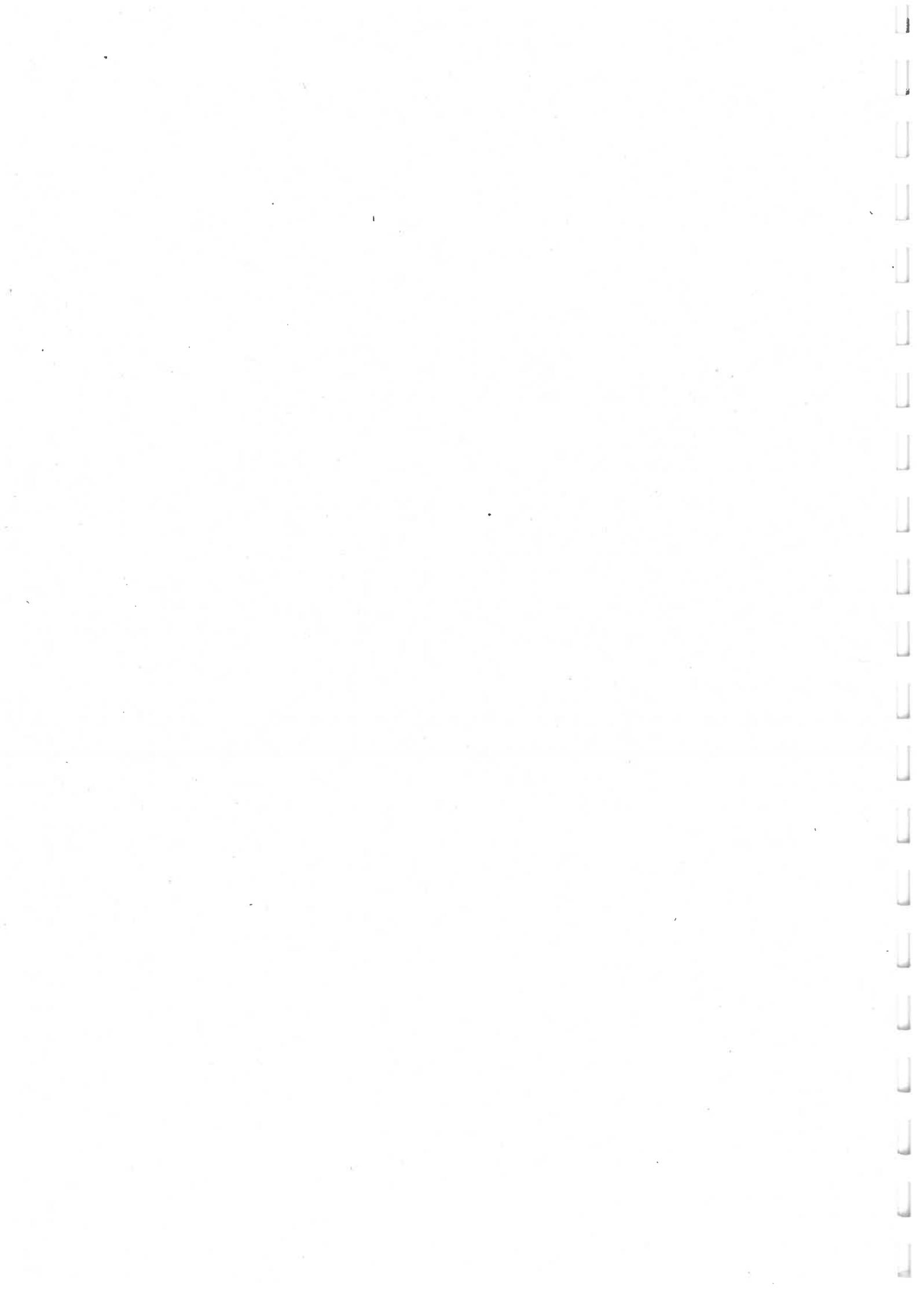
Annexe 5 : Protocole d'engagement

Annexe 6 : Maquette financière 2021

Annexe 7 : Délibérations des communautés de communes, du conseil syndical

ANNEXE 1

**Quel(s) Sud Lozère en 2040 ?
Cahier - Prospective territoriale**



Quel(s) Sud Lozère en 2040 ?



CAHIER - PROSPECTIVE TERRITORIALE
AUTOMNE 2020

● *Méthodologie*

● *Diagnostic*

● *Scénarii*

Un travail mené par le PETR Sud Lozère
avec des acteurs du territoire

Le Sud Lozère est organisé en territoire de projet depuis 2003, même si son périmètre a varié dans le temps. D'abord Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes (CBE), doublé du Pays Gorges Causses Cévennes en 2009, devenant l'Association Territoriale Causses et Cévennes (ATCC) en 2015. Enfin, en 2017, les élus des deux communautés de communes (Cévennes au Mont Lozère et Gorges Causses Cévennes) créent un Pôle d'Equilibre Territorial Rural* : le PETR Sud Lozère.

Au-delà de ses activités classiques (animation et/ou gestion de politiques publiques), le PETR Sud Lozère travaille à construire et partager une vision du territoire pour que les projets et initiatives soient en cohérence et que leurs effets soient démultipliés.

Organisées en octobre 2018 par le PETR Sud Lozère, les rencontres « Il y a du génie dans le Désert », ont été l'opportunité d'amorcer les débats autour de la ruralité et plus spécifiquement du devenir du territoire. Durant ces rencontres plusieurs acteurs engagés dans des projets à long terme ont témoigné et partagé leur expérience (Figeac dans le Lot, Le Mené dans les Côtes d'Armor, le PNR Grands Causses en Aveyron...)

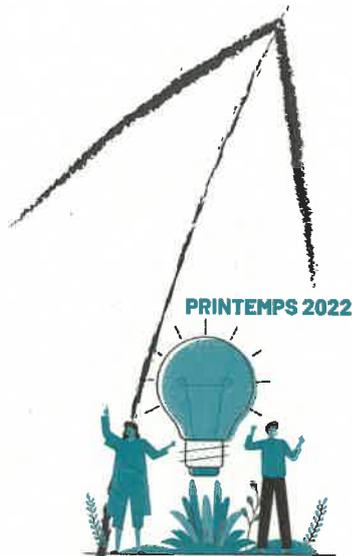
Dans la continuité de ces échanges et pour leur donner corps, le PETR Sud Lozère s'est engagé à construire un projet de territoire* qui permet de tracer une voie pour l'avenir. Le territoire rêvé de demain se construit aujourd'hui.

Nous vous proposons, dans ce document, quelques éléments issus de la démarche afin de participer à la construction d'une culture territoriale commune. Ce document n'est pas prescriptif mais offre la possibilité à chacun, selon sa sensibilité, de se projeter, de s'imprégner, de se questionner, de se positionner, par rapport à chaque scénario.

Cet outil doit permettre, à l'échelle de la commune, de la communauté de communes, du PETR, des entreprises et des associations de mener aujourd'hui des actions en cohérence avec le territoire que nous souhaitons vivre ... dans 20 ans.

Flore THEROND
Présidente du PETR Sud Lozère

Méthodologie



PRINTEMPS 2022

Génie dans le Désert #2

Territoires ruraux, espaces de créativité et d'innovation
Prospective et attractivité

SEPTEMBRE 2020 - MAI 2021



Projet de territoire

Débats
Validation des scénarii
Définition du plan d'action

concertation entre acteurs, ateliers de travail, webinaires

OCTOBRE 2019 - FÉVRIER 2020



Vision collective partagée : ateliers prospectifs

De la vision individuelle aux composantes du futur
Les hypothèses d'évolution et le scénario de référence
Les scénarii alternatifs

Constitution d'un groupe hétérogène d'une vingtaine de personnes d'horizons différents pour les ateliers de travail

MARS 2019



Vision technique : comprendre le système

Enjeux territoriaux
Entretiens prospectifs
Eléments stratégiques du projet de territoire
+ formation à la prospective

Entretiens avec 25 acteurs du territoire, habitants depuis toujours ou moins longtemps, de tous âges et de secteurs géographiques différents

Compilation de stratégies existantes et de bibliographies

OBJECTIFS

Identifier des facteurs de changement ou d'inertie, passés ou à venir, et leurs effets sur le territoire, c'est à dire ce qui fait bouger ou non le territoire

Elaborer une question de développement qui va guider notre réflexion : **quel(s) sud Lozère en 2040 ?**

Définir les composantes clefs du territoire et imaginer des hypothèses d'évolution

Déterminer des scénarii du futur et *in fine* en retenir un

Diagnostic

Un territoire à faible densité démographique, isolé des pôles urbains

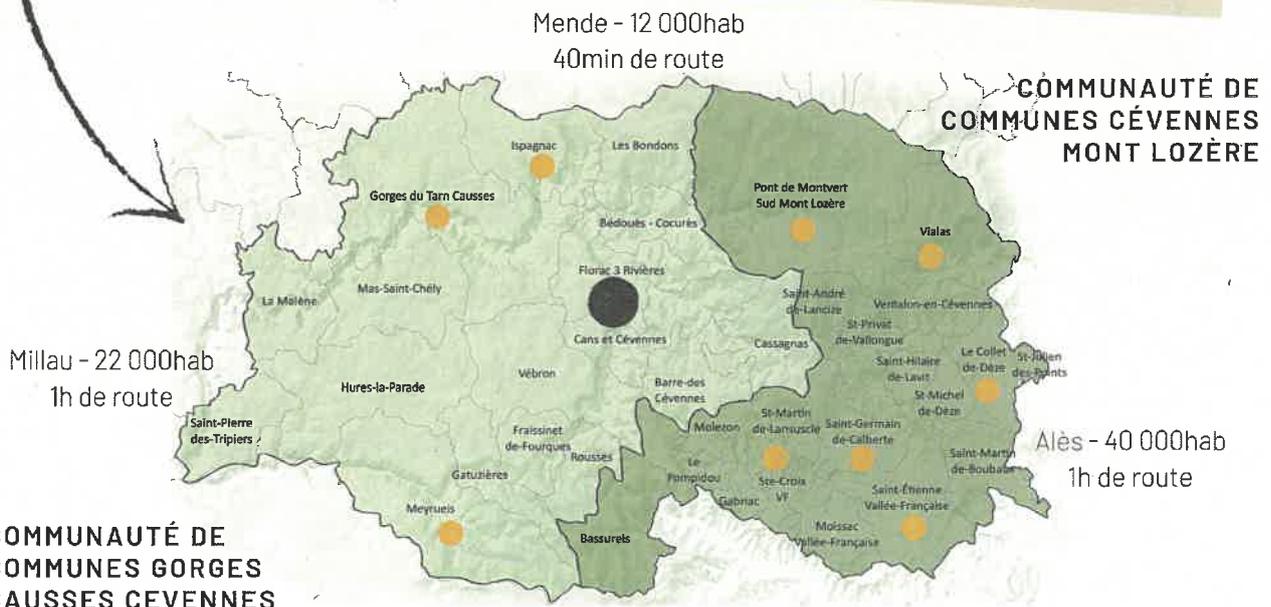
Le territoire Sud Lozère est un territoire uniquement rural, sous aucune influence urbaine directe. Millau et Alès se trouvant à une heure de route de Florac, les grandes métropoles régionales (Montpellier, Toulouse, Clermont-Ferrand) sont à plus de deux heures. La ville de Florac, 2000 habitants, y joue un rôle particulier et rare en France : pôle de centralité et sous-préfecture d'un bassin de vie très étendu. Le territoire est maillé de « bourgs » de tailles modestes, qui jouent un rôle de centralité secondaire pour les habitants alentours. On en compte une dizaine, allant de 300 à 900 habitants.



Le PÉTR Sud Lozère représente un espace de projet réunissant 35 communes réparties sur 2 communautés de communes situées sur l'arrondissement de Florac: Gorges Causses Cévennes et Cévennes Mont Lozère.

SUD LOZÈRE
12 076 HABITANTS
8 HAB/KM² 1 500 KM²

une densité de population parmi les plus faibles de France



- Pôles de services de proximité à conforter (source : charte du Parc national des Cévennes)
- Ville ou centralité moyenne selon l'INSEE (5 en tout en Lozère)

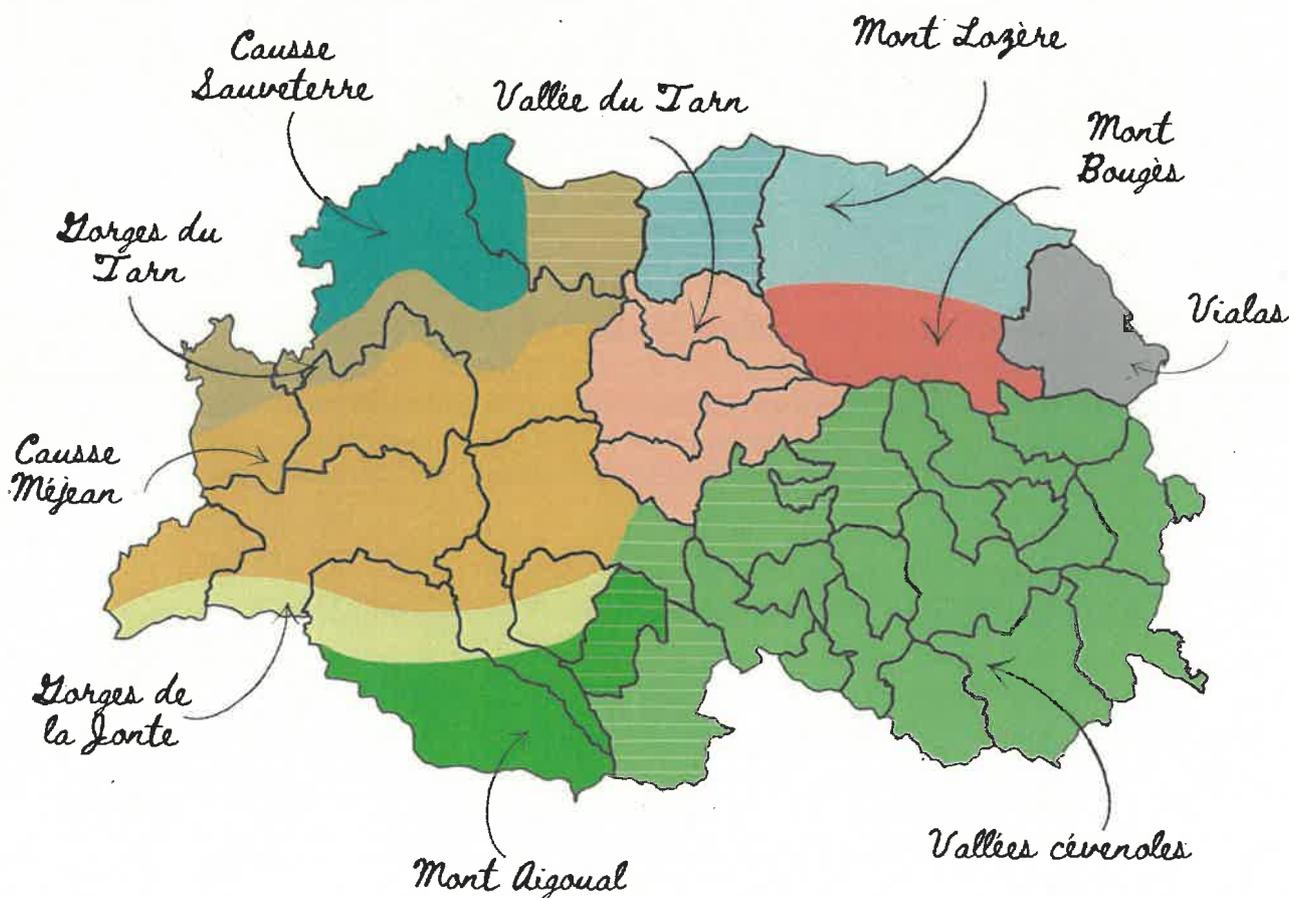
Milieu naturel

Espace de grande qualité environnementale, le Sud Lozère est composé de 3 massifs : granite, calcaire et schiste qui façonnent des paysages remarquables. Le territoire fait intégralement partie du Parc national des Cévennes créé en 1970. Ces qualités et spécificités, enrichies, préservées et confortées par la main des hommes n'ont fait que croître et ainsi, en 2011, le territoire a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie des « paysages culturels évolutifs vivants » au titre de l'agropastoralisme méditerranéen.

C'est un ensemble montagneux avec une altitude moyenne de 1000 m, classé zone de montagne sèche et en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Au-delà du relief, des paysages et de la distance, « l'ambiance territoriale » varie, et ce, parfois, de village en village. Façonné par son histoire et notamment par les guerres de religion du XVIème siècle, le sentiment d'appartenance à l'un ou l'autre des sous territoires qui composent le PETR Sud Lozère est très marqué. Pour accentuer ce caractère composite, certains de ces ensembles territoriaux sont tournés vers des centres qui se situent à l'extérieur du territoire du PETR. On pourrait presque dire que certaines parties du territoire "se tournent le dos" ; la ville de Florac est centrale sans l'être pour tous les acteurs...

Identification des logiques de patrimonialisation du Sud Lozère



Comment faire territoire ensemble ?

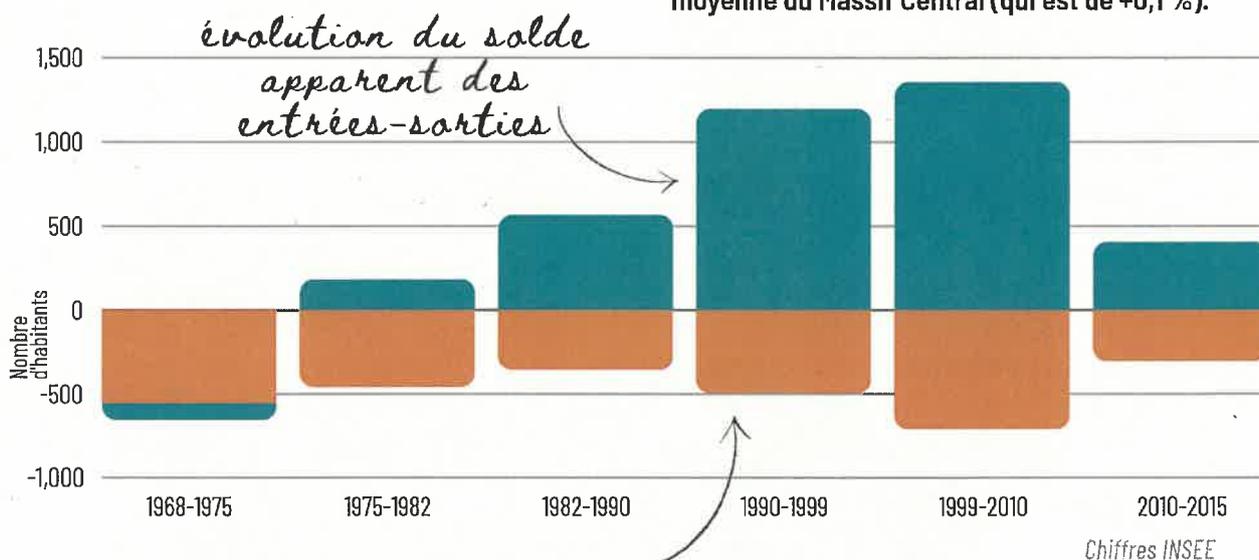
Un territoire attractif !

Pendant plus d'un siècle, le territoire a connu une forte crise due à l'exode d'une grande partie de sa population. Le niveau le plus bas a été atteint dans les années 1980 avec un peu plus de 10 000 habitants, on était alors à 7hab/km² ! Depuis une quarantaine d'années, le territoire se repeuple au travers de plusieurs vagues d'immigration qui ont contribué à construire un territoire ouvert, diversifié et accueillant.

Le solde naturel (plus de décès que de naissances) reste conjoncturellement négatif avec un delta de moins 60 personnes par an à l'heure actuelle.

Le solde migratoire (plus d'arrivées que de départs) est lui positif depuis les années 1975, avec un delta d'environ + 80 personnes par an.

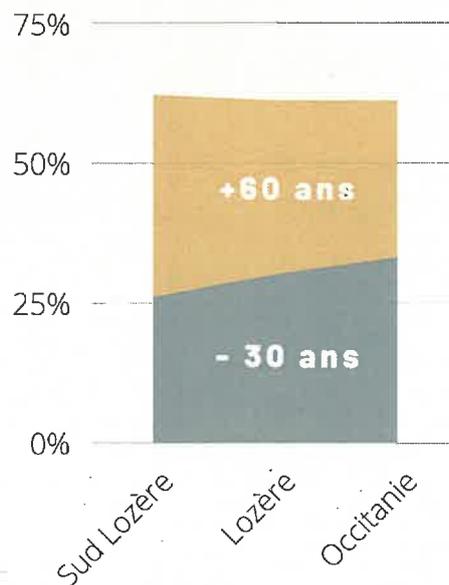
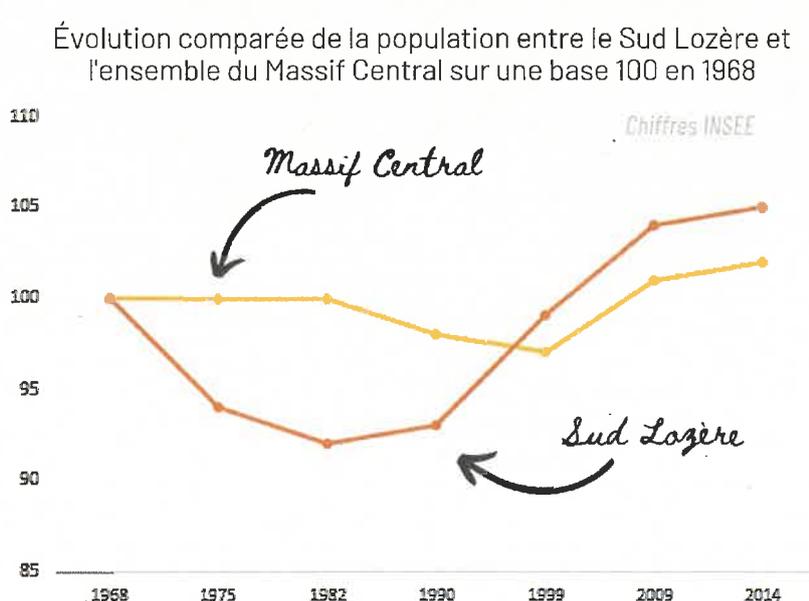
Chaque année, le territoire « gagne » environ 20 personnes par an, ce qui est relativement faible en pourcentage (+0,2%), mais un peu au-dessus de la moyenne du Massif Central (qui est de +0,1%).



évolution du solde naturel

Le territoire Sud Lozère, bien qu'ayant des contraintes (faible densité, relief accidenté, éloigné des pôles urbains), n'est plus répulsif mais bel et bien attractif. Toutefois, cette attractivité est limitée et la croissance de population que nous avons connue dans les années 1990-2000 se ralentit et stagne, notamment à cause du vieillissement de la population.

Évolution comparée de la population entre le Sud Lozère et l'ensemble du Massif Central sur une base 100 en 1968



Une économie basée sur les ressources locales

Comme dans la majorité des territoires ruraux, les activités en Sud Lozère se caractérisent par :

- Une sphère productive minoritaire : 20% des emplois
- Une sphère résidentielle majoritaire : 42% des emplois
- Une sphère publique très présente : 38% des emplois

L'économie du Sud Lozère s'appuie fortement sur les ressources du territoire : agriculture, tourisme, artisanat. Les activités sont liées entre elles : le tourisme permet notamment l'écoulement des productions agricoles transformées parfois par l'artisanat.

Le tissu économique local :

80 % des établissements ne comptent aucun salarié

il constitue 13% de la population, contre 6% au niveau Massif Central.

Un réseau important de **très petites entreprises**

Un modèle dominant : chef d'entreprise sans salarié

Une **dynamique faible en termes d'emploi salarié**

Une dynamique active de **créations d'entreprise**,
reprises ou installations agricoles

Une **pluriactivité** largement répandue

De nombreuses personnes créent leur propre activité afin de parvenir à pérenniser une installation sur le territoire.

Quelques chiffres sur l'emploi en Sud Lozère à retrouver en annexe

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) joue un rôle important en sud Lozère : associations, coopératives... participent à la dynamique de l'emploi sur notre zone. En effet, on répertorie près de 90 établissements employeurs de l'ESS, dont 80 associations, avec près de 508 salariés. *Observatoire régional de l'ESS; d'après Insee, Clap 2015.*



En synthèse

Notre territoire et ses enjeux

NATURE PRESERVÉE PEU DENSE ATTRACTIF

Le Sud Lozère est un territoire dominé par des paysages exceptionnels et une nature préservée, très peu densément peuplé, isolé, mais qui reste attractif depuis une quarantaine d'année.

BRASSAGE DE POPULATIONS IDENTITÉ

De nombreux brassages de populations ont eu lieu, construisant une identité spécifique à ce sud Lozère, lui-même composé de multiples sous-ensembles aux caractéristiques propres.

PETITES ENTREPRISES PLURIACTIVITÉ

Son économie est basée sur des petites entreprises et l'emploi salarié n'est pas la norme ! La pluriactivité peut permettre de constituer un revenu suffisant en combinant différentes activités.

CADRE DE VIE REMARQUABLE VIVRE-ENSEMBLE

Notre territoire est souvent vécu et décrit comme un territoire au cadre de vie remarquable, mais surtout où les liens sociaux existent encore et où le « vivre-ensemble » n'est pas un vain mot.

Qui peut habiter le territoire ? Comment peut-on l'habiter ? **Comment faire territoire ensemble ?**

Comment habiter ce territoire, à l'heure où beaucoup de logements locatifs sont dégradés, où les biens immobiliers à la vente sont souvent destinés à une population extérieure de résidences secondaires ou en concurrence avec l'activité touristique ?

Comment développer le territoire tout en préservant sa richesse environnementale ?

Comment maintenir les activités existantes et **en développer d'autres**, dans un contexte d'hypermondialisation et de forte concurrence ; mais aussi dans une tendance à la relocalisation de l'économie, au retour aux « valeurs », au développement du numérique et du télétravail ?

Comment conserver le lien social et le vivre ensemble, caractéristique locale, au regard de nouvelles populations en quête d'une nouvelle vie au « vert » ?

Scenarii

Horizon 2040

Les scénarii ont été construits de manière participative. Ils sont le résultat, à un instant donné, de la pensée d'un collectif d'acteurs du territoire : élus, chefs d'entreprise, responsables associatifs, citoyens...

Ces récits décrivent des trajectoires possibles à l'horizon 2040. A cette échéance, relativement lointaine, il est permis de repousser les limites de l'imagination et de la créativité tout en restant vraisemblable et le plus pertinent possible.

Ces scénarii n'ont pas vocation à décrire l'avenir, ce sont des images cohérentes des futurs possibles. Ce sont des outils pour prendre du recul afin de proposer ultérieurement des stratégies constructives pour agir dès aujourd'hui.

Facteurs de changement

Composantes

Hypothèses

1. Le groupe a identifié des COMPOSANTES DU FUTUR. Chaque composante est un alliage de plusieurs facteurs de changement regroupés ensemble suivant des logiques de causalités.
2. Chaque composante est organisée avec différentes HYPOTHESES DE REALISATION.
3. Les hypothèses ont été combinées pour construire des SCENARII contrastés.

Les composantes identifiées : ce qui jouera sur le territoire

-  **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR LES RESSOURCES LOCALES** la capacité à identifier, puis activer les ressources présentes sur le territoire en dépassant le seul aspect de la rentabilité économique.
-  **CHANGEMENT GLOBAL** le phénomène de réchauffement climatique et ses causes anthropiques. On part du principe que le changement global est inéluctable. Les hypothèses liées au changement global s'articulent autour de différentes visions d'aménagement du territoire.
-  **ATTRACTIVITÉ POUR TOUS** la capacité du territoire à accueillir de la population en rendant accessible logement, foncier, services, activités. C'est un enjeu de survie du territoire : sans habitants suffisamment nombreux, il ne peut y avoir maintien de services, infrastructures, espaces de décisions ou d'activité.
-  **RÉSILIENCE TERRITORIALE et ENVIRONNEMENTALE** la capacité collective du territoire de trouver les ressources pour s'adapter et réagir face à des aléas.
-  **GOVERNANCE** les modalités de gestion du territoire. La capacité à renouveler la gouvernance du territoire, notamment en terme de participation, de concertation, de prise de décision est une composante forte des évolutions du territoire.

Scénario n°1 :

Le Sud Lozère, un « génie » en sursis

En 2040, le climat du Sud de la France, si doux et vanté au siècle dernier, est devenu de plus en plus instable avant de devenir invivable. Si la majorité du temps, la chaleur est insupportable surtout dans les plaines et au bord de la mer, des périodes de froid intense sont aussi remarquables.

Ça chauffe, mais reste vivable ici

On observe, en même temps que la migration des espèces végétales et animales, la migration d'une partie de la population pour des latitudes plus « supportables ». Les personnes qui souffrent le plus de la chaleur et les catégories socio-professionnelles qui en ont les capacités financières commencent à quitter le Sud de la France. Certaines d'entre-elles gagnent en hauteur et rejoignent le Sud Lozère. Ils viennent grossir les centre-bourgs et repeuplent également les hauteurs. Le Sud Lozère devient un territoire « refuge » pour de nombreux habitants des plaines. Les populations qui disposent d'une résidence secondaire sur le territoire commencent à y résider longtemps et inversement, leurs résidences principales deviennent « secondaires ».

On construit les capacités pour pouvoir résister

En 2040, du fait de sa géographie de moyenne montagne et sa faible densité, le Sud Lozère tire de nombreux avantages de cette situation. En effet, en raison de son histoire et de sa culture ancrée dans une forme de résistance, les habitants du sud Lozère ont construit au fil des années une capacité d'action collective pour résister à cette nouvelle contrainte. Cette capacité est un atout mais elle n'est pas acquise de manière permanente.

Le territoire active ses ressources locales

Dans ce scénario, en 2040, les ressources locales sont connues de tous. D'autres ressources sont encore à activer afin de répondre aux multiples défis économiques et sociaux du territoire. Ainsi, la vigne prospère dans les hauteurs escarpées du territoire. La moyenne montagne, longtemps peu propice à l'élaboration de vin de qualité est désormais un lieu idéal pour cette production et le Sud Lozère en est devenu un centre névralgique de marketing. Les filières, de qualité et ancrées localement se développent en adaptant des pratiques agricoles plus résilientes, notamment en terme de gestion de l'eau. L'écologie étant un moteur pour le territoire, les circuits courts de proximité se développent.

En 2040, les transitions sociales et environnementales sont devenues permanentes. Désormais, chacun a pris conscience qu'une dynamique de changement permanent et autoentretenu s'est mise en place. Le territoire a l'expérience de création de filières en lien avec les ressources locales. Il continue à s'adapter en valorisant de nouvelles ressources ou en faisant évoluer les valorisations possibles à l'existant (olivier, vigne, tourisme de reconnexion à la nature...)

L'écologie et l'économie sociale et solidaire moteurs de la stratégie d'attractivité du sud Lozère

L'arrivée de nouvelles populations, les pressions exercées sur le milieu naturel de plus en plus fortes, le changement climatique qui s'accélère sont autant d'éléments qui peuvent fragiliser voire faire basculer le territoire dans un déséquilibre social. Le « vivre ensemble » du Sud Lozère est en sursis car déjà l'existence multiséculaire de sous espaces territoriaux (les vallées, les causses, les cévenols) tend à délimiter les groupes d'habitants. Dès les années 2030, l'arrivée importante des « réfugiés climatiques » locaux venant des plaines et des villes de la région met encore plus sous pression les mécanismes existants d'intégration et éclairé les limites de leurs efficacités.

De nouveaux équilibres Etat / Territoires

L'Etat continue son désengagement : des services publics de transport, de l'emploi, de la perception, de la protection sociale. Seuls restent quelques services jugés non réductibles : l'éducation et la santé ainsi que les fonctions régaliennes (Justice, police et armée).

Le faible nombre de ces services ainsi qu'une couverture territoriale insuffisante ne sont pas en mesure d'assurer l'intégralité des besoins de la population. Les communautés de communes du territoire et leurs budgets sont très fortement mobilisés afin d'assurer un maximum de services mais seules les plus importantes missions au regard de l'équilibre social et de l'écologie sont assurées conformément aux stratégies sociales et environnementales

*Le Sud Lozère,
un « génie » en
sursis*

Le Sud Lozère semble en sursis. Certes, la population a augmenté,
mais le lien social est fragilisé. Qui habite et vit le territoire ?
Comment garder une capacité d'agir et de réagir ?
Qu'en est-il de la capacité d'adaptation ?

Scénario n°2 :

Le Sud Lozère, un navire dans la tempête

En 2040, le territoire subit de plein fouet deux des plus puissants facteurs de changements du début XXIème siècle : le changement climatique et la mondialisation des économies. Tous deux affectent profondément l'attractivité du territoire. En effet, l'essentiel des forces vives du territoire est concentré à l'organisation de la réaction. On ne cherche pas forcément à anticiper à long terme mais surtout à préparer les conditions de vie et de développement afin que le court terme reste viable et vivable.

Disparition de l'entité Sud Lozère

En 2040, il n'y a plus de PETR Sud Lozère, ni même de communautés de communes sur le territoire : une partie du territoire est rattaché à Alès, l'autre à Millau, l'autre à Mende. L'agrandissement des communautés de communes, initié dans les années 2020 a continué. Ces trois villes moyennes sont elles mêmes phagocytées par Montpellier, Toulouse ou Clermont car la France résonne à travers dix Métropoles.

Peu représenté dans ces instances plus lointaines, il est devenu difficile de faire entendre les spécificités du Sud Lozère auprès des décideurs et impossible d'être maître du destin du territoire. Le Sud Lozère est devenu un « terrain de jeu », sur lequel des visiteurs découvrent des espaces encore non urbanisés ou artificialisés, ce qui est très rare en France.

Pas d'anticipation, on gère les pénuries

En parallèle, alors que le territoire en 2020 était considéré comme potentiellement résilient, il y a eu un relâchement. Les changements climatiques rapides n'ont pas été anticipés : le territoire ne s'est pas adapté. De fait, les effets sont subis, notamment sur la ressource en eau. Certaines sources se sont tarées. Des lits entiers de rivières sont asséchés. La population qui habite encore sur place s'organise tant bien que mal pour palier à ces pénuries : camions citernes pour alimenter certains villages, entretien de certaines routes (mais pas toutes)

Trop chaud, le Sud Lozère est invivable

Conséquences directes de ces changements climatiques forts, certaines zones du territoire ne peuvent plus être habitées. Il y fait soit trop chaud, soit trop proches des rivières qui ont des très fortes crues, soit trop excentrés, on ne peut plus entretenir les réseaux. Les habitants quittent petit à petit ces hameaux pour se rapprocher des bourgs centres du territoire, ou quittent le territoire. D'autres zones deviennent hostiles à cause des incendies qui ont lieu régulièrement à cause de la grande sécheresse.

On laisse faire, c'est l'extérieur qui active des ressources

Sans projet de territoire et avec une gouvernance « externe », le développement économique est géré par des organismes extérieurs qui utilisent les ressources locales, notamment paysagères. Le tourisme reste l'activité phare sur le territoire : on assiste à des visites à la journée; en bus, de touristes venus des métropoles voisines. Les routes touristiques des Gorges du Tarn ont été élargies et de grands parkings ont été aménagés pour faire stationner bus et camping-cars. Peu de touristes passent une nuit sur place. Le seul grand hôtel ouvert est l'Ibis Budget construit sur la zone commerciale de Florac.

Les retombées financières sont faibles pour le territoire car ce sont de grands groupes extérieurs qui organisent ce tourisme. Les emplois locaux sont précaires et saisonniers.

On gère l'existant, pas de stratégie spécifique

Dans ces conditions, le territoire est peu attractif pour de nouvelles familles. Les jeunes du territoire ont tendance à vouloir rejoindre les métropoles, même si les conditions de vie y sont aussi difficiles elles proposent plus d'emplois qu'ici.

Certaines viennent travailler selon les activités proposées, mais il n'y a plus d'attrait « naturel » tel qu'on pouvait le connaître avant.

*Le Sud Lozère,
un navire dans la
tempête*

Ce qui faisait la force de ce territoire auparavant (caractère, histoire, authenticité) n'est plus visible, car ces valeurs se sont perdues au fil du temps. On ne voit plus ce territoire que comme un désert « sans génie », avec certes des paysages encore remarquables mais où la vie est impossible...

Scénario n°3 :

Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural

Le réchauffement climatique a considérablement fragilisé l'attrait des zones littorales et des plaines. Pour autant, l'essentiel des facteurs de changements ne provient pas de là mais se construit en interne au territoire. Les piliers de ce scénario reposent sur les spécificités du territoire : formation et excellence en lien avec les ressources locales du territoire.



Le développement économique du territoire basé sur un triptyque vertueux : ressources locales, formation, excellence

En 2040, le Sud Lozère est devenu un territoire d'excellence intellectuelle, artistique et une terre pionnière de savoirs populaires et de savoir-faire techniques. Le haut niveau théorique côtoie les meilleures connaissances pratiques. La formation est devenue un pivot sur lequel s'articule les stratégies d'attractivité du territoire. Désormais, il est doté d'une importante capacité à former et à transmettre des savoirs et des savoir-faire.

L'activation de la richesse humaine locale passe par l'élaboration d'une stratégie fondée sur les compétences notamment celles qui consistent à croiser les disciplines et les activités nouvelles. La formation ne saurait être déconnectée d'une veille sur les activités de demain, les technologies qui peuvent être importantes pour le territoire mais aussi les manières de s'organiser, de vivre et consommer sur le territoire.

Axer la formation sur les compétences les plus recherchées

Dès les années 20's les formations du territoire en pierre sèche figurent parmi les plus réputées au niveau mondial. SupAgro de Florac est devenu un important acteur de la formation locale en agriculture ouvert aux actifs du territoire. Son rôle dans la pédagogie en faveur du respect de l'environnement s'est renforcé au fil des années ; il devient un acteur incontournable permettant au territoire d'envisager une meilleure adaptation au changement climatique. Le Centre National de Formation Secours en Milieu Périlleux de Montagne (SMPM), déjà réputé en 2020 continue sa spectaculaire progression dans les formations spécialisées des milieux périlleux (montagne) ou encore en médecine de la plongée.

Parallèlement, le développement de nombreuses activités liées à l'agroforesterie et à l'agroalimentaire telles que la cueillette de plantes ou l'exploitation de culture maraîchères à des fins de consommation locale sollicite fortement les ateliers de transformation. De nouvelles unités de transformation se développent sur le territoire, accompagnées par l'atelier agroalimentaire de Florac. Le territoire, connecté au monde entier, devient un lieu attractif de formations et d'échanges, avec une dimension « hors les murs ». Des compétences les plus générales aux plus spécifiques, la dynamique positionne le territoire comme un lieu attractif.

Favoriser la créativité, l'imagination, et l'art

Dans les années 2040, le territoire du Sud Lozère acquiert une réputation et une place importante parmi ces territoires ruraux dynamiques car il exerce une attraction des compétences techniques les plus pointues. Face à d'importantes concurrences territoriales, le territoire favorise d'une part la pérennité et d'autre part l'installation d'artistes sur le territoire ; ils constituent un marqueur pour distinguer notre territoire d'autres territoires ruraux. Là encore, la ressource locale « immatérielle » est activée pour générer des savoir-faire et des techniques innovantes.

Une gouvernance renouvelée

En 2040, les élus et les citoyens gèrent désormais en commun le territoire. Chacun a pris conscience de la nécessité de s'investir activement dans la vie du territoire, à des échelles différentes (entreprises, collectivités, équipes ...). Echanges d'informations, discussions et forums, rapports de forces, l'ouverture des espaces de décisions, font intégralement partie de la gouvernance du territoire. Les décisions sont partagées et assumées par le plus grand nombre bien que certaines décisions restent juridiquement attachées aux élus représentants du territoire.

Attractivité du territoire

L'attractivité du territoire est alimentée par les dynamiques engagées localement : le territoire séduit par ses capacités à innover tant dans la mise en valeur de ces ressources locales que dans la mise en place des politiques publiques. La formation est un vecteur d'attractivité, elle irrigue tous les domaines en « fidélisant » les jeunes du territoire qui trouvent des opportunités pour s'installer durablement sur leur territoire, sur des activités de pointe en lien avec les ressources locales (tanin, gemmage...) et attirant des nouvelles populations. Les familles de l'extérieur sont attirées dans ce territoire qui offre des possibilités d'emploi ou de développement d'activités dans un cadre propice à l'épanouissement de chacun en favorisant des modèles économiques hybrides, à la croisée de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire.

La résilience

Dès les années 2020, le territoire s'organise déjà pour s'adapter aux changements futurs : transition écologique, politique de logements, mobilité, coopération ... sont autant de thématiques sur lesquelles le Sud Lozère a bâti sa réputation. Agile, réactif et confiant, le territoire s'adapte à un contexte mouvant.

*Le Sud Lozère,
nouveau modèle pour
le monde rural*

En 2040, le Sud Lozère est devenu un territoire d'excellence intellectuelle, artistique et une terre pionnière de savoirs populaires et de savoir-faire techniques. Le territoire, connecté au monde entier, devient un lieu attractif de formations et d'échanges, avec une dimension « hors les murs ».

Conclusion

Le diagnostic est un état des lieux, une photo des données 2019 et des ressentis d'acteurs du territoire. Les scénarii présentés dans ce document sont le fruit de productions collectives. Cette proposition de scénarii à l'horizon 2040 pour le Sud Lozère prend en compte les tendances et les discontinuités pour décrire des futurs possibles. Les futurs possibles ne sont pas linéaires, ils seront le fruit de conditions extérieures et des formes de mobilisation locale.

Ces trois scénarios ont pour objectif de proposer une image d'avenirs potentiels afin d'aider à la décision pour engager des actions aujourd'hui.

Vers où voulons-nous aller ?

Quelles actions engager pour bifurquer vers une des voies ?

Quels effets potentiels de l'action engagée en 2020 ?

Autant de questionnement que chacun peut se poser



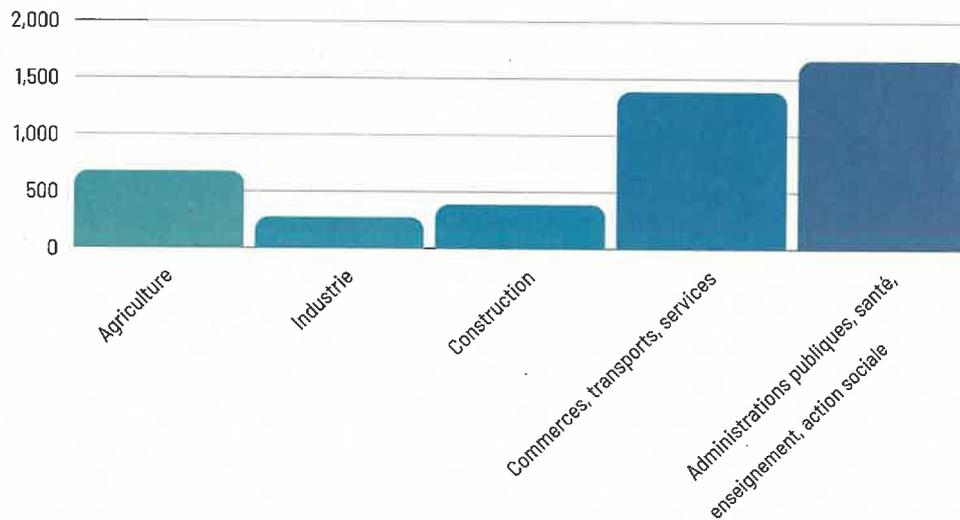
**L'enjeu pour le Sud Lozère est de construire le territoire commun,
le vivre ensemble en est le cœur stratégique**

Une seule certitude, en 2040, le territoire ne sera pas le fruit des décisions des seuls élus. Mais bien des actions engagées par chacun sur ce territoire. Collectivités, certes ; mais aussi entreprises, associations et acteurs plus ou moins formalisés. En effet, ce qui différencie le chemin pris, c'est ce sur quoi nous avons prise directe : non pas le changement global, mais bien la manière de s'organiser, dans une gouvernance partagée pour avoir une forte capacité de résilience.

Annexes

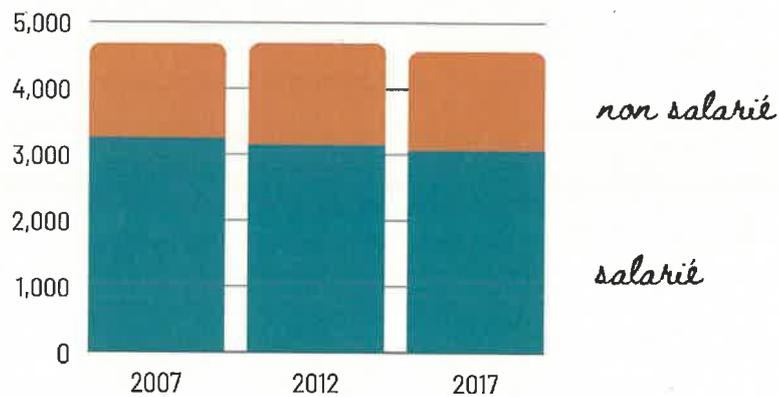
Emplois par secteurs d'activités en 2017 - Territoire Sud Lozère

Chiffres INSEE



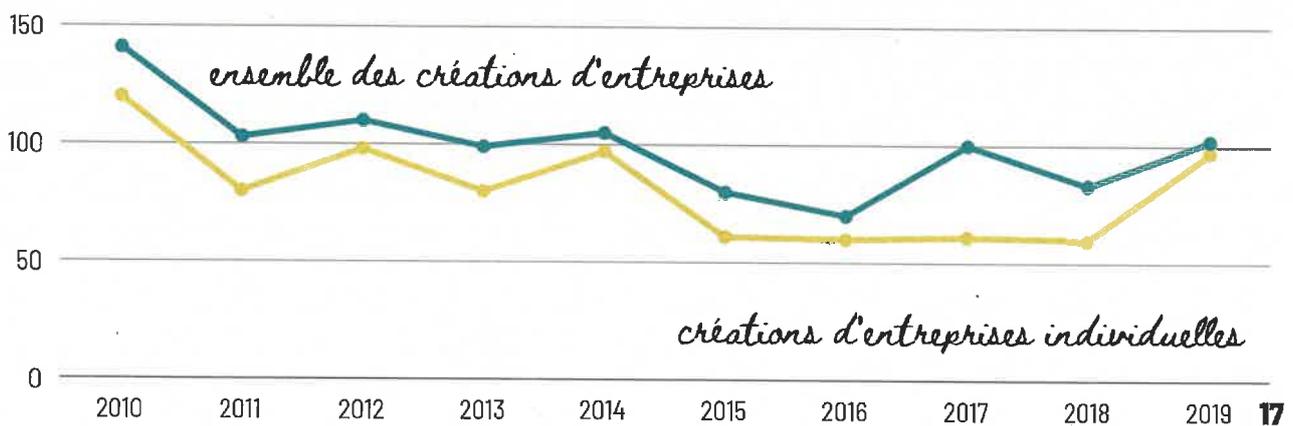
Population ayant un emploi, selon le statut - Territoire Sud Lozère

Chiffres INSEE, recensement de la population



Evolution des créations d'entreprises (activités marchandes, hors agriculture)

Chiffres INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (REE)



« Adaptation du Parc national des Cévennes au changement climatique et à ses impacts »

Commandé par le Parc national des Cévennes pour ses 50 ans, un cahier thématique "Adaptation du Parc national des Cévennes au changement climatique et à ses impacts" est le fruit d'une étroite collaboration entre le GREC-SUD, le RECO et le Parc national. Réalisé grâce à la mobilisation d'une centaine de scientifiques travaillant dans des domaines variés, il propose un état des lieux des connaissances scientifiques sur les tendances climatiques actuelles et futures, des impacts du changement climatique sur la ressource en eau, l'agriculture, la forêt, la biodiversité et propose quelques pistes d'adaptation.

Sur le territoire du Parc, le réchauffement climatique se fait ressentir depuis 60 ans. Depuis 1960, les températures annuelles ont progressé de 1,2 à 1,5°C.

Le réchauffement climatique s'est même accéléré depuis les années 1980 et il est d'autant plus visible en altitude. Ainsi, sur le mont Aigoual, cette augmentation atteint 2,3°C. D'ici la fin du siècle, le mercure pourrait encore grimper de 1,3 à 4,3°C.

La fréquence et l'intensité des épisodes cévenols auraient augmenté de 22 %. S'agissant de la pluviométrie, les débits hivernaux pourraient diminuer de 10 à 15% et les débits estivaux de 30%. Ils ne seraient pas compensés par les précipitations hivernales et printanières ce qui pourrait aboutir à un amenuisement des débits annuels de 25 à 45%, d'ici 2070.

Dans les forêts sous influence méditerranéenne, la fréquence des feux pourrait augmenter de 42 à 90 %. En raison de leur dépérissement, la place de certaines essences est aujourd'hui questionnée. Le reboisement avec de nouvelles, plus résistantes, est expérimenté sur quelques parcelles.

Récurrentes depuis les années 2000, les sécheresses agricoles progresseraient de 13 à 35 %. Afin d'y répondre, plusieurs pistes sont évoquées comme une utilisation plus efficace des parcours, de prairies multi-espèces et l'agroforesterie.

Si la température atteignait 2°C à l'échelle mondiale, le réchauffement climatique engendrerait la perte de la moitié de l'habitat naturel pour 8 % des vertébrés, 18 % des insectes et 16 % des plantes.

Augmenter la résilience de nos activités économiques et de nos territoires est aujourd'hui nécessaire : la transition énergétique, la mobilité douce, les circuits courts alimentaires sont autant de réponses au changement climatique. D'autres solutions doivent être inventées.

*Le cahier thématique
"Adaptation du Parc
national des Cévennes au
changement climatique et
à ses impacts" est
disponible en ligne sur
leur site*

Glossaire

Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

Etablissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte. Le dispositif est créé par l'article 79 de la loi no 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM »

Projet de territoire

Ce n'est pas un document réglementaire, normé. C'est une démarche volontaire, collective et prospective qui vise à fédérer acteurs autour d'un projet commun.

La sphère productive

Emplois liés aux secteurs orientés vers les marchés extérieurs : industrie, énergie, services aux entreprises extérieures, transport de marchandises, commerce de gros.

La sphère de l'économie résidentielle

Emplois liés aux services marchands aux personnes ; comme les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

La sphère publique

Regroupe l'ensemble des emplois de la fonction publique (fonction publique d'État, fonctions publiques territoriale et hospitalière).



SUPPORT COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Avec l'appui de



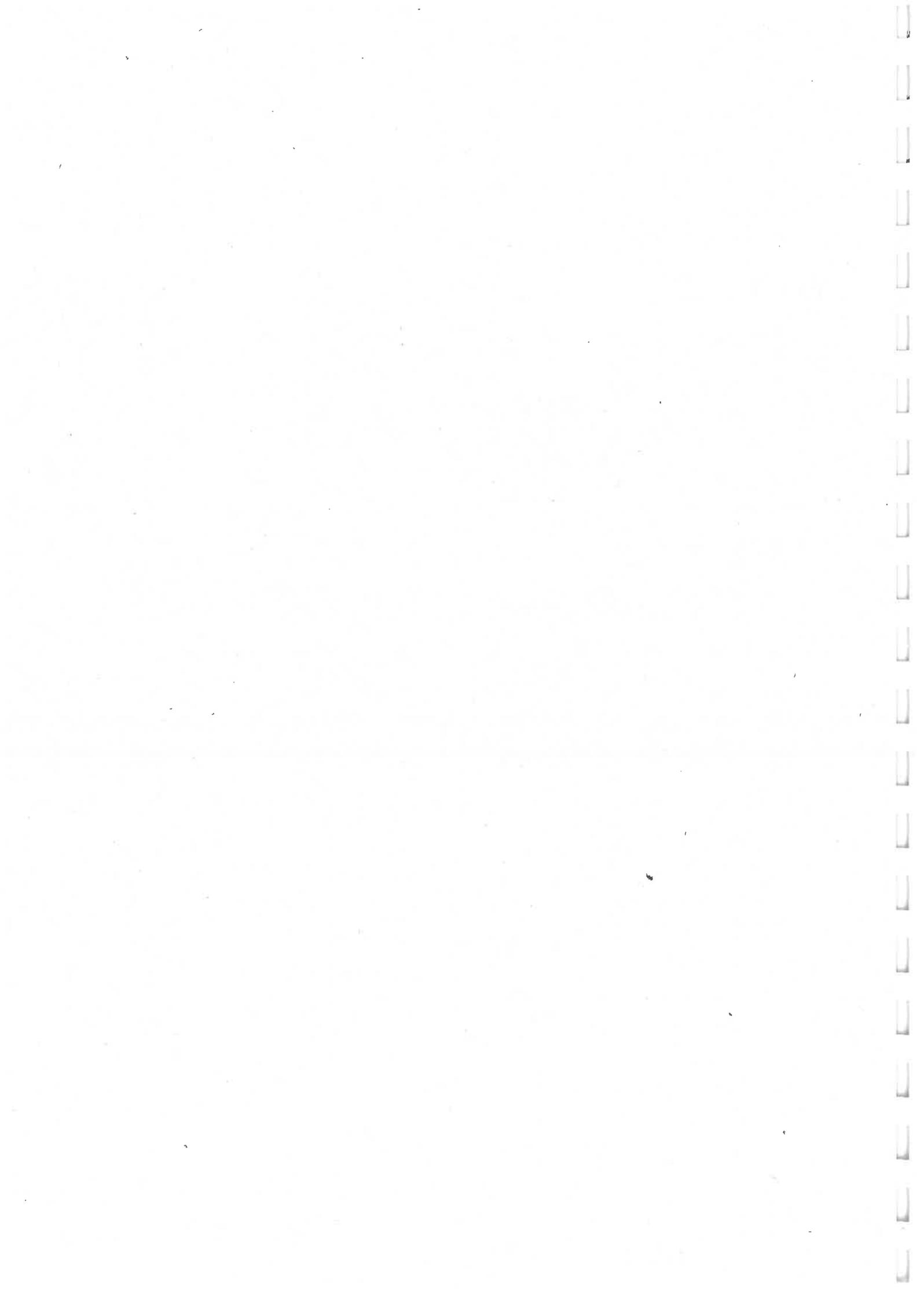
.....
sol et civilisation
innover ensemble
dans les territoires
.....

PETR Sud Lozère
contact@petr-sudlozere.fr
04 66 45 26 38

MADE IN *Canva*

ANNEXE 2

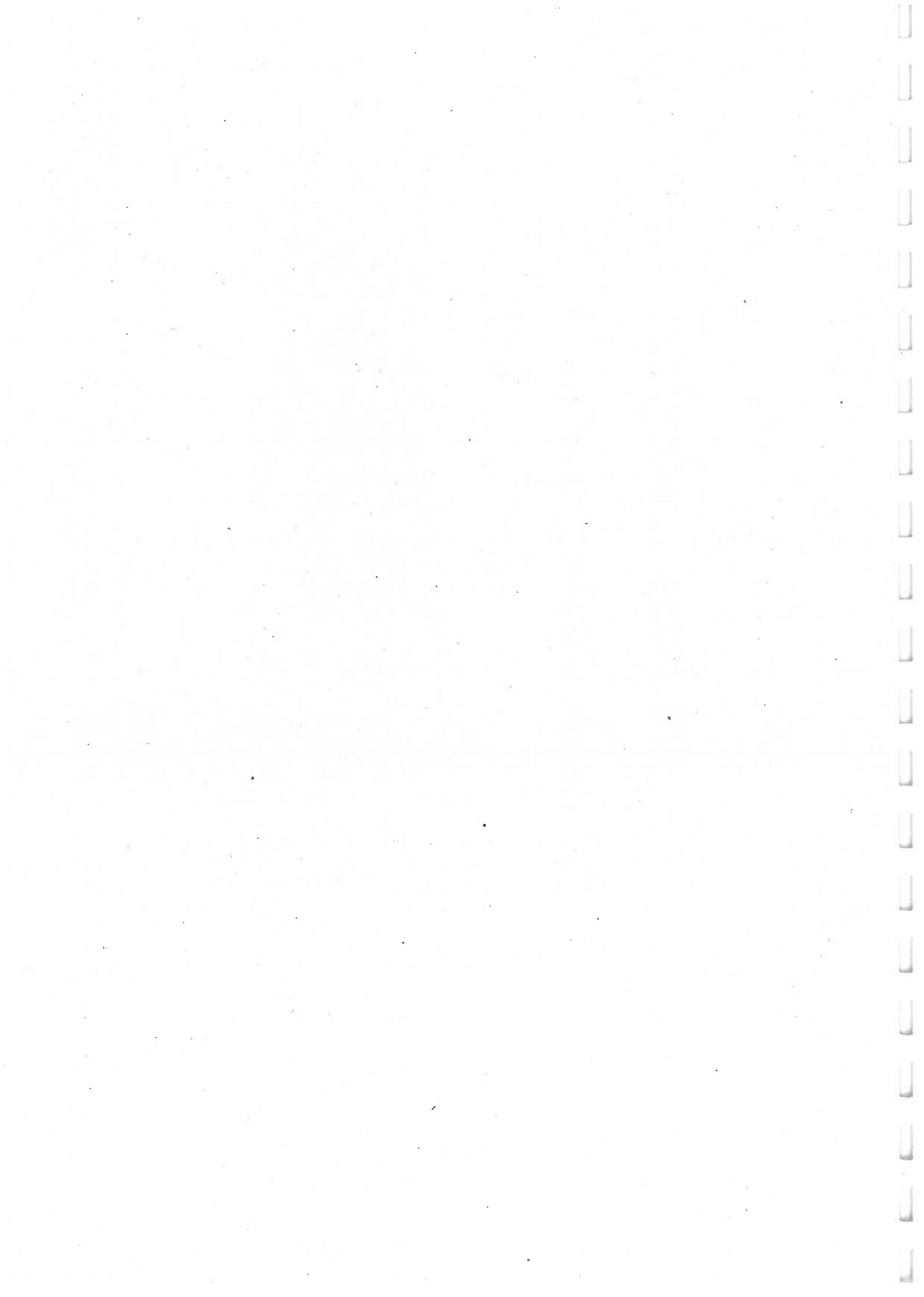
Diagnostic du territoire



CRTE du Sud Lozère

Éléments de diagnostic





LE TERRITOIRE DU PETR



- Un territoire **essentiellement forestier et agricole**, (la surface artificialisée représentant moins de 0,5% du territoire, la surface forestière et milieux semi-naturels plus de 92%)
- Un périmètre **constitué d'un ensemble de petits territoires très différents**, et exclusivement de « **communes isolées hors influence urbaine** » (définition Insee)
- Une qualité paysagère et environnementale singulière, qui favorise son attractivité : un **Parc Naturel** (Parc National des Cévennes) et un **territoire classé territoire d'exception par l'UNESCO** (« paysages culturels évolutifs vivants » au titre de l'agropastoralisme méditerranéen)
- Un territoire classé aussi en **zone de revitalisation rurale et zone de montagne sèche**

4

UN CONTEXTE « QUASI INSULAIRE » RÉSULTANT DE PLUSIEURS PARTICULARITÉS

- Une **géographie particulièrement contraignante** (fond de vallée irrigué par la route nationale RN106, qui délimite le plateau des Causses et le massif de moyenne montagne des Cévennes)
- Un territoire à **l'écart des grands réseaux de transports nationaux ferroviaires et autoroutiers**
Temps d'accès depuis Florac : plus de 2h20 aux gares TGV les plus proches (Nîmes Manduel ou Montpellier TGV), près d'1 heure à l'Autoroute (A75)
- Un territoire **éloigné aussi des aires urbaines d'influence direct** (Mende, Millau Ales), et un réseau routier interne offrant des temps d'accès longs entre les communes
Temps d'accès voitures depuis Florac : à Mende = 45mn, à Ales = 1h15. Dessertes TC en cars non régulières et très peu fréquentes
- Un territoire constitué essentiellement de **bourgs relativement éloignés les uns des autres** : Florac, commune de 2 200 habitants, est la seule polarité rayonnante du PETR, et accueille les services et commerces nécessaires aux usagers du territoire
Polarités les plus importantes après Florac : Meyrueis (840 habitants), Meyrueis (830 habitants)

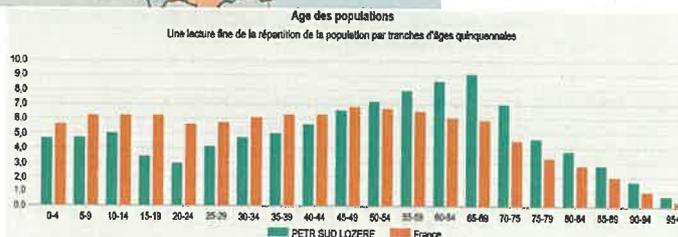
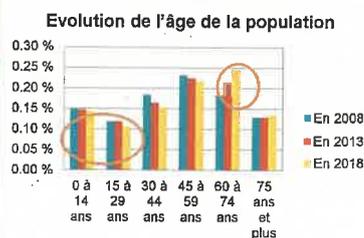
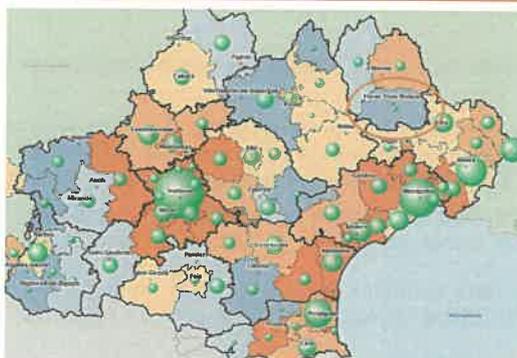
5

UN ENJEU DÉMOGRAPHIQUE, ÉTROITEMENT LIÉ À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Une **stabilisation démographique depuis 2009**, après une longue période d'exode rural puis de repeuplement progressif, à partir des années 80, par l'accueil
- Mais un enjeu permanent de maintien et renouvellement de sa population :
 - un **solde naturel négatif**
 - un **ralentissement de sa croissance démographique** à partir des années 2000, avec une légère croissance (+0.5% de variation annuelle entre 1999 et 2009)
 - un **vieillessement progressif** de sa population (près de 40% de la population a plus de 60 ans, en augmentation, avec une part des 75 ans et plus de 14%. La population de moins de 20 ans représente moins d'un habitant sur 5)
 - une **croissance qui se polarise sur quelques communes proches des polarités périphériques externes** (Meyruis, Collet de Dèze, St Enimie, Pont de Montvert...), et qui repose beaucoup sur l'attractivité du mode / cadre de vie

6

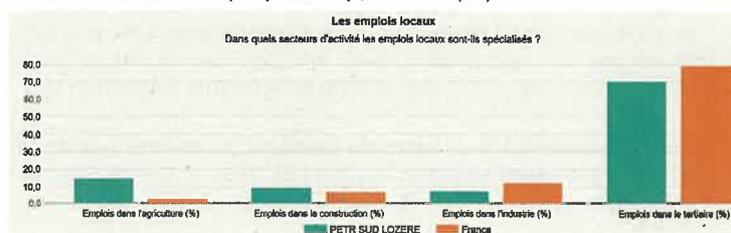
UN ENJEU DÉMOGRAPHIQUE, ÉTROITEMENT LIÉ À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



7

ECONOMIE : UN EMPLOI QUI REPOSE MOINS SUR LE SALARIAT

- Le **premier employeur est la sphère publique** (50% des emplois salariés : dans les domaines de l'enseignement, la santé, l'action sociale...)
- Hors emplois de la sphère publique, **l'emploi présente peu de salariat : il repose beaucoup sur l'entrepreneuriat et la multi-activité**, dans les domaines suivants :
 - L'Agriculture est la principale activité (14,7% de l'emploi total), tout en jouant un rôle fondamental pour la gestion des milieux naturels
 - La construction représente aussi une part significative (10,4%)
 - Le tourisme, une part un peu moindre (7% en Lozère), mais il est la 1^{ère} activité en emplois privés directs/indirects
 - L'activité industrielle est peu présente (6,3% de l'emploi)



La qualité de vie est un facteur important d'attractivité du territoire pour les ménages

MOBILITÉ : UNE DÉPENDANCE STRUCTURELLE À L'AUTOMOBILE

- Une morphologie territoriale :
 - très favorable à l'**usage quasi-exclusif de la voiture**, (densité et éloignement des polarités)
 - **très défavorable aussi aux transports en commun réguliers** : une offre peu adaptée aux besoins spécifiques des habitants (lignes de cars saisonnières), renforçant l'effet d'enclavement interne vis-à-vis des pôles urbains environnants comme Mende ou Ales
 - un **accès difficile à la mobilité pour les catégories de populations plus fragiles** (non motorisés, personnes âgées, jeunes sans permis, personnes en difficulté...)
- Pratiquement **pas d'aménagements pour les vélos**. Une part modale de la marche plus importante en Lozère que dans d'autres départements, mais qui traduit l'effet « insulaire »
- Accessibilité difficile: un **impact économique sur les circuits de distribution des produits agricoles locaux** (temps de déplacements longs)
- Un **accès aussi très long aux services de mobilité nationaux** (TGV, autoroute), qui rend les liaisons avec les grandes aires Métropolitaines difficiles (contrainte forte sur l'attractivité touristique, la mobilité des étudiants, ou pour les télé-travailleurs des aires urbaines)

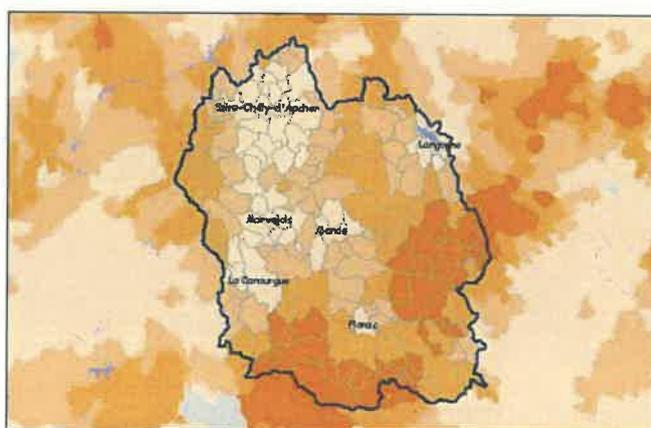
Une offre de mobilité qui repose quasi-exclusivement sur la voiture

UNE ACCESSIBILITÉ AUX COMMERCES ET SERVICES DIFFICILE

- Une présence d'équipements et de commerces de proximité sur la quasi-totalité du territoire, néanmoins peu nombreuse, et peu de commerces et services intermédiaires (tous à Florac, et Mende/Ales au delà).
- Une diminution progressive des commerces, médecins, services publics de proximités... Des manques notamment dans le domaine de la santé
- Les temps moyens d'accès à une panier type de 28 commerces et services intermédiaires (critère INSEE) sont longs :
 - 23 minutes sur la communauté de communes des Gorges Causses Cévennes, et de 28 minutes sur la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, pouvant aller jusqu'à 40mn
 - Seule la commune de Florac-Trois-Rivières est en dessous des 15 minutes.
 - En Occitanie le temps moyen d'accès à des commerces et services équivalents est de 6 minutes...

Une tendance à la diminution des services sur un territoire faiblement polarisé, et un contexte de vieillissement progressif d'une population qui devient moins mobile, qui amplifient les difficultés d'accessibilité

TEMPS MOYEN D'ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS INTERMÉDIAIRES

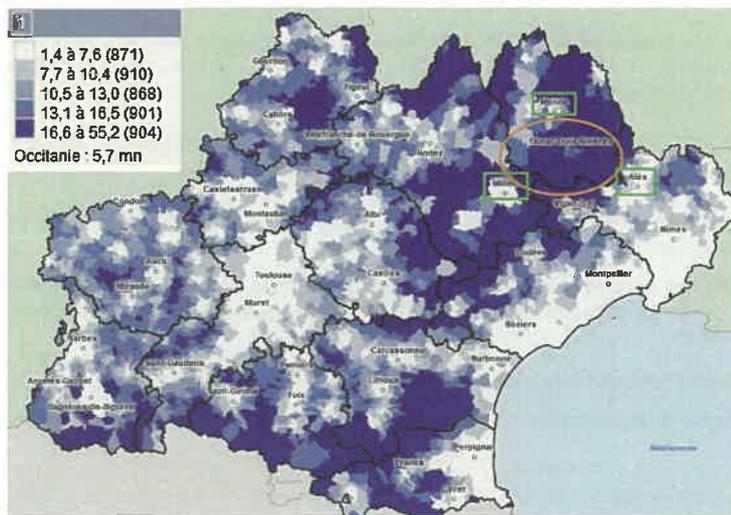


En mn

- 25 ou plus
- de 18 à moins de 25
- de 13 à moins de 18
- moins de 13

DURÉE MOYENNE D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE LA GAMME INTERMÉDIAIRE (AUTEUR : INSEE)

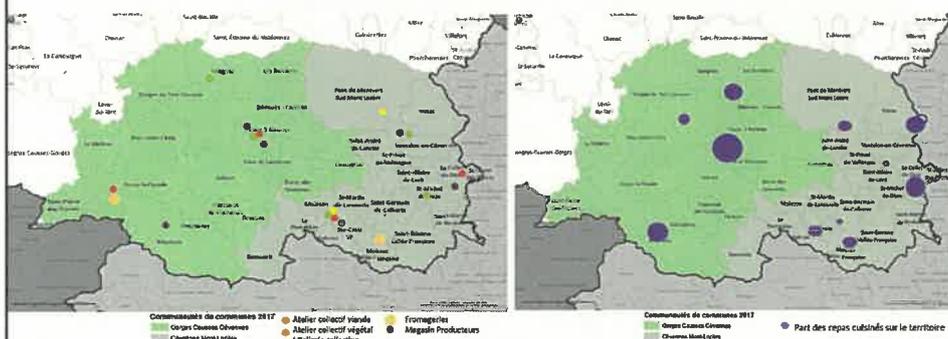
TEMPS MOYEN D'ACCESSIBILITÉ À UN PANIER TYPE DE 28 COMMERCE ET SERVICES AU PLUS PROCHE DU DOMICILE



source Insee BPE (mn) 2018

EXEMPLE DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES : DIFFICULTÉS LOGISTIQUES LIÉES AU TEMPS DE DÉPLACEMENT

Localisation des activités productrices Localisation de la demande en repas cuisinés



Un enjeu d'optimisation économique de la distribution
des produits agricoles (circuits courts, logistique optimisée...)

Une étude a été lancée par le PETR : « Logistique sur le sujet du partage de la
livraison des entreprises agricoles et agro-alimentaires du Sud Lozère »

LOGEMENT :

UN PARC AUX ENJEUX D'ADAPTATION A MIEUX ÉVALUER

- Un parc de **13 265 logements en 2017, en augmentation de 3 % en 5 ans**
 - **44,1% seulement de résidences principales** (occupées par 70,9% de propriétaires, 24% de locations privées, et une part faible de HLM: 5,1%)
 - **Une très forte proportion de logements non occupés la totalité de l'année :**
 - 49,7% de résidences secondaires (part stable en proportion depuis les années 80)
 - 6,2% du parc de logement est vacant (800 logements, en stabilité depuis 2008)
 - **Une évolution du parc plus rapide sur la vacance** (+19% en 10 ans), que sur les résidences principales (+7,7%), les résidences secondaires (+3,4%)
- La part des **logements de 1 à 2 pièces est en baisse** (de 16% à 2007 à 12% en 2017, alors que la taille moyenne des ménages ne fait que diminuer)
- Un parc où **seulement 19,3% des logements ont été construits depuis moins de 30 ans** (49,3 % ont plus de 75 ans, 30 % entre 30 et 75 ans): les autorisations de construction sont en baisse de moitié depuis 2011 (en moy. de 100 à 50 / an)
- **Une efficacité énergétique très perfectible** (87% des 537 DPE réalisés sont classés énergivores = notes D à G, ce qui alerte sur l'enjeu énergétique du point de vue économique comme environnemental, avec nouvelles contraintes réglementaires imposées sur la location)

L'adéquation de l'offre de logements du territoire avec les différents besoins (habitants, touristes...) et de nouvelles exigences (environnementales, sociétales...) serait à mieux évaluer / apprécier

AGRICULTURE

- **Une surface agricole utile (SAU) globalement faible pour un territoire rural :** elle représente « seulement » la moitié de la surface de ce territoire forestier et montagnard (700 km² sur 1 400, dont 510 sur la CC GCC et 190 sur la CC GML)
- **Importance culturelle et économique de l'agropastoralisme**, mais cette activité régresse (7 exploitations sur 10 pratiquent l'élevage, mais cheptels et surfaces pâturées diminuent)
- **491 exploitations agricoles :** de taille modeste, avec un **vieillessement et une forte diminution du nombre d'actifs** (de 1009 en 1988 à 643 en 2010 = perte d'un tiers en 10 ans)
- **Des évolutions plus récentes, qui créent de nouveaux liens avec les autres acteurs clés du territoire :**
 - Développement du **bio**, de plusieurs AOP ou labels de qualité (agneau, fromages, miel, volailles, châtaignes, oignons, jus de pomme...)
 - **Diversification** de l'activité (rapprochement avec d'autres activités : transformation, tourisme, restauration scolaire...)
 - **Formation et activités de transformation**

Une difficulté économique et pratique sur la logistique des produits à distribuer, liée aux temps de déplacement

TOURISME

- Des **atouts indéniables liés à la qualité de l'environnement naturel**, qui confortent l'image positive du territoire :
 - **plusieurs sites naturels emblématiques** : Parc Naturel Régional des Cévennes, Gorges du Tarn...
 - **une activité du tourisme qui s'étend beaucoup plus maintenant à l'ensemble du territoire** (ne concerne plus exclusivement les Gorges du Tarn)
 - **une image « nature » en phase avec les aspirations actuelles** : paysage, biodiversité, calme, réserve de ciel étoilé, patrimoine culturel et alimentaire de l'agropastoralisme et des AOP...
- Une offre tournée vers les **activités de plein air** (cyclotourisme et VTT, randonnée, spéléologie...), et qui dépend beaucoup de la qualité de ressources naturelles qui restent exposées aux changements climatiques (forêt notamment)
- Une promotion qui repose surtout sur des **associations**

Une évolution de la demande et des pratiques (périodes, durées, types d'activités, modes d'hébergements...) qui, comme le logement, **interroge les enjeux d'adaptation de l'offre d'activités touristiques et d'hébergements sur le territoire**

16



Un projet de territoire en cours de construction

DES DÉMARCHES DE PLANIFICATION ENCORE RELATIVEMENT « PARCELLAIRES »

- **Pas de SCOT** couvrant le territoire du PETR
- **Plans d'urbanisme communaux** : plusieurs communes ont des PLU, et une PLUI est en cours (sur la CC Cévennes Mont Lozère)
- **Pas encore de Plan Climat Energie Territorial** en Lozère (PCAET)
- **Prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilités très récente** par la Région Occitanie (2021, dans le cadre de la LOM)
- **Pas encore de Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** sur le PETR, mais le dossier de candidature du CD 48 sur la Lozère a été retenu à l'appel à projets France Relance 2020-2021 du programme national de l'alimentation

Le diagnostic complet des enjeux du territoire fait par le PETR et la démarche prospective 2040 « Il y a du génie dans le désert » constituent les bases d'un projet de territoire commun, et avec le CRTE, pourraient servir à construire une planification plus précise

18

D'AUTRES DÉMARCHES PARTENARIALES FÉDÉRATRICES POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **Mission Accueil Massif Central**
- **Charte du PNR** (qui engage ses communes sur des thématiques environnementales et patrimoniales : zéro pesticide, soutien à la filière pierres sèches...)
- **Pôle de pleine nature** sur le Mont Lozère (favoriser la pratique d'activités de sports de plein air)
- **Charte forestière** (concernant l'ensemble du territoire du PETR, avec comité de pilotage autour de la filière bois associant ONF, acteurs des forêts privées...)
- **Trois programmes Terra Rural** (redynamisation agricole et forestière avec des fonds Leader)
- **Labellisation Grand Site Occitanie Gorges du Tarn Causses** sur la CC Gorges Causses Cévennes
- **Programmes de revitalisation des centres bourgs** (4 communes inscrites au programme national « Petites Villes de Demain »)
- **Mobilité** : implication de l'Agence Mobilité Lozère, du PETR, et d'associations, en l'absence d'AOM avant 2021

19

PLUSIEURS PROGRAMMES ACTIONS SUR LA REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS

- **Un premier soutien d'ingénierie locale par l'Etat, en 2014** : la mission Aider pour les espaces publics du centre bourg de Florac Trois Rivières (2014/2019, avec appui DDT/Cerema sur une formation/action sur les espaces publics du centre-bourg)
- **Démarche de la Région Occitanie « Bourgs Centres » avec plusieurs communes éligibles** (Ste Croix VF, St Etienne VF, St Germain de Calberte, Pont de Montvert, Vialas, Le Collet de Dèze sur la CC Cévennes au Mont Lozère)
- **Programme national territorialisé « Petites Villes de Demain » (ANCT)** : 4 communes inscrites en 2019 (Florac les Trois Rivières, Ispagnac, Meyrueis, Gorges du Tarn Causses)



Déploiement du programme
Petites villes de demain

LOZÈRE (48)

14 COMMUNES SÉLECTIONNÉES

- 1 Commune sélectionnée
- ETP existant ou prévu en dispositif Petites villes de demain
- 2 Communes retenues dans le programme Action pour la vie



Des enjeux C2RTE peuvent aussi être déclinés via les diagnostics PVD sur la revitalisation des centres-bourgs

20

DES INITIATIVES AUSSI MULTIPLES POUR ESSAYER D'OFFRIR DES NOUVEAUX SERVICES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

- **Covoiturage** : 5 aires de covoiturages, et des services numériques de mise en relation conducteurs / passagers (Agence Mobilité Lozérienne, partenariat PETR/Oxymore...)
- **Voiture électrique** : 8 bornes de recharge pour véhicules électriques (par le SDEE), quelques voitures électriques de collectivités
- **Des services TC non réguliers ciblés sur des besoins spécifiques** : lignes scolaires, transports à la demande, lignes saisonnières et touristiques
- **Vélo** : une voie verte en cours d'aménagement (Florac – Ste Cécile d'Andorge), des locations de VAE pour les habitants (PETR, communes de Meyrueis...), quelques projets de stationnement vélos sécurisés sur voiries (via programme CEE Alveole)
- **Mobilité inversée** : quelques services ambulants dans les bourgs (opticien, atelier réparation participatif...)
- **Une implication du PETR dans la mobilité** : diagnostic, location de VAE, participation à la semaine de la mobilité, ETP sur la mobilité, partenariat sur covoiturage

La compétence mobilité en place depuis 2021, est récente (AOM dans les zones dites « blanches »). Mais elle relève sur le territoire du PETR de la Région Occitanie

21

L'ÉMERGENCE PROGRESSIVE D'UN PROJET DE TERRITOIRE PORTÉ PAR LE PETR

- Un PETR créé en 2018 (qui a pris la suite de l'Association Territoriale Causses Cévennes) : il associe 36 communes toutes situées dans l'arrondissement de Florac, regroupées dans deux communautés de communes créées en 2017 (CC Gorges Causse Cévennes, et CC Cévennes Mont Lozère),
- Le PETR porte les réflexions stratégiques de développement du territoire, il anime et met en œuvre les démarches partenariales et contractuelles plus opérationnelles :

- Mission Accueil Massif Central	2009-...
- Mission Aider (revitalisation du centre-bourg de Florac)	2015-2019
- Contrat de ruralité (préfiguration du PETR)	2017-2020
- Programme Leader	2014-2020
- Contrat Occitanie Région/Dpt 48/PETR Sud Lozère	2018-2021
- Démarche prospective 2040 « Il y a du génie dans le désert »	2019
- Projet de territoire en cours de construction (PETR)	2019-2020

Enjeu de pouvoir bien articuler : vision stratégique à long terme (prospective 2040), projet de territoire commun, projets dans les communes, dispositifs opérationnels et financiers partenariaux... en intégrant aussi la Transition Ecologique

DES DÉMARCHES DE CONCERTATION MENÉES DEPUIS 2017 POUR FAIRE ÉMERGER UN PROJET COMMUN

- Diagnostic de territoire, démarches partenariales, Programme Leader, contrat Occitanie avec le PETR (Région, Dpt Lozère...)
 - Démarche de concertation prospective 2040 « Il y a du génie dans le désert » : partage d'une vision à long terme et choix d'un scénario type de développement
 - **Projet de Contrat de Ruralité**
- 1- Un CRTE qui s'appuie sur le diagnostic du projet de territoire, sur la démarche prospective 2040, sur le Contrat de Ruralité, et sur les autres démarches partenariales des filières et acteurs territoriaux (Région, Dpt...)
- 2- Un CRTE qui doit aussi cibler les enjeux plus spécifiques du contrat de ruralité pour la transition écologique : le C2RTE

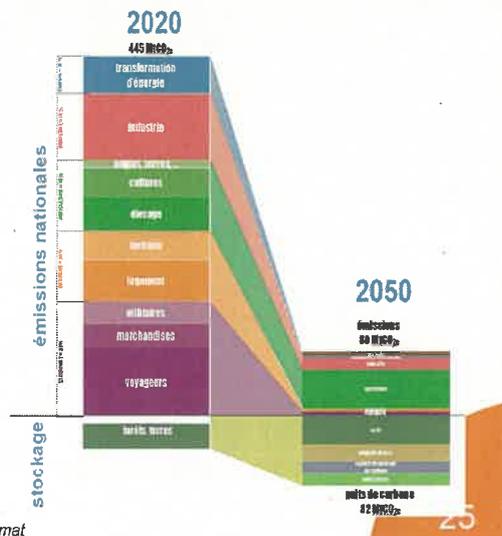
Eléments de diagnostic sur les enjeux de transition écologique

LES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION DES GES

Emissions de GES par secteurs



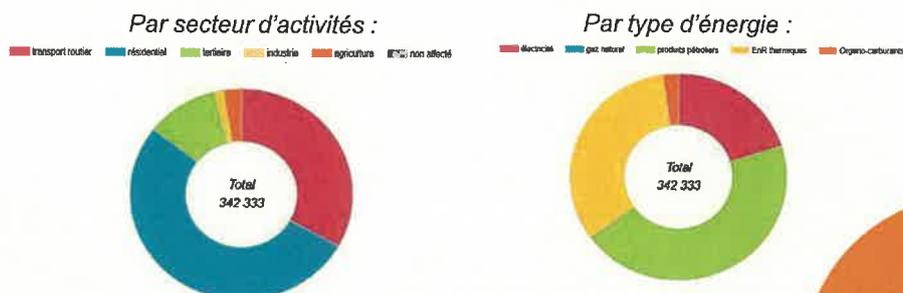
Trajectoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050



Infographie extraite d'un rapport du Haut Conseil pour le Climat

ENERGIE : CONSOMMATION DU TERRITOIRE

- Une consommation d'énergie du territoire modeste en volume
 - **Territoire faiblement consommateur en volume** : 8e territoire qui consomme le moins d'énergie en Occitanie (Terres de Vie Lozère est 34^e, Pays du Gévaudan est 28^e)
 - **Part prépondérante de produits pétroliers (44%)** : les énergies décarbonées représentent la moitié de la consommation (renouvelables = 32%, électricité = 20%)
 - Part très importante est celle de la **consommation des ménages** (habitat=52%, transports routiers= 33%)



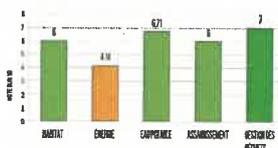
Source : Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie

26

ENERGIE : CONSOMMATION DES MENAGES

- Mais une consommation moyenne particulièrement forte pour les ménages
 - Les **ménages consomment beaucoup plus en moyenne** (2 831 € / habitant / an) : 8e territoire qui consomme le plus d'énergie par habitant en Occitanie (pour comparaison : Terres de vie en Lozère est 4e et Pays du Gévaudan est 11e).
 - 85% de leur consommation concerne le **chauffage, dépense en forte augmentation** (+20% sur 2014-2017)
 - **Logements énergivores** (87% des DPE sont classés en notes D à G), chauffés surtout au **bois pour 50%** (pétrole pour 30%, électricité pour 20 %)

Note Accessibilité des services liés au logement



Source : étude sur l'accessibilité des services en Lozère (Dpt 48)

La résilience énergétique du territoire est surtout liée à la consommation énergétique des ménages (logement et automobile), ainsi qu'à une augmentation de la production d'énergies renouvelables.

27

ENERGIE : UN ENJEU DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

- Une consommation de chauffage très élevée : 24,9 MWh / logement = 2^e plus haute d'Occitanie (14,6 sur Terres de Vie en Lozère, 17,7 pour le Pays du Gévaudan, contre 9,3 en moyenne en Occitanie)
- Les résidences principales sont chauffées par :
 - le bois pour 49,6 % (2 871 logements).
 - les produits pétroliers pour 29,3 % (1 695 logements)
 - l'électricité pour 21 % (1 220 logements)
- Les logements sont énergivores : 87,5 % des 537 logements ayant un DPE (=4% du parc noté) sont classés comme énergivores (notes DPE de D à F), dont 34% très énergivores

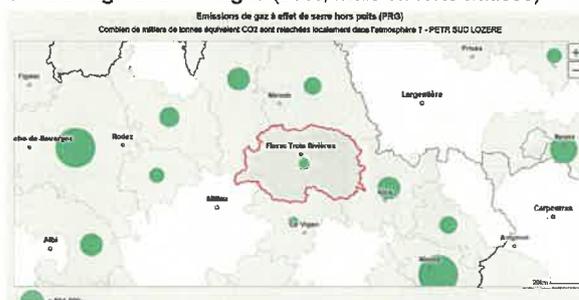


La rénovation énergétique des bâtiments (logements, bâtiments publics...) est un enjeu fort pour le territoire, autant économique qu'environnemental.

28

CLIMAT : DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE FAIBLES EN VOLUME

- Des Émission de Gaz à Effets de Serre (GES) faibles en volume :
 - un des territoires de l'Occitanie qui émet le moins (faible densité urbaine). Par habitant, il est dans la moyenne des territoires de l'Occitanie
 - la production de GES relève exclusivement des produits pétroliers (92%, les 8% restant étant l'électricité)
 - c'est le transport routier qui est émetteur prépondérant (63%, en légère baisse), puis le chauffage des ménages (25%, mais en forte hausse)



La réduction de la consommation des produits pétroliers par le transport de voyageurs routier est un levier d'action fort pour les GES émis

29

CLIMAT : LE BOIS COMME SOURCE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Une part significative d'énergies renouvelables, mais liée quasi exclusivement au bois
 - Production de 113 037 MWh d'énergie renouvelable en 2018 : c'est le tiers de la consommation d'énergie du territoire (territoire en 21^e position en Occitanie)
 - Mais c'est le bois qui fait ce bilan :
 - 92,3 % par le bois (avec des variations de presque 20 % d'une année sur l'autre)
 - 4,8 % par l'hydroélectricité
 - 0,95% par le solaire (part très faible mais en augmentation de 100 % en 5 ans)
- Source : Observatoire régional de l'énergie en Occitanie
- La production industrielle de solaire et d'éolien est réglementairement contrainte par le périmètre géographique, étendu, du Parc National des Cévennes

L'évolution à terme de la production de bois, avec les impacts possibles du changement climatique sur les espèces présentes, est une question importante pour la filière bois du territoire. La forêt offre aussi une capacité importante de stockage du CO2.

30

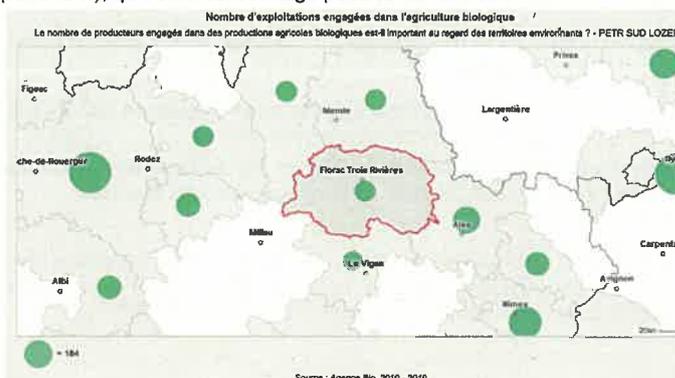
MOBILITÉ : BESOIN D'UN SCHÉMA DE MOBILITÉ PARTENARIAL DÉVELOPPANT DES SERVICES PLUS ADAPTÉS

- Un potentiel du vélo du quotidien à développer (aménagement d'itinéraires sécurisés, services vélos, éco-système vélo intégrant le cyclo-tourisme et VTT... ?)
- Enjeu d'adaptation des espaces publics des centre-bourgs (pour la mobilité des seniors, des enfants, la revitalisation des centre-bourgs...)
- Manque sur le territoire de services de mobilité solidaire (pour les personnes non motorisées ou sans permis, personnes âgées ou isolées...)
- Une couverture numérique du territoire partielle, contrainte au développement des nouvelles mobilités partagées dépendantes du digital (covoiturage, modes en emprunt ou en locations, information voyageurs sur smartphone dans un « MaaS »...)
- Covoiturage : différents services proposés, ce qui ne permet pas réellement une massification offre/demande nécessaire à la fiabilisation pour l'usager (probabilité de trouver une offre sur un parcours donné)

Mise en place très récente d'une AOM (Région) : pas encore de schéma de mobilité sur le périmètre du PETR (nécessité d'un schéma local qui serait mieux adapté aux besoins de ce type de territoire très peu dense, aux enjeux de la mobilité inversée...)

AGRICULTURE BIO

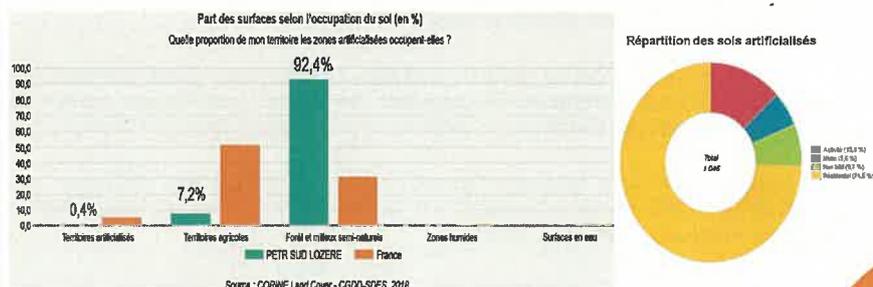
- **Un quart des exploitations (130) pratique l'agriculture biologique**, pour une surface engagée dans le bio de 11 853 ha (18 % de sa SAU de la CC Gorges Causses Cévennes, 14% sur la CC Causses Mont Lozère = près de 2 fois la moyenne nationale, avec une SAU cultivable relativement modeste)
- **Plusieurs AOP ou labels de qualité** (agneau, fromages, miel, volailles, châtaignes, oignons, jus de pomme...), qui renforcent l'image positive du territoire



32

ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Un territoire non urbain où la **part des surfaces imperméabilisées est très faible (0,4%)**
- Un **nombre d'hectares artificialisés** très faible (65,4 hectares entre 2009 et 2019 = 0,65 nouveaux km² artificialisés sur les 1478 km² du PETR)
- Une **évolution progressive du paysage avec le déclin de l'agropastoralisme** (le code forestier limite par ex. le changement d'affectation de la forêt vers le cultivé, ce qui peut avoir pour conséquence indirecte, à terme, d'augmenter les friches, modifier paysages et flore...)

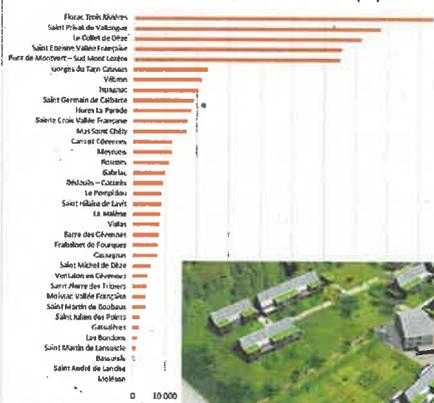


Rappel: la Loi Climat et Résilience, promulguée le 24 août 2021, fixe un objectif ambitieux pour l'artificialisation des sols, à savoir : à l'horizon 2030, diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010. L'objectif est d'atteindre la zéro artificialisation nette d'ici 2050.

33

ARTIFICIALISATION DES SOLS : PAR COMMUNE

Flux de surfaces artificialisées sur 2009-2018 (m²)



Une surface urbanisée est comptabilisée dans les chiffres de suivi comme « artificialisée ».

Mais elle peut être aménagée aussi en intégrant mieux des objectifs environnementaux (désimperméabilisation des sols, îlots de chaleurs et nature en ville...).

Exemple des Eco-quartiers et Eco-hameaux, des parkings et cours d'écoles désimperméabilisés...



réalisée par le Cerema Nord-Picardie en 2019 sur la période 2009-2017 et calculés uniquement à partir des Fichiers Fonciers
 Etude : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/artificialisation-du-sol-rapport-determinants-consommation>
 Cartographie dynamique : <https://artificialisation.biodiversiteousvivants.fr/cartographie-artificialisation>

RESILIENCE : EXPOSITION DU TERRITOIRE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- Les 36 communes du PETR sont identifiées comme étant exposées à trois types de risques : feux de forêts, mouvements de terrains et séisme faible
- 21 communes sont identifiées comme étant exposées aux risques inondations
- 8 communes sont identifiées comme étant exposées aux risques de transports de marchandises dangereuses (celles situées le long des axes routiers RN et RD)
- 20 communes sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturel (aucune concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Très forte dépendance, pour l'accès aux services, à la continuité de fonctionnement du réseau routier desservant notamment Florac, en cas d'évènement climatique

Exemples récents de désordres liés à ces risques :

- chutes de pierres autour de Florac (2019) -> cartes Cerema d'aléas mouvements de terrain
- feu de forêt à Ispagnac (août 2021)
- Inondation village St Enemie (2019)



Ateliers de travail sur les leviers d'actions à prioriser sur les 3 enjeux clés du CRTE

MOBILITÉ DANS LE SUD LOZÈRE : QUELS GRANDS OBJECTIFS CRTE ?

Quels enjeux ?

- **Cohésion territoriale** : permettre la mobilité de tous pour accéder aux services, en développant les offres
- **Transition Ecologique** : réduire l'autosolisme, développer l'électromobilité, les modes actifs
- **Développement économique** : mieux relier les acteurs locaux créateurs de valeur (production / distribution / consommation...)
- **Résilience des infrastructures de transports** : qualité d'usage des routes, risques du changement climatique

Pour une mobilité...

Plus inclusive,
et créatrice de liens

Plus propre,
plus multimodale

Créatrice de valeur pour
les acteurs économiques

Prenant aussi en compte
les usages et les risques

**MOBILITÉ :
QUELS TYPES DE LEVIERS D'ACTIONS POSSIBLES ?**

Covoiturage, modes partagés

Electromobilité : voitures ou vélos partagés, bornes de recharge...

Velo du quotidien

Espaces publics, stationnement et accessibilité PMR

Velo-tourisme

Optimiser les déplacements: regroupement de services, tiers lieux, télétravail

Circuits courts logistiques (produits locaux)

Services mobiles vers les populations isolées

**AFOM MOBILITÉ
ISSUS DU DIAGNOSTIC ET DES ATELIERS COLLABORATIFS**

Ateliers	Levier
<ul style="list-style-type: none"> Transport à la demande mis en place par les Communautés de Communes sous certaines conditions Quelques lignes de cars réguliers, sur l'axe Florac/Mende et Florac/Aïès Un transport scolaire très développé Un service d'aide à la mobilité pour les personnes en situation précaire à Florac (prix de véhicules) Quoi de 9 ?; Garage solidaire Expérimentation et développement des lignes touristiques le long du Tarn (Florac/Gorges du Tarn; Florac / Fieffe) depuis 2018 Aménagement Voie Verte des Cévennes (CFD) en cours Des aires de covoiturage (5) 	<ul style="list-style-type: none"> Un habitat dispersé imposant une utilisation majoritaire de la voiture Un territoire peu relié vers l'estérieur (peu de lignes régulières avec des horaires cars peu adaptés, accès aux pôles régionaux, autoroutes et gares TGV difficiles car éloignés, Un besoin d'aménagements de sécurisation d'itinéraires vélos connus, de liaisons douces dans les centres bourgs... Absence de schéma des mobilités (en lien étroit avec le projet de planification du territoire en termes d'urbanisme, de services...), et recherche de meilleurs complémentarités entre les offres de mobilité Réseau routier secondaire en mauvais état malgré les efforts des collectivités; Non harmonisation des TAD entre CC
<ul style="list-style-type: none"> Une mise en cohérence des outils de planification spatiale Des initiatives qui peuvent être portées à une échelle plus large, plus pertinente, plus cohérente (schéma de mobilité) => échelle PETA L'appui de l'agence départementale de la mobilité pour faciliter les alternatives au tout voiture (covoiturage, voitures partagées...) Développement du vélo électrique, qui peut être une alternative au tout voiture notamment sur les trajets courts domicile/travail L'utilisation des NTIC -vélo, télétravail... Développement de bornes électriques pour véhicules électriques (10 bornes) 	<ul style="list-style-type: none"> Coût du carburant qui augmente Dégradation du réseau routier et réduction des aides à la voirie

39

ENJEUX IDENTIFIES POUR CETTE THEMATIQUE

- Enjeux majeurs : la cohésion territoriale, le dynamisme économique, la logistique de distribution de la production agricole en circuit court.
- Coordonner, créer, améliorer et optimiser l'offre de déplacement internes au territoire pour tous types de publics
- Coordonner et mailler les services et les politiques sur le territoire, affiner la connaissance des besoins de mobilités, selon les types de déplacements et de publics
- Développer les modes de transport alternatifs, et optimiser l'organisation des services de mobilité : organisation et maillage du territoire en termes de TAD ; mobilité douce, aires de covoiturage
- Poursuivre le développement des lignes internes au territoire qui permette ensuite de relier les pôles principaux (Mende, Alès, Millau), en travaillant notamment sur le rabattement sur ces lignes
- Déployer la mobilité inversée : services ambulants vers les bourgs, (type cinéco, pétamobil, avicenne ...), tiers lieux et possibilités de télétravail dans les centres plus urbains du territoire

40

ENERGIE - CLIMAT DANS SUD LOZÈRE : QUELS GRANDS OBJECTIFS CRTE ?

Quels enjeux ?

- **Transition Ecologique** : réduire la production de GES, valoriser le stockage du CO2 par la forêt
- **Cohésion territoriale** : réduire la consommation et le coût de la dépense énergétique

Pour quoi ?

Générer moins d'émissions de GES sur le territoire, avec plus d'énergies renouvelables

Rôle de la forêt aussi important dans le stockage global de CO2

Ménages: Budget « Transport + Logement » pèse beaucoup (coûts fixes et en augmentation)

Collectivités : budget énergie pèse aussi sur le cout de gestion de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public...)

41

**ENERGIE-CLIMAT :
QUELS TYPES DE LEVIERS D'ACTIONS POSSIBLES ?**

- Performance énergétique (logements, bâtiments publics)** - Image of a modern building facade.
- Mobilité propre : voiture électrique, covoiturage, vélo** - Image of a green electric car.
- Photovoltaïque sur équipements publics** - Image of solar panels on a public building roof.
- Eclairage public (coûts, biodiversité, ciel étoilé)** - Image of modern street lighting.
- Filière bois énergie** - Image of a wood-burning stove.
- Nouveaux quartiers: aménagement « durable »** - Image of a modern residential development.
- Circuits courts de distribution des produits alimentaires** - Image of a local food distribution point.
- Planification du territoire et de ses services « bas carbone »** - Image of a landscape planning map.

**AFOM ENERGIE - CLIMAT
ISSUS DU DIAGNOSTIC ET DES ATELIERS COLLABORATIFS**

Atouts	Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire d'une qualité environnementale et paysagère reconnue • Le parc national des Cévennes garant de la préservation de la biodiversité • Un réseau de sites Natura 2000 bien développé • Des ressources à valoriser pour la production d'énergies renouvelables (bois énergie) • Des initiatives déjà engagées (réseau de chaleur) • Des structures d'accompagnement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics ou privés (cofin Energie) • Des acteurs de l'éducation à l'environnement organisés en réseau (REEL 48) • Le programme d'intérêt général « Habiter Mieux » (innovation énergétique) à l'échelle départementale • L'engagement des collectivités à travers la charte du Parc national des Cévennes pour réduire l'empreinte écologique du territoire par la modernisation de son éclairage public, l'utilisation de techniques de construction durables (pierre sèche), le développement de l'écotourisme... • Des centres bourgs en transition - 6 contrats bourgs centres en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Des centres bourgs : détermination en mise en œuvre « lente » ou peu opérante • Des énergies renouvelables peu développées • Des ressources naturelles pas assez valorisées (bois notamment) • Des ressources en eau limitées en période estivale • Pas de dispositifs locaux type ORAH • Mauvaise connaissance des dispositifs d'aides • Pas de diagnostic global du bâti public
Menaces	
<ul style="list-style-type: none"> • La conciliation d'un développement économique et le respect de l'environnement • Le développement des circuits courts et le renforcement de l'économie circulaire • Réserve Internationale de Ciel étoilé • Le développement de plans de la qualité énergétique (ex. du collège du Collat) • Développement d'une connaissance partagée (diag énergétique territorial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réglementation restrictive qui conduit à un territoire « sous cloche » • Coûts croissants de l'énergie qui augmentent la précarité énergétique

43

ENJEUX IDENTIFIÉS POUR CETTE THÉMATIQUE

- Soutenir le développement des énergies renouvelables et notamment le solaire et le bois (chaudières collectives) sur le territoire (privés, entreprises touristiques, zones d'activités, bâtiments publics)
- Réduire la consommation d'énergie : dans les bâtiments publics et aider les propriétaires privés à diminuer la consommation énergétique
- Réduire les déchets
- Tendre vers une excellence environnementale dans tous les domaines d'activités (économique, touristique, agricole, etc...)
- Réduire la production de GES, voire valoriser le stockage du CO₂
- Réduire la consommation et le coût de la dépense énergétique

44

ECONOMIE CIRCULAIRE DANS SUD LOZÈRE : QUELS GRANDS OBJECTIFS CRTE ?

Quels enjeux ?

- **Transition Ecologique** : rendre plus performante la chaîne logistique de distribution des produits agricoles, valoriser les circuits courts alimentaires
- **Développement économique** : valoriser les atouts spécifiques du territoire pour la transformation de ses ressources naturelles, les produits locaux...
- **Cohésion territoriale** : permettre l'accès à des produits ou services à un coût moindre, par des activités solidaires notamment

Pour un développement...

Economiquement plus adapté, avec notamment une chaîne logistique moins coûteuse

Créateur de valeurs, vecteurs d'image et d'identité écologique pour le territoire

Plus frugal pour les ménages, plus solidaire entre acteurs économiques



AFOM ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ISSUS DU DIAGNOSTIC ET DES ATELIERS COLLABORATIFS

Ateliers	Ateliers
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources locales reconnues : bois, laine, pierres sèches ... produits agricoles bruts ou transformés • Nombreux marchés de producteurs et boutiques paysannes ou de producteurs • Filières en cours de création / constitution • Initiatives citoyennes et/ou publiques sur le recyclage, ressourçage ... • Des équipements : 6 déchetteries, 3 centres d'inertes autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources locales parcelaires • Marchés de producteurs essentiellement sur la période estivale • Boutiques uniquement dans les bourgs centre • Pas d'outils de planification
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de recherche (gemmage/terrin...) • Expérimentations « circuits courts dans la restauration » • Outil collectif départemental « agrilocal » • Animation foncière et identification de parcelles / installation de nouveaux maraichers • Améliorer les espaces « gros volumes » dans les déchetteries • Projet Alimentaire Territorial à l'échelle départementale • Formation des élus sur ces notions • Communiquer sur l'existant pour favoriser la mise en réseau • Eco hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu ou pas d'investisseurs; quels portages économiques ? • Blocage du foncier • Déclinaison territoriale / maillage du PAT

ENJEUX IDENTIFIES POUR CETTE THEMATIQUE

- Réduire les déchets
- Tendre vers une excellence environnementale dans tous les domaines d'activités (économique, touristique, agricole, etc...)
- Impliquer tous les acteurs : publics et privés, individus et entreprises
- Rendre plus performante la chaîne logistique de distribution des produits agricoles
- Valoriser les circuits courts alimentaires
- Développer le potentiel économique des filières qui font la force du territoire : transformation des ressources naturelles, les produits locaux (comme les AOP...)
- Permettre l'accès à des produits/services à un coût modeste, par des activités solidaires notamment



Orientations stratégiques du CRTE Sud Lozère

ORIENTATIONS SUR LA MOBILITÉ

Réduire la dépendance à la voiture : en développant des offres de mobilité plus complémentaires, des services spécifiques et des aménagements incitatifs

- Développer surtout le **vélo**, les **services de TC plus adaptés**, des **services de mobilité solidaires** (comme le covoiturage, le partage ou la location de véhicules...), sans oublier l'électro-mobilité (bornes électriques, VAE...)
- Utiliser les **différents leviers incitatifs** : aménagements, services, expérimentations, mises à disposition (vélos...)
- **Mieux connaître les besoins de mobilité** plus spécifiques des usagers, pour identifier les services les plus pertinents sur le territoire
- Planifier un « **projet mobilité du territoire** » dans un **schéma de mobilité** sur le PETR, en partenariat avec l'AOM compétente (la Région)
- Intégrer, au projet de territoire, une **stratégie d'organisation des services susceptible aussi de diminuer les déplacements** longs, pour les voyageurs et pour la distribution des produits locaux (services ambulants, regroupement de services dans les bourgs, logistique en circuits courts...= planification urbaine « habile »)

Enjeux spécifiques transition écologique : modes actifs, intermodalité avec les TC, mobilité inversée, mobilités électriques (bornes de recharges, vélo...)

50

ORIENTATIONS SUR LES CIRCUITS COURTS

Développer les différentes formes de circuits courts : pour utiliser au mieux les atouts des filières locales, réduire l'impact des contraintes de mobilité, améliorer l'accessibilité des services

- Développer la **valorisation et la transformation des ressources locales**, dans les filières clés de l'économie du territoire (agriculture, alimentation, élevage, bois...)
- Organiser des **circuits courts ou modes de distribution des produits locaux** plus pratiques et économiquement plus intéressants pour les producteurs
- Articuler les **stratégies d'évolution des filières avec le Projet Alimentaire de Territoire** de la Lozère (circuits courts de livraison des cantines, par exemple)
- Favoriser une **gestion optimisée des déchets** (gros volumes, recycleries, transformation...), réutiliser ou recycler les biens consommés
- Développer un **éco-système d'acteurs et des partenariats** autour de ces enjeux

Enjeux spécifiques transition écologique : valoriser les ressources naturelles, favoriser la consommation locale et le emploi des biens (diminution de l'empreinte carbone de la distribution et de la consommation du territoire)

51

ORIENTATIONS SUR ENERGIE CLIMAT

Maitriser la consommation énergétique du territoire et réduire ses émissions de GES, en s'appuyant sur ses marges de progrès les plus pertinentes :

- Développer les **énergies renouvelables** adaptées aux ressources et contraintes du territoire : bois et énergie solaire
- **Réduire la consommation d'énergie des ménages et plus globalement du territoire** : par la rénovation énergétique (logements des ménages, bâtiments et éclairage public des collectivités...)
- **Réduire les émissions de GES** liées à la consommation de produits pétroliers pour la mobilité (des voyageurs, des biens : electro-mobilité, circuits courts de distribution, stratégie d'optimisation de l'organisation des services sur le territoire...)
- Réduire les **déchets** (tri sélectif, emploi, recyclerie et transformation...)

Enjeux spécifiques transition écologique : réduction des émissions de GES, moindre dépendance énergétique

52

ORIENTATIONS SUR REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS

Revitaliser les centre-bourgs, un enjeu transversal au projet de territoire et au CRTE :

- **Valoriser leurs espaces publics** : pour améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité économique et touristique
- **Adapter et rénover leur cadre bâti** : aux enjeux d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités, aux enjeux de meilleure maîtrise énergétique, à l'évolution des besoins
- **Améliorer l'accessibilité et le confort d'usage des espaces publics** : modes actifs, PMR, seniors encore mobiles, stratégies de stationnement visiteurs...
- **Développer des nouveaux services** : fixes, mobiles, tiers lieux collaboratifs...(commerces, services à la personne, activités touristiques, distribution de produits agricoles, télétravail, déchetteries...)
- Intégrer des **objectifs environnementaux dans l'aménagement urbain**(bâtiments et espaces publics): éclairage, isolation thermique, énergie solaire, réseaux de chaleur urbain, gestion de l'eau...

Enjeux spécifiques transition écologique : construction bas carbone et faible consommation d'énergie, développement des mobilités actives...

3

ANNEXE 3

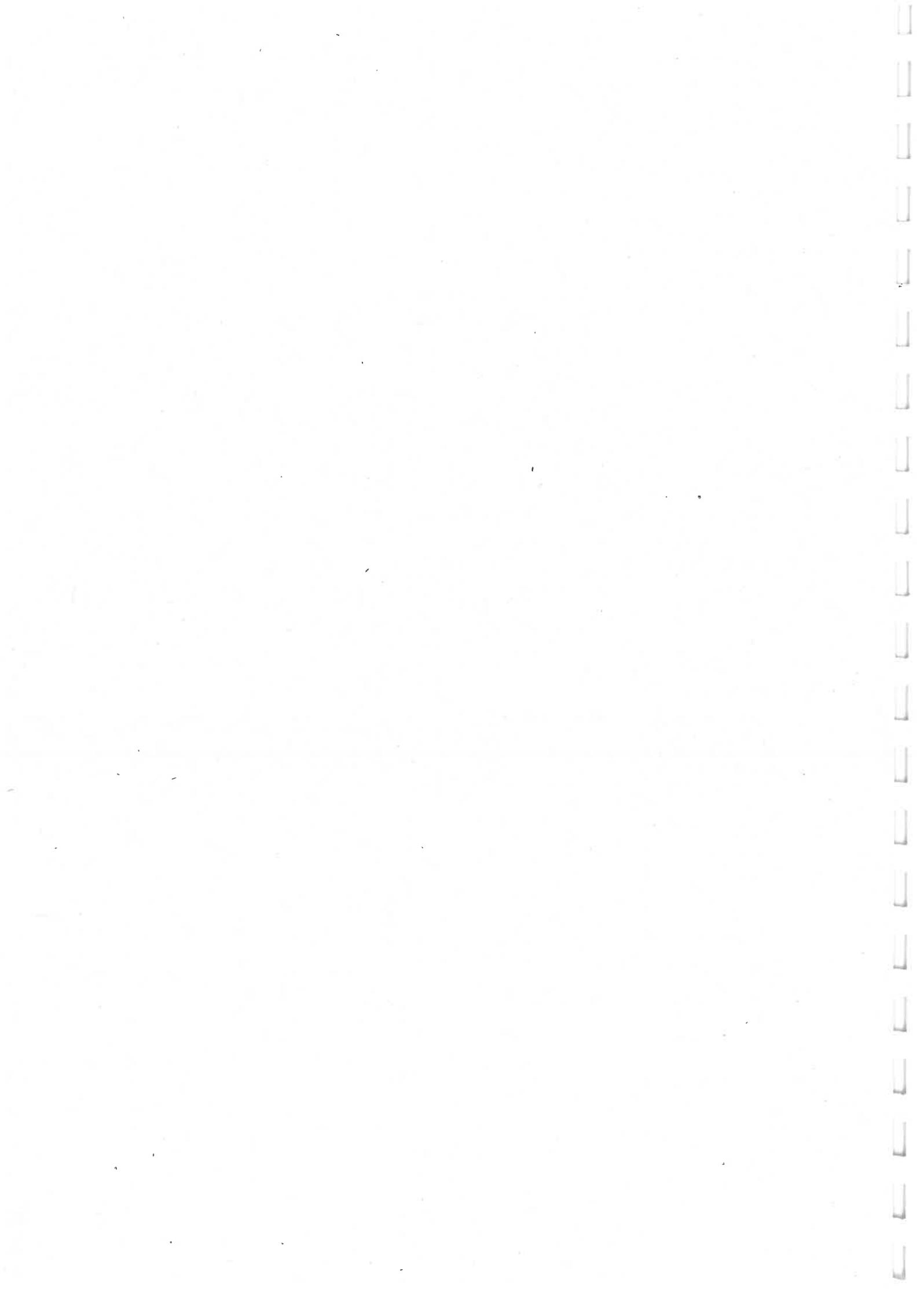
Architecture générale du contrat et orientations stratégiques

Axes stratégiques	Fiche action	Contenu des fiches mesures	Exemples illustratifs	Projets illustratifs	
<p>Orientation 1 : Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique</p>	<p>1. Améliorer la performance énergétique du territoire</p>	<p>Réduire la consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables</p>	<p>Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables (ex : bois, photovoltaïque...)</p> <p>Travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>Adopter un éclairage public peu énergivore et de qualité</p> <p>Renforcer et diversifier l'offre de transports en commun</p>	<p>Cadastre solaire</p> <p>Logements, bâtiments et équipements publics</p> <p>Plans de gestion de l'éclairage public, Réserve International de Ciel Etoilé (RICE)...</p> <p>navette Florac – Mende</p>	<p>Turbines sur conduites AEP</p> <p>Plusieurs projets communaux et intercommunaux en cours, prévoir des approches planifiées (lien SDEE, Ldz Energie, PNC)</p>
	<p>2. Favoriser une mobilité durable et inclusive des biens et des personnes sur le territoire</p>	<p>Diversifier l'offre de mobilité pour faciliter l'accès aux services et la distribution des produits locaux en circuit court (tout en développant des mobilités décarbonées)</p>	<p>Développer la pratique du vélo du quotidien en sécurisant et proposant des aménagements adéquats</p> <p>Développer des modes de transport alternatifs (partagés, à la demande...)</p> <p>Contribuer à élaborer et animer un projet de mobilité pour le territoire du PETTR</p> <p>Favoriser la mutualisation des trajets pour les professionnels de l'agro-alimentaire</p>	<p>Location de Vélos à Assistance Electriques, abris vélos centre bourgs, voies vertes</p> <p>Transports à la Demande (TAD) dans les CC</p> <p>Accompagner les projets et schémas de mobilités douces</p> <p>Etude logistique sur le partage de la livraison des entreprises agricoles et agro-alimentaires du sud Lozère</p> <p>Réparation/réutilisation/transformation des biens (ressources, consignes pour le verre, laveries pour bouteilles et bocaux...)</p> <p>Pian régional ou local de prévention des déchets (P/LPD), tri sélectif, recyclage du verre...</p>	<p>Développer des aménagements cyclables plus complets (pistes, vélos routes, arceaux vélos...)</p> <p>Application covoiturage rural</p> <p>Schéma de mobilité simplifié</p> <p>Service du Petassou, projet ressource Florac, St Michel de Dèze, ...</p> <p>Rendement des réseaux AEP, Station d'épuration des eaux usées</p>
	<p>3. Favoriser l'économie circulaire pour réduire l'impact de la consommation du territoire sur l'environnement</p>	<p>Encourager une gestion plus durable des biens et des déchets</p>	<p>Favoriser/accompagner les projets favorisant le réemploi et la réduction des déchets</p> <p>Encourager la gestion durable des biens</p>	<p>Escalades, slacklines, etc...</p> <p>Anticiper le confort thermique et diversifier l'offre d'hébergement</p> <p>Stevenson, Cevennes Ecotourisme, GR le long du Tarn, Voie Verte...</p> <p>Accompagner l'installation de marchers, producteurs</p>	<p>Pôles de plein nature</p> <p>TAKHI</p> <p>Terra Rural Sud Lozère, installation sur Florac</p>
	<p>4. Soutenir et encourager le tourisme durable</p>	<p>Développer un tourisme "vert" qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée</p>	<p>Développer le tourisme autour des activités de pleine nature, l'éco-tourisme et l'héritage</p> <p>Favoriser la production alimentaire locale et biologique, notamment dans la restauration collective</p> <p>Favoriser la transformation locale et la valorisation des ressources locales écologiques</p> <p>Soutenir le développement de filières permettant de valoriser les ressources locales</p> <p>Accompagner les porteurs de projets et aménager des locaux et espaces de travail pour la pratique d'activités économiques</p> <p>Stimuler la reprise et la transmission d'entreprises</p> <p>Favoriser l'installation d'activités de l'économie sociale et solidaire</p> <p>Développer l'offre numérique des services et commerces et réduire la fracture numérique</p> <p>Renforcer et développer le maillage des services à la population (petite enfance, personnes âgées, santé, culture, sport)</p>	<p>Mutualisation, coopération, innovation, ...</p> <p>Formation, accompagnement, inclusion numérique</p> <p>MSAP, MSP, crèches, résidences seniors, salles associatives, équipements sportifs</p> <p>RELANCE</p> <p>ZAÉ, locaux artisans... réseau Lozère Nouvelle Vie</p> <p>Formation, accompagnement, inclusion numérique</p>	<p>Chauffe-eau bio-masse</p> <p>Montée en gamme des équipements culturels, BIT</p> <p>PVD et BC</p> <p>PVD et BC</p>
	<p>5. Favoriser les circuits-courts pour un tourisme durable accessible à tous</p>	<p>Mettre en place les conditions favorables au maintien et à l'accueil d'entrepreneurs sur le territoire</p>	<p>Accompagner et pérenniser les commerces existants</p> <p>Identifier et mobiliser des acteurs capable de racheter des bâtiments ou friches urbaines pour y installer des porteurs de projet</p> <p>Réhabiliter le patrimoine bâti et l'adapter aux nouveaux besoins</p> <p>Développer une offre de logement attractive et adaptée aux différents besoins</p>	<p>Village Vivants, foncières...</p> <p>Bâtiments, locaux, parkings... multi-activités/usages, dans la temporalité</p> <p>Programme d'Intérêt Général (PIG)</p> <p>Aménagements de mise en accessibilité des voiries, équipements publics...</p>	<p>Requalification de bâtis (ex : le Rochefort)</p> <p>OPAH, projets d'Eco hambeau, ORI...</p> <p>PVD et BC</p>
	<p>6. Encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services</p>	<p>Proposer des espaces publics de qualité pour les rendre plus inclusifs et pour redynamiser les centres-bourgs</p>	<p>Travailler sur des systèmes de gouvernance partagée pour rendre concret le projet de territoire</p> <p>Accompagner les nouveaux arrivants et pérenniser leur installation</p> <p>Faire de l'adaptation au changement climatique un levier de développement</p>	<p>Développer les conseils de développement</p> <p>Lozère Nouvelle Vie</p> <p>Nouvelles pratiques agricoles, éco-habitat, projet Natur'adapt du PNC</p> <p>Campus Connecté, TAKHI, SupAgro, GRIMP, ABPS,</p>	<p>Commissions ouvertes de travail</p>
	<p>7. Renforcer la centralité des bourgs, et les aménager pour les rendre accessibles à tous</p>	<p>8. Faire du Sud Lozère un territoire d'innovation et d'expérimentation</p>	<p>Orientation 3 : Agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire qui favorise et conforte le vivre-ensemble</p>		

Orientation 2 : Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée

ANNEXE 4

Fiches mesures



C2RTE PETR Sud Lozère

Orientation n°1 : Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique

Fiche mesure N° 1 Améliorer la performance énergétique du territoire

Objectif : Réduire la consommation énergétique du territoire et développer la production d'énergies renouvelables

Contexte général :

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, la France a pris des engagements forts afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur de l'énergie. Pour y parvenir, mais également pour diversifier le mix énergétique, assurer la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les priorités d'action de la politique énergétique du Gouvernement pour les dix prochaines années.

D'autre part, la région Occitanie a pour ambition de devenir la première région à énergie positive, cela signifie produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme. L'énergie produite prise en compte sera celle d'origine renouvelable.

Pour cela, la région projette une réduction de la consommation de 39 % par rapport à la situation de 2015. Ces diminutions concernent principalement les secteurs du transport et du logement. Elle prévoit aussi d'augmenter sa production d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, géothermie, biomasse, hydrogène).

Le territoire du PETR Sud Lozère consomme peu en volume total et se classe 8e/74 plus faible consommateur en Occitanie. En revanche, il est le 8e/74 plus important consommateur par habitant.

Cette consommation énergétique a un coût et selon l'Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie, la facture énergétique est de 34 188 587€ pour le Sud Lozère, soit 2 831€ par habitant. Les deux secteurs qui consomment le plus et totalisent 85 % de la consommation énergétique du Sud Lozère sont le résidentiel (52,4 %) et le transport routier (33 %). Ces deux secteurs sont aussi les plus émetteurs de GES : 87,9 % des émissions de GES du territoire. Cela s'explique par la consommation énergétique importante de ces secteurs, mais aussi par les types d'énergies utilisées : les produits pétroliers représentent 44,9 % des sources d'énergie sur le territoire, les énergies renouvelables (le bois) 32,5 % et l'électricité 20 %.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- o Réduire la consommation énergétique du territoire en lien avec le secteur résidentiel
- o Réduire la consommation énergétique du territoire en lien avec le transport routier
- o Augmenter la performance énergétique de l'éclairage public
- o Augmenter la production d'énergies renouvelables du territoire

Du point de vue économique :

- o Réduire la facture énergétique du territoire (des collectivités et des ménages)
- o S'inscrire dans le cahier des charges de la Réserve de ciel étoilé du PNC
- o Tirer parti des ressources du territoire en accompagnant le développement de filières énergies

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- o Augmenter le confort thermique des ménages
- o Organiser des systèmes de transport plus écologiques et solidaires

Contenu de la fiche mesure :

- o Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables (ex : bois, photovoltaïque...) en lien avec les ressources du territoire et de ses atouts (filière bois, cadastre solaire...);
- o Travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments (logements privés et publics, bâtiments public...) en faisant appel à des professionnels qui favorisent l'utilisation de matériaux bio et/ou géosourcés présents sur le territoire, le département ou la région Occitanie (chanvre, pierres sèches ouate de cellulose, paille de blé, roseaux...);
- o Remplacer les systèmes de chauffage polluants basés sur les produits pétroliers;
- o Sensibiliser les habitants sur les enjeux de réduction de la consommation énergétique du territoire et de production d'énergie renouvelable;
- o Adopter un éclairage public peu énergivore et de qualité, en lien avec la réserve internationale de ciel étoilé du Parc National des Cévennes.

Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- o Europe
- o Etat / ANAH
- o Région
- o Département
- o PNC
- o EPCI / communes
- o Banque des Territoires
- o ADEME

Partenaires Techniques Potentiels

- o Europe
- o Etat / ANAH
- o Région
- o Département / Lozère énergie / CAUE
- o PETR Sud Lozère
- o PNC
- o EPCI / communes
- o Banque des Territoires
- o ANCT
- o Chambre de Commerce et d'Industrie
- o Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- o Chambre d'Agriculture
- o SDEE
- o ADIL
- o ADEME

❖ Critères d'appréciation et résultats attendus

Comment cette mesure peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

Cette fiche mesure est en lien avec les autres axes de l'orientation 1 :

- o Réduire la consommation énergétique du territoire en lien avec les transports est directement lié à l'axe 2 qui propose de « Favoriser une mobilité durable et inclusive des biens et des personnes sur le territoire »

Cette fiche mesure est en lien avec l'orientation 2 :

- o La production d'énergies renouvelables en lien avec les ressources du territoire s'articule parfaitement avec l'orientation 2 : « Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée » et son axe sur les circuits courts qui propose de structurer des filières sur le territoire pour valoriser les ressources locales et réduire l'empreinte carbone des éléments produits, comme la structuration d'une filière bois énergie.

Cette fiche mesure est en lien avec l'orientation 3 :

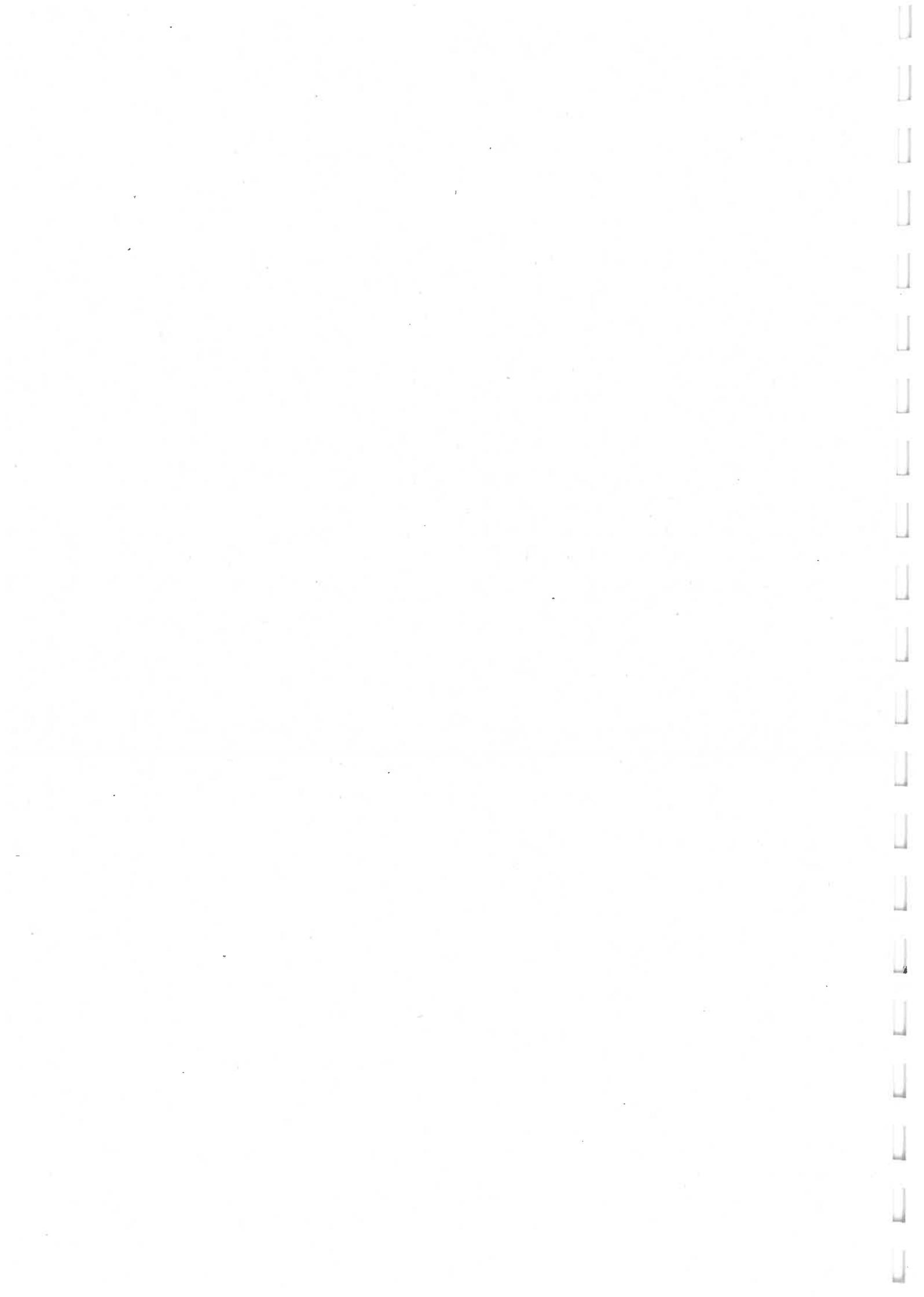
- Réduire la consommation énergétique du territoire en lien avec le résidentiel est lié à l'axe 7 sur le renforcement des centre-bourgs et en particulier sur la rénovation du patrimoine bâti et le développement d'une offre de logement attractive et adaptée aux différents besoins
- La fiche mesure entière s'articule avec l'axe 8 « Faire de l'adaptation au changement climatique un levier de développement », qui souhaite créer de l'activité au travers des projets d'atténuation du changement climatique et d'adaptation du territoire.

❖ **Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 (qualitatif ou quantitatif) :**

- Nombre de rénovations énergétiques de logements et bâtiments publics avec des matériaux bio/géo sourcés ;
- Nombre de communes ayant remplacé leur éclairage public ;
- Nombre d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables ;
- Structuration d'une filière bois énergie (nombre de réunions, tenue d'un Copil).

❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES NATIONAUX, RÉGIONAUX, ET LOCAUX :**

- **Stratégie Nationale Bas Carbone et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**
Deux ambitions, atteindre la neutralité carbone dès 2050 et réduire l'empreinte carbone des Français
- **Programme Petites Villes de Demain** (en cours de construction)
- **Contrats Bourg-centres Occitanie**
- **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- **Programme LEADER GAL Causses et Cévennes** : Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble.
- **Programme européen du FEDER**
- **Projet de Territoire du PETR Sud Lozère à horizon 2040** : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- **Charte forestière** du PETR
- **Charte du Parc national des Cévennes**



C2RTE SUD LOZERE

ORIENTATION N°1 : Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique

Fiche mesure n°2 : Favoriser une mobilité durable et inclusive, des biens et des personnes, sur le territoire

Objectif: Diversifier l'offre de mobilité pour faciliter l'accès aux services et la distribution des produits locaux en circuit court, tout en développant des mobilités décarbonées

Contexte général :

Très à l'écart des dessertes ferroviaires et autoroutières, éloigné des polarités urbaines environnantes et constitué de communes très peu peuplées, le Sud Lozère présente une morphologie quasi "insulaire", qui rend plus difficile l'accessibilité aux services, aux activités économiques ou plus globalement aux populations. La mobilité y dépend presque exclusivement de l'automobile. Les caractéristiques de sa population lui confèrent aussi des enjeux de mobilité inclusive et solidaire. Ces « fragilités » sont accentuées par la faiblesse de l'offre de transports en commun (organisée essentiellement pour les besoins des scolaires, ou avec des horaires dépendant des pôles urbains environnants comme Mende et Alès, ou de transports à la demande...). La dépendance à l'automobile fait peser aussi, sur les ménages, une contrainte économique forte sur leur consommation énergétique, déjà élevée par les besoins du chauffage, tout en étant par ailleurs le principal levier de réduction potentielle des GES du territoire (le transport routier représente deux tiers des GES émis). Ces contraintes structurelles concernent aussi la distribution des biens produits localement (logistique des produits agricoles notamment). L'équipement moins performant du territoire en réseaux numériques reste, en outre, une faiblesse pour le développement d'offres alternatives de mobilité dépendantes du digital (services de covoiturage, de mobilité solidaire, information à distance sur les TC...). La prise de compétence AOM a été effective en 2020, par la Région Occitanie : c'est dans ce cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités que la Région, « chef de file de l'intermodalité », devra notamment établir des contrats de mobilité sur les bassins de mobilité, avec un rôle de coordination des différents acteurs.

Objectifs de la mesure :

Améliorer les possibilités de mobilité au quotidien pour la population et les acteurs économiques du territoire, proposer des services plus adaptés aux moins mobiles, aller dans le sens d'une moindre dépendance à l'automobile et d'une réduction des émissions de GES.

Cela nécessite, pour les différents acteurs de la mobilité, de pouvoir travailler, en partenariat ou en complémentarité, sur différents leviers d'actions :

- Renforcer et diversifier l'offre régulière de transports en commun
- Développer la pratique du vélo pour la mobilité du quotidien
- Développer des modes de transport alternatifs à l'autosolisme
- Contribuer à élaborer et à animer un projet de mobilité pour le territoire du PETR, en lien avec l'Autorité Organisatrice des Mobilités (Région)
- Favoriser la mutualisation des trajets pour les professionnels (notamment agro-alimentaire)

Impacts recherchés :

Du point de vue de la transition écologique :

- Réduire l'autosolisme par le développement d'offres de mobilité alternatives décarbonées : transports en commun, vélo, marche à pied dans les centres bourgs, covoiturage, mutualisation des parcours de distribution des produits...)
- Diminuer les émissions de GES : par la réduction de la part de l'automobile et par le développement des supports permettant le développement progressif de l'électromobilité (bornes de recharges pour voitures électriques, VAE, parcs de véhicules électriques)

Du point de vue économique :

- Réduire la dépendance énergétique des ménages liée à la consommation de carburants
- Développer des circuits courts de distribution des produits agricoles locaux
- Mieux relier les acteurs économiques locaux créateurs de valeur,
- Adapter le stationnement des centre-bourgs à la diversité des enjeux de redynamisation (accès facilité pour les touristes, accessibilité des commerces et des services, maintien de l'habitat en centre, libération des espaces publics stratégiques des centres)

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Faciliter les déplacements des moins mobiles pour accéder aux services
- Améliorer l'accès aux services intermédiaires qui sont localisés en dehors du territoire
- Favoriser la mobilité des actifs en recherche d'emploi, améliorer la continuité de l'accessibilité PMR dans les centres-bourgs
- Développer, dans les centre-bourgs, des voiries apaisées et les modes actifs

Contenu de la fiche mesure :

- Contribuer à élaborer/animer un projet de mobilité pour le territoire en : améliorant la connaissance des besoins spécifiques de mobilité, identifiant des solutions envisageables, contribuant à la sensibilisation des usagers, contribuant aux réflexions de l'AOM sur le bassin de mobilité, mettant en place une ressource humaine plus pérenne
- Améliorer l'offre de TC, en travaillant la complémentarité entre les différentes desserte et services (lignes régulières et à la demande, intermodalité avec le covoiturage, le vélo...). Conforter notamment le potentiel d'utilisation des lignes de bus par leurs horaires et le rabattement, l'intermodalité, l'accessibilité des points d'arrêts bus, l'information voyageurs
- Développer la pratique du vélo sur le territoire en jouant conjointement sur plusieurs leviers d'actions : poursuite et valorisation des aménagements de voies vertes, réalisation d'aménagements d'accès aux centres bourgs, sensibiliser les collégiens à la pratique du vélo, location de vélos services de réparation, animation/communication
- Faciliter et encourager la pratique des modes partagés, alternatifs à l'autosolisme : covoiturage (par l'aménagement d'aires ou de places de stationnement, par la mise en relation par des applications numériques, par des services organisés par lignes, par des modes partagés (VAE...))
- Logistique de distribution des produits locaux en circuits courts : poursuivre l'étude lancée par des expérimentations de services mutualisés innovants
- Favoriser des circulations apaisées dans les centre-bourgs pour renforcer leur attractivité : modération des vitesses (zones 30 ou zones de rencontres), accessibilité PMR (continuité entre habitat, commerces et services, stationnement et arrêts TC...)
- Intégrer aussi, au projet de territoire, la logique de « mobilité inversée » (rapprochement des services des populations), ou de confortation du potentiel des commerces de proximité par les flux générés par les réseaux de transports : services ambulants vers les bourgs plus isolés, optimisation entre localisation des services et équipements publics, localisation stratégique des lieux de connexion des offres de mobilité

Acteurs à mobiliser :

Les actions 1 à 4 peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'un Schéma de Mobilité Simplifié pouvant constituer la base de travail du contrat de mobilité de l'AOM Région Occitanie : diagnostic multimodal du territoire, enquêtes et ateliers de travail avec des usagers, élus, opérateurs de mobilités, benchmark et identification de projets potentiels dans les communes, travail d'un projet de mobilité à l'échelle du PETR avec les acteurs locaux (gestionnaires de voiries Dpt et Etat, EPCI, acteurs innovants...).

L'action 3 peut être abordée dans un volet spécifique du Plan Simplifié des Mobilités. Elle peut aussi s'appuyer sur les dispositifs actuels de soutien financier de l'Etat aux projets et à la promotion du vélo à destination des collectivités, sur les appuis opérationnels de l'ADEME et du Cerema (AAP

Avelo 2, académie ADMA, ressources d'ingénierie du Cerema...). Elle peut aussi faire intervenir, en les soutenant par exemple financièrement, des acteurs privés proposant des services vélos (locations, modes partagés, réparation...).

L'action 5 s'inscrit dans le cadre de l'étude en cours lancée par le PETR avec la DDT. Elle nécessite d'affiner le diagnostic des besoins, opportunités et partenariats possibles, d'identifier des solutions ou services innovants (par du benchmark, des ateliers de travail...), et d'expérimenter ensuite des solutions.

L'action 6 pourrait être traitée par l'élaboration de PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) sur les principaux centre-bourgs, pour prioriser des itinéraires principaux dans les bourgs. Un PAVE permet ensuite de programmer la réalisation d'aménagements prioritaires, développant notamment des solutions plus adaptées aux profils souvent étroits (zones de rencontres à niveau, cheminements piétons protégés à hauteur de chaussée...).

L'action 7 nécessiterait d'encourager des initiatives d'acteurs privés allant dans ce sens, et ce en recherchant une complémentarité avec les commerces des centre-bourgs qui puisse éviter d'altérer leur attractivité (réflexion stratégique sur les services ambulants qui seraient opportuns à proposer en ce sens).

Partenaires Financiers Potentiels

- Région (financement des Plans de Mobilité et des services de TC et de mobilité relevant des compétences génériques des AOM, financement d'infrastructures de transports dans le CPER)
- Etat : financements CRTE, financements des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt nationaux (Avelo2/Alveole, Tenmod, AMI Montagne mobilité...), son rôle de gestionnaire de la RN106, et aussi par le CPER
- Département (gestionnaire des routes départementales, agence lozérienne de la mobilité)
- ANCT : pour les actions de revitalisation des centres par les espaces publics, le stationnement, les mobilités actives... dans le programme national Petites Villes de Demain
- EPCI et communes : gestionnaires des voiries urbaines et espaces publics des centres bourgs, au titre aussi des compétences plus génériques de développement économique et touristiques (soutien financier à certaines initiatives de nouveaux services par exemple...)
- Acteurs privés sur le covoiturage ou le vélo, ou opérateurs TC, pouvant proposer des offres alternatives de mobilité avec leurs modèles économiques spécifiques

Partenaires Techniques Potentiels

- AOM (services de la Région Occitanie, notamment pour le schéma de mobilité)
- Gestionnaires et maîtres d'ouvrages des voiries : Etat (RN : DIR), Département (RD), EPCI et communes (voiries urbaines et espaces publics des centres bourgs)
- Département (agence Lozérienne de la mobilité, schéma départemental d'accessibilité des services au public 2016-2022)
- Etat (politiques nationales, réglementation) : plateforme France Mobilités, DREAL (LOM), DDT, suivi des SDA'AP
- Cerema (ingénierie de second niveau, centre de ressources sur la mobilité et la transition écologique des territoires...)
- ADEME (gestion des appels à projets nationaux de l'Etat sur les mobilités : Avelo 2, TenMod...)
- Opérateurs des transports en commun (ingénierie de l'offre de transport en commun)

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Contrats de mobilité des Région AOM (cf LOM)
- Schéma de mobilité simplifié
- PAVE

- o Etudes et projets PVD
- o Aménagements pour les vélos : nouvelles obligations réglementaires de la LOM sur les aménagements de voirie en milieu non urbain. Schémas à bien articuler entre les schémas régionaux (vélo routes), départementaux, et les schémas plus locaux. AAP Avelo 2
- o Covoiturage : synergie et complémentarité à trouver entre les différentes plateformes digitales pouvant proposer des offres de ce type sur le territoire, pour pouvoir « massifier » offres et demandes (PETR, département acteurs privés...)
- o Mobilité inversé : à articuler avec le projet de territoire (volet services), et le schéma départemental d'accessibilité des services au public 2016-2022
- o Logistique en circuit court des produits locaux : étude en cours, avec synergie éventuelle avec la mobilité des personnes à examiner

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- o Elaboration d'un Plan de mobilité simplifié, de PAVE dans les centre-bourgs
- o Réalisation d'aménagements cyclables et de stationnements sécurisés dans les centres bourgs, nombre de locations de VAE
- o Covoiturage : nombre de déplacements effectués en covoiturage, nombre de conducteurs inscrits sur la plateformes numériques, nombre d'aires de covoiturages
- o TC : évolution du nombre de services réguliers les jours ouvrables de semaine, du trafic annuel des lignes régulières, de l'accessibilité PMR des points d'arrêts bus, du respect des horaires théoriques des lignes (avec bande passante de tolérance)
- o Espaces publics apaisés dans les centres bourgs : nombres de projets
- o Accessibilité PMR : nombre d'arrêts bus accessibles, de plans d'actions de PAVE

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- o Comité technique et de pilotage réunissant les parties prenantes du bassin de mobilité (AOM, PETR, EPCI, Département, opérateurs TC et des mobilités),
- o Co-piloté par l'AOM et le PETR, se réunissant deux fois par an
- o Rapport de bilan d'activité annuel de l'opérateur TC sur les lignes desservant le territoire

❖ ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHÉMAS STRATEGIQUES :

- o **Stratégie Nationale Bas Carbone et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**
Deux ambitions, atteindre la neutralité carbone dès 2050 et réduire l'empreinte carbone des Français
- o **Programme Petites Villes de Demain** (en cours de construction)
- o **Contrats Bourg-centres Occitanie**
- o **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- o **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- o **Programme LEADER GAL Causses et Cévennes** : Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble.
- o **Programme européen du FEDER**
- o **Projet de Territoire du PETR Sud Lozère à horizon 2040** : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- o **Charte forestière du PETR**
- o **Charte du Parc national des Cévennes**

C2RTE SUD LOZERE

ORIENTATION STRATEGIQUE : Favoriser l'économie circulaire pour réduire l'impact de la consommation du territoire sur l'environnement

Fiche mesure n°3 : Encourager une gestion plus durable des biens et des services

Objectif : Accompagner les projets favorisant le réemploi et la réduction des déchets, une gestion durable des biens

Contexte général :

Le développement de services fondés sur le concept « d'économie circulaire » (encourager une consommation durable, notamment par le emploi, la réparation ou la transformation) constitue un levier d'action intéressant pour le territoire du PETR, à plusieurs titres :

- Son axe prioritaire de développement économique se fonde beaucoup sur la transformation locale de ses ressources naturelles, la distribution en circuits courts de ses productions agricoles, et la formation qui développe un savoir-faire local
- Ses difficultés d'accès aux biens intermédiaires, localisés dans les pôles urbains éloignés (effet insulaire), peuvent trouver aussi une réponse dans le recyclage des biens et dans l'économie solidaire (emploi après transformation ou réparation)
- La mise à disposition de produits à un coût moindre ou le emploi de produits pour d'autres usages peuvent être des solutions adaptées aussi aux caractéristiques économiques des ménages du territoire (ménages à revenus modestes)

Objectifs de la mesure :

- Développer des services pratiques à la population pour favoriser le emploi, le recyclage et la réduction des déchets
- Encourager une gestion durable des biens :
 - Faire évoluer les habitudes de consommation des ménages et des entreprises, en valorisant la mutualisation, l'économie solidaire, le emploi, le recyclage
 - Inciter les entreprises à mettre en œuvre des emballages favorisant le emploi ou le recyclage
- Favoriser l'installation et le développement des filières de la transformation, à partir des secteurs qui font l'économie du territoire (agriculture, artisanat, formation, entrepreneuriat, services...)

Impacts recherchés :

Du point de vue de la transition écologique :

- Réduire les GES par la promotion de l'économie circulaire et solidaire
- Réduire les GES émis par les déplacements en développant des circuits courts (des produits et des services), fondés aussi sur une économie durable de la transformation

Du point de vue économique :

- Soutenir les filières locales notamment agricole, forestière
- Créer localement la valeur ajoutée issue de la transformation des productions locales et des ressources naturelles

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Créer des services plus pratiques pour la population
- Renforcer la cohésion sociale grâce au lien direct producteur / consommateur

- Accroître les rencontres, échanges et actions entre citoyens, entrepreneurs et entreprises

Contenu de la fiche mesure :

Réduire les déchets en améliorant la collecte et le recyclage :

- Améliorer les services offerts par les déchetteries (espaces gros volumes, tris sélectifs, plages horaires élargies ou autonomie d'accès, espaces dédiés aux objets pouvant être réutilisés / réparés...)
- Développer des ressourceries, fixes ou mobiles (exemple du « Pétassou » et de son service Petamobil, de réparation itinérant)
- Inciter les entreprises et exploitants à améliorer les emballages et le recyclage des produits alimentaires (compostage, consignes, laveries, emballages recyclages...)

Développer une gestion plus durable et locale des biens :

- Encourager la mutualisation ou l'usage partagé d'équipements professionnels ou personnels, le partage solidaire de savoir-faire (exemple de la réparation)
- Valoriser une meilleure connaissance et la consommation des produits locaux (communication, cantines, annuaire entreprises locales, groupements de commandes de produits locaux impliquant les commerces locaux...)

Mettre en place des conditions favorables au développement d'une économie de la transformation :

- Travailler sur les synergies à trouver entre filières (pierres sèches, bois, laine, chanvre, jus de pomme...)
- Mettre en place des « infrastructures économiques » incitatives : formations, ateliers de transformation et de conditionnement, locaux transformés pour pouvoir accueillir des tiers-lieux, stratégie de reconquête des friches pour installer du maraîchage...
- Faire du Sud-Lozère un territoire d'expérimentation (exemples : gemmage des pins et tanin des châtaigniers...)
- Développer le multi-usage des bâtiments et des terrains, en fonction de leurs périodes d'utilisation et de disponibilité

Acteurs ou programmes à mobiliser :

Ces actions peuvent être réalisées par plusieurs leviers envisageables :

Programmes partenariaux :

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) intégré au SRADDET
- Plan Régional d'Actions pour l'Economie Circulaire (PRAEC)
- Projet Alimentaire de Territoire

Politiques publiques :

- Acquisition / transformation de locaux / bâtiments (pour les tiers lieux notamment)
- Actions locales de communication de sensibilisation et d'information ciblées sur les ménages et les acteurs économiques
- Soutiens aux porteurs de projets (aides financières pour conforter leur modèle économique, appels à projets ou manifestations d'intérêt, mise à disposition de locaux partagés, lien avec la formation, temps d'échanges entre acteurs de différents domaines ...)

Initiatives d'acteurs économiques, associations, entrepreneurs :

- Innovations des entreprises dans leur production (emballages)
- Expérimentations de services innovants

Partenaires Financiers potentiels

- Région
- Etat
- Europe

- Département
- PNC
- EPCI et communes
- Banque des Territoires, BPI
- ADEME
- ANCT
- Porteurs de projets / entrepreneurs

Partenaires Techniques potentiels

- Région
- Etat
- Europe
- Département Lozère / Programme Alimentaire Territorial
- Parc National des Cévennes
- EPCI et communes
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- ADEME (guides)
- Cerema (sur économie circulaire des matériaux de construction notamment)
- Banque des Territoires
- Porteurs de projets / entrepreneurs
- Associations

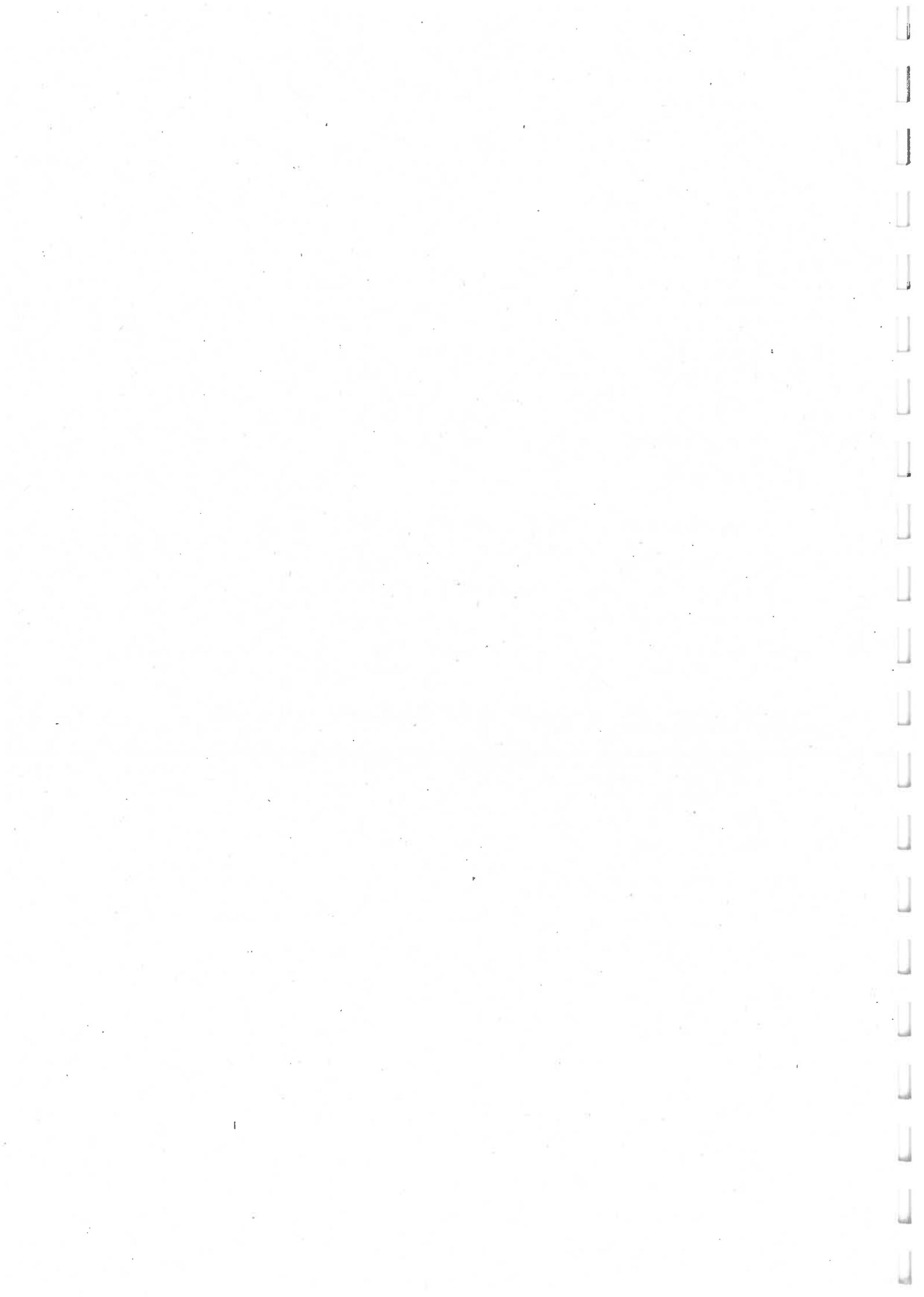
❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Cette fiche mesure est en lien avec les autres orientations suivantes du CRTE :

- Favoriser les circuit-courts pour assurer une alimentation durable accessible à tous
- Favoriser une mobilité durable et inclusive des biens et des personnes sur le territoire
- Encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services

ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHEMAS STRATEGIQUES :

- **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**
- **Plan Régional d'Actions pour l'Economie Circulaire (PRAEC)**
- Projet Alimentaire de Territoire
- Programme Petites Villes de Demain (en cours de construction)
- Contrats Bourg-centres Occitanie
- Contrats territoriaux avec la région Occitanie
- Contrats territoriaux avec le département de la Lozère
- **Programme LEADER GAL Causses et Cévennes** : Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et Renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble ».
- **Programmes européens (FEDER, H2020, FEADER)**
- Projet de Territoire du PETR Sud Lozère à horizon 2040 : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural.
- **Charte forestière** du PETR
- **Charte du Parc national des Cévennes**



C2RTE · PETR SUD LOZÈRE

ORIENTATION 2 : Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée

Fiche ACTION N° 4 : Soutenir le tourisme durable

OBJECTIF : Faire du sud Lozère une destination phare du tourisme durable et des sports de pleine nature

Contexte général :

Le tourisme est un des activités majeures du territoire et représente la première activité économique en matière d'emplois privés directs : 7 % des emplois salariés. Si l'on compte les emplois indirects et induits, ce chiffre grimpe encore.

Avec des atouts indéniables liés à la qualité de l'environnement naturel, le territoire bénéficie d'une image préservée et positive. Il est un des berceaux du « tourisme vert » en France. Le Parc national des Cévennes et des sites classés comme celui des Gorges du Tarn accentuent cette image. Autrefois centrée principalement sur les Gorges du Tarn, le tourisme s'étend aujourd'hui sur l'ensemble du territoire et est orienté vers les activités de plein air (cyclotourisme et VTT, randonnée, spéléologie...).

La promotion de cette offre est assurée aujourd'hui par deux offices de tourisme dont les territoires sont calqués sur le périmètre des communautés de communes. L'un est sous forme associative sur Cévennes Mont Lozère ; sur Gorges Causse Cévennes il se transforme en EPIC (Agence de Développement du Tourisme).

L'activité touristique est sur le territoire beaucoup trop saisonnière se concentrant sur 5 semaines entre mi-juillet et mi-août.

Au niveau des professionnels du tourisme, on déplore un manque d'investissement dans les structures, spécifiquement dans l'hébergement. De nombreux gîtes ou hôtels mis en service dans les années 1980 souffrent d'une absence de modernisation et se retrouvent en inadéquation avec les attentes des clients d'aujourd'hui.

De plus, l'attractivité du territoire pour des investisseurs extérieurs est assez faible : les taux d'occupation et chiffres d'affaires sont peu incitatifs et le soutien collectif susceptible d'être apporté est trop peu lisible. La rareté des investissements structurants, qu'ils soient publics ou privés, ne permettent pas au territoire de défendre sa position sur le marché du tourisme, qui plus est dans un environnement très concurrentiel.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- o Développer le tourisme durable
- o Réduire l'impact carbone notamment en améliorant la mobilité
- o Préserver les milieux naturels

Du point de vue économique :

- o Augmenter du nombre de nuitée
- o Elargir la saison
- o Professionnaliser les prestataires et les structures d'accompagnement
- o Mieux identifier la destination comme « tourisme durable »

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- o Faire mieux accepter le tourisme par la population locale
- o Se baser sur les valeurs des habitants pour proposer une offre alternative aux visiteurs (programme RECREATER)

Contenu de l'action :

- **Rendre le territoire plus lisible et attractif autour d'un positionnement commun lié au tourisme durable** : dans un contexte de concurrence de territoire, il est nécessaire de parvenir à un positionnement clair. Les Communautés de communes, via les conventions qu'elles ont avec leurs offices de tourisme (ou agence de développement touristique) doivent être en mesure de définir des objectifs clairs en la matière. Une bonne articulation est nécessaire à trouver avec l'échelon départemental et régional.
Ex : démarche de la CC GCC pour transformer son office de tourisme en EPIC
- **Renforcer et créer des équipements pour la pratique des activités de pleine nature** : en pleine expansion, ce secteur a besoin d'infrastructure pour se développer. Les collectivités locales doivent mettre en place les conditions pour que ce développement soit possible, notamment en aménageant des sites propres (escalade, skyline, parapente...) ou en améliorant et sécurisant les accès. La gestion des flux sur ces sites doit être compatible avec les exigences de préservation du milieu. La randonnée, et maintenant « l'itinérance » au sens large doit être intégré dans cette réflexion. Les liaisons entre grands itinéraires nationaux doivent être privilégiés, que ce soit en randonnée pédestre ou en cyclotourisme.
Ex : aménagement de site pour la pratique de la skyline à Florac, aménagement du site du Trezene pour l'escalade à Vialas, Aménagement de la Voie Verte...
- **Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques** : pour générer des retombées économiques directes, le territoire se doit d'être en capacité à offrir un large panel d'hébergements aux visiteurs venant découvrir le territoire. Chaque gamme doit cependant répondre à des exigences de qualités minimales. L'objectif commun est de parvenir à accompagner les professionnels du tourisme dans cette montée en gamme et de proposer des aides incitatives. Chacune de ces aides se doit d'être exigeante du point de vue de la transition énergétique (matériaux locaux si possible, énergie renouvelables, isolation thermique).
- **Structurer et professionnaliser les acteurs du tourisme** : pour accompagner ces transitions, le territoire doit être en capacité d'accompagner les professionnels et acteurs du tourisme. Des actions individuelles comme collectives sont nécessaires. Les offices de tourisme locaux doivent faire remonter les besoins, organiser les formations nécessaires ou faire appel aux organismes compétents.

Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers

- Etat notamment sur Fonds Massifs et les appels à projets
- Région, notamment sur Pass Occitanie
- Europe notamment sur le LEADER
- Département notamment sur aide à l'hébergement touristique
- EPCI notamment sur l'aide à l'immobilier touristique
-

Partenaires Techniques

- Offices de tourisme
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDT Lozère
- Département
- EPCI

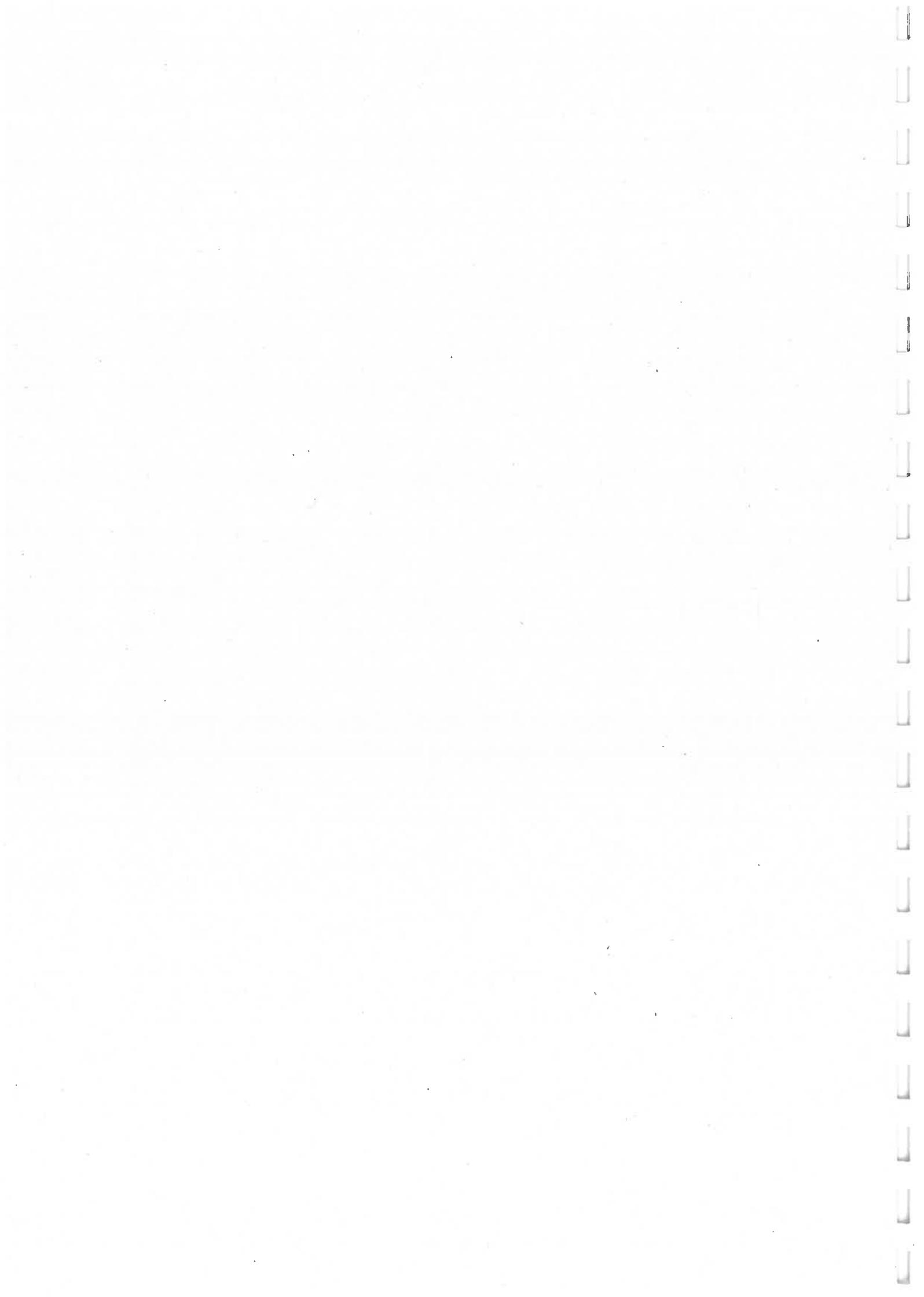
❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Lien avec GSO, PPN,
- Lien avec stratégie du CDT
- Lien avec Marque « esprit Parc

❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPÉENS, SCHEMAS STRATEGIQUES :**

- **SRADDET Occitanie 2040**
- **Contrats Bourg-centres Occitanie**
- **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- **Programme Petites Villes de Demain** (en cours de construction)
- **Programme LEADER GAL** Causses et Cévennes – fiche mesure « Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire »
- **Programme européen FEDER**
- **Projet de Territoire du PETR** Sud Lozère à horizon 2040 : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- **Charte forestière** du PETR
- **Charte du Parc national des Cévennes**



C2RTE SUD LOZERE

ORIENTATION 2 : Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée

FICHE MESURE N°5 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS POUR ASSURER UNE ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS

OBJECTIF : CRÉER LES CONDITIONS PERMETTANT DE PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT DES PRODUITS DE QUALITÉ

Contexte général :

Le diagnostic met en avant les richesses et les ressources locales du territoire ainsi que son caractère quasi « insulaire » ce qui induit la nécessité d'avoir un développement endogène, autour de ces ressources locales, notamment matérielles (agriculture, bois, PPAM..).

Le Sud Lozère dispose de terroirs de grandes qualités et de savoir-faire reconnus (fromages, châtaignes, élevage ...). L'activité agricole qui occupe un tiers du territoire et mobilise près de 500 exploitations demeure l'un des piliers de l'économie locale tout en façonnant les paysages. En outre, la diversité des milieux confère au territoire une large diversité de productions agricoles. La transformation locale de ces productions constitue un levier de développement économique et donc d'emplois non négligeable.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la recherche de débouchés est essentielle pour les producteurs locaux et les circuits courts véhiculent l'image d'une campagne dynamique et ouverte en rapprochant toujours plus consommateur et territoire.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Lutter contre le changement climatique par la promotion des circuits courts
- Réduire les déplacements en optimisant les transports

Du point de vue économique :

- Soutenir les filières locales notamment agricole, forestière
- Développer le recours aux produits du terroir dans la restauration (commerciale et collective)
- Créer localement la valeur ajoutée issue des productions agricoles locales en les transformant
- Créer de l'activité
- Valoriser les produits agricoles locaux

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Renforcer la cohésion sociale grâce au lien direct producteur / consommateur
- Accroître les rencontres, échanges et actions entre les producteurs du terroir et les métiers de bouche
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre
- Agir pour que l'alimentation soit un vecteur de santé publique

Contenu de l'action :

- **Favoriser la production alimentaire locale, de qualité, biologique pour tous** et notamment pour la restauration collective : créer un climat propice à la création, à l'installation, au maintien des exploitations et des entreprises et à la diversification des productions en développant des niches porteuses ; faciliter le repérage, l'accès au foncier pour les porteurs de projets ; développer les niches économiques locales, Augmenter la capacité des producteurs locaux à alimenter les circuits courts.

- **Favoriser la transformation locale et la valorisation des ressources locales en réduisant l'impact écologique** : Soutenir les acteurs locaux dans leurs démarches de transformation et de valorisation des produits agricoles en produits élaborés ; accompagner l'émergence de nouveaux concepts de création (étude de marché, faisabilité commerciale), de nouveaux systèmes de transformation, de commercialisation et de distribution (plateforme partagée de e-commerce, boutique relais, offices de commerce)
- **Soutenir les filières qui valorisent les ressources locales** : Favoriser les actions de communication et de promotion visant à créer du lien entre l'offre alimentaire du territoire et les consommateurs
- **Sensibiliser à l'importance de la consommation des produits locaux** : Accompagner la Restauration Hors Domicile (collective, traditionnelle ou commerciale) et les producteurs à structurer et développer des modes d'approvisionnement et de distribution durable en produits locaux.

Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PnC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques

- Etat
- Région / Europe
- Département Lozère / Programme Alimentaire Territorial
- Parc national des Cévennes
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture

Exemples de projets à mettre en œuvre :

- Une animation foncière ciblée via le Terra Rural
- Des ateliers de transformations
- Un abattoir mobile
- Des filières agricoles structurées : farine...
- Des actions de communication, information, formation

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

Cette fiche mesure est en lien avec :

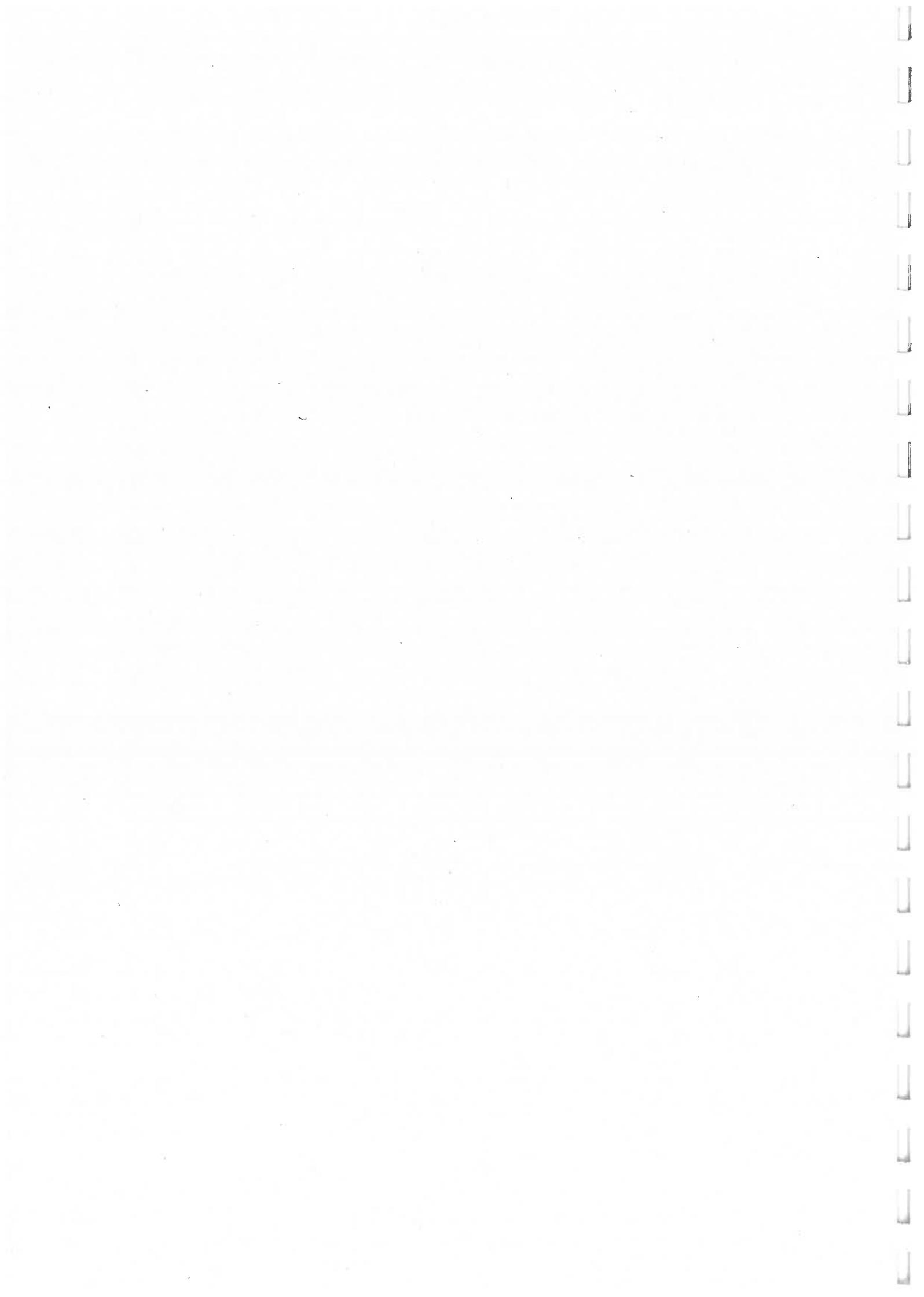
- L'orientation 1 sur l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique : elle participe à la transition écologique en réduisant les déplacements et en consommant plus sobrement
- L'orientation 2 sur le développement d'une économie locale qui s'appuie sur les ressources

❖ **Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :**

- Démarches collectives engagées
- Ateliers de transformation développés
- Nouveaux outils de transformation

❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPÉENS, SCHÉMAS STRATÉGIQUES :**

- **SRADDET Occitanie 2040** : défis de l'accueil et des interdépendances territoriales
- **Contrat « Bourg Centre »** Occitanie
- **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- **Programme LEADER GAL** Causses et Cévennes : Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et Renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble »
- **Programme européen du FEDER**
- **Projet de Territoire du PETR** Sud Lozère à horizon 2040 : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- **Charte forestière** du territoire
- **Programme Terra Rural Sud Lozère**
- **Projet Alimentaire de Territoire Lozère**
- **Charte du Parc national des Cévennes**



CRRTE PETR SUD LOZERE

ORIENTATION 2 : Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée

Fiche ACTION N° 6 : Encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services

OBJECTIF : Développer des activités économiques en lien avec les ressources locales et mailler le territoire en services à la population

Contexte général :

Le premier employeur du territoire sud Lozère est la sphère publique (50% des emplois salariés : dans les domaines de l'enseignement, la santé, l'action sociale...). Hors emplois de la sphère publique, l'emploi présente peu de salariat ; il repose beaucoup sur l'entreprenariat et la multi-activité. L'économie marchande du territoire repose sur deux piliers identitaires majeurs : l'agriculture et le tourisme, les deux étant étroitement interdépendants.

Nos ressources locales, matérielles ou immatérielles, représentent un fort potentiel de développement. Certaines sont déjà activées depuis de nombreuses années (exemple pierre sèche, bois), d'autres sont en phase de développement (exemple Jean Tuff), d'autres en émergence (ex : tourisme éthologique). Toutes ces initiatives, pour engendrer des activités économiques génératrices de revenus, doivent se baser sur des modèles économiques solides, nécessitant parfois des phases d'expérimentations. L'acteur public est une pièce maîtresse de ce dispositif car il peut être à l'initiative ou soutenir le développement d'une filière (exemple des ateliers de transformation agricole).

Les porteurs de projets, issus directement du territoire ou avec volonté d'installation, doivent être accompagnés : recherche de partenariats, recherche de locaux, mise en lien avec réseau local ou départemental, lien avec acteurs de l'accompagnement (chambres consulaires notamment).

Le champ de l'économie social et solidaire ne doit pas être négligé. Il représente déjà une part importante de l'activité économique du territoire. Et il peut, dans certains cas, s'avérer être adapté aux projets et porteurs de projets du territoire (faible investissement disponible, modèle économique fragile en phase de démarrage, implication nécessaire de la collectivité...).

Par ailleurs, les temps moyens d'accès à un panier type de 28 commerces et services intermédiaires (critère INSEE) sont longs : 23 minutes sur la communauté de communes Gorges Causse Cévennes, et 28 minutes sur la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, pouvant aller jusqu'à 40mn. Seule la commune de Florac-Trois-Rivières est en dessous des 15 minutes. A titre de comparaison, en Occitanie le temps moyen d'accès à des commerces et services équivalents est de 6 minutes... On note une tendance à une diminution des services. Le contexte de vieillissement progressif de la population engendre des difficultés de déplacement et donc d'accès à ces services.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- o Développer des activités économiques avec un faible impact carbone
- o Favoriser les activités préservant les milieux naturels
- o Faciliter l'accès aux services et diminuer leur temps d'accès.

Du point de vue économique :

- o Augmenter le nombre d'entreprise du territoire
- o Développer le nombre de salariés
- o Impacter positivement le revenu médian

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Développer des structures dans le champ de l'économie sociale et solidaire
- Améliorer les conditions de travail des salariés
- Permettre à chacun d'accéder aux services

Contenu de l'action :

- **Accompagner les porteurs de projets et aménager des locaux et espaces de travail pour la pratique d'activités économiques :**

La condition pour pouvoir développer des activités économiques est de mettre en concordance porteur de projet et local d'activités. Il est donc important de faire remonter les opportunités d'installation qui existent dans les communes, afin que les structures d'accompagnement puissent les expertiser et les proposer à des porteurs de projets. Parallèlement les collectivités doivent anticiper les demandes et aménager des locaux pour de futures entreprises : local artisanal, bureaux pour activités du tertiaire, télécentre pour télétravailleurs, espaces de co-working pour favoriser les échanges et la dynamique entrepreneuriale locale.

- **Stimuler la reprise et la transmission d'entreprises :** de nombreux chefs d'entreprises vont partir à la retraite dans les années à venir. L'enjeu de la transmission des activités est donc fort. Un travail nécessaire de repérage doit être fait, notamment par les collectivités. L'inter consulaire RELANCE se charge ensuite de faire le lien entre les cédants et des potentiels repreneurs. Cependant, pour les activités ne trouvant pas de repreneurs (activité plus adaptée, fonds de commerce ou loyer trop cher), des alternatives doivent être trouvées ; non pas pour reprendre l'activité à tout prix mais éviter que des vitrines se ferment.
- **Favoriser l'installation d'activités de l'économie sociale et solidaire :** des nouvelles formes d'entrepreneuriat doivent être recherchées, notamment pour parvenir à mixer des activités marchandes et non marchandes dans un même lieu (exemple des tiers lieu/co-working/fablab). Des partenariats sont à nouer avec les foncières citoyennes et parvenir à mobiliser l'épargne locale.
- **Développer l'offre numérique des services et commerces et réduire la fracture numérique :** avec le déploiement du très haut débit, les usages liés au numérique évoluent. Il est donc nécessaire d'accompagner l'adaptation des usagers, mais aussi des professionnels à cette mutation. Des partenariats doivent être noués avec les acteurs départementaux (Lozère Développement, CCI...) et des relais locaux doivent assurer l'animation des dispositifs (Maisons France Services, Offices de tourisme...).
- **Renforcer et développer le maillage des services à la population (petite enfance, personnes âgées, santé, culture, sport) :** Il est nécessaire de favoriser l'accessibilité aux équipements publics. Par ailleurs, avec le déploiement des Maisons de Santé, il faut garantir à chaque habitant un accès aux services de santé. Concernant la petite enfance et la jeunesse, des organisations collectives publiques ou associatives sont à l'œuvre. Il faut poursuivre la professionnalisation de ces structures et le déploiement de ces services. La vie associative et culturelle est riche et variée. Il est important de la soutenir en créant ou rénovant des lieux adaptés aux différentes pratiques. Enfin concernant les séniors, une vraie stratégie et une politique sont à construire à l'échelle locale, en lien avec l'échelon départemental. Des expérimentations de maintien à domicile ou de lieu intermédiaire entre le domicile et l'EPHAD sont à la réflexion.

Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers

- Etat notamment sur DETR
- Région
- Europe notamment sur le LEADER
- Département
- EPCI notamment sur l'aide à l'immobilier d'entreprises

Partenaires Techniques

- o Chambre de Commerce et d'Industrie
- o Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- o Lozère Développement
- o Agence Ad'occ
- o Département
- o EPCI

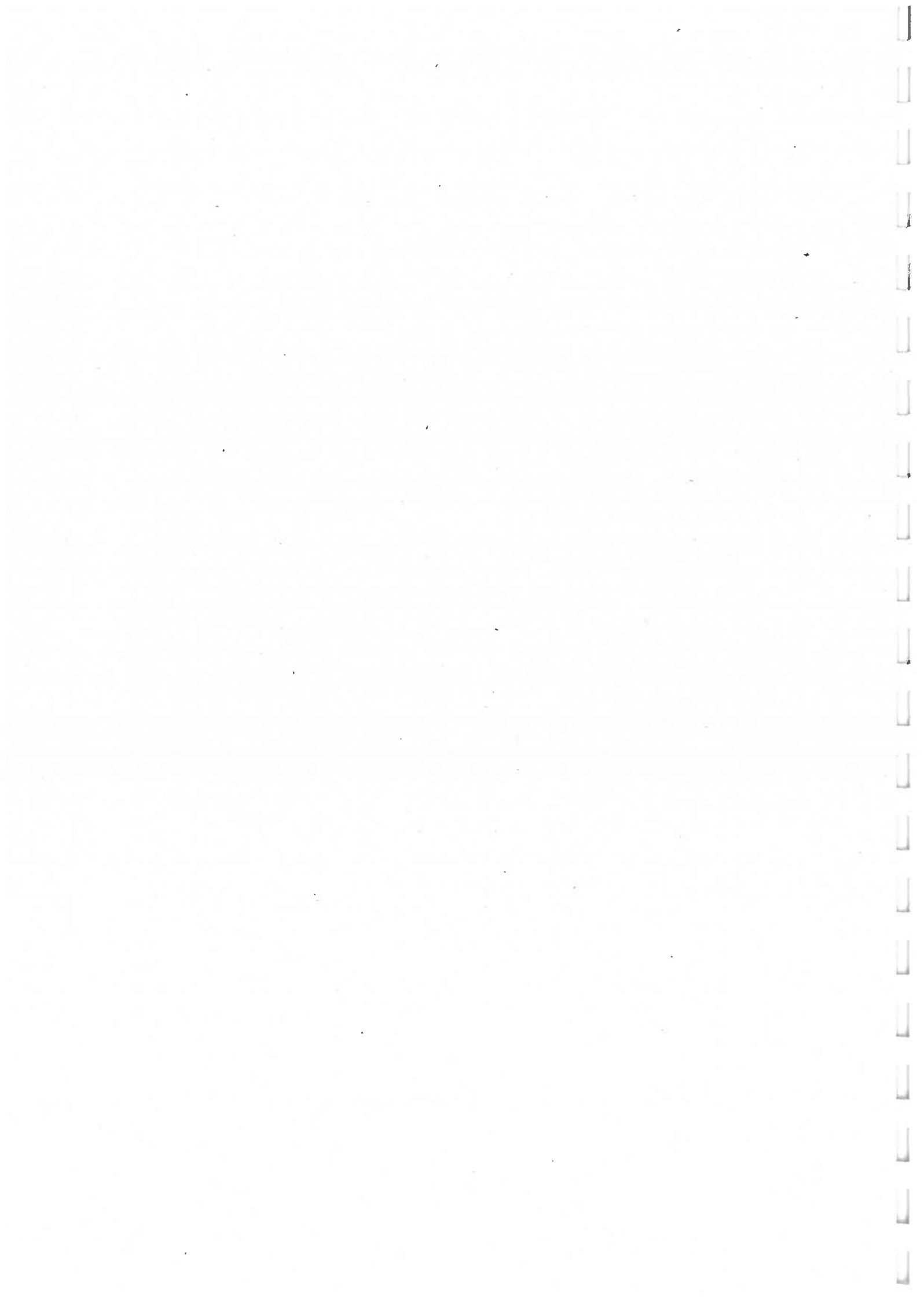
❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- o Lien avec PVD
- o Lien avec Contrat Bourg Centre Occitanie
- o Lien avec schéma départemental des services

❖ ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHÉMAS STRATÉGIQUES :

- o **SRADDET Occitanie 2040 :**
- o **Programme Petites Villes de Demain** (en cours de construction)
- o **Contrats Bourg-centres Occitanie**
- o **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- o **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- o **Programme LEADER GAL** Causses et Cévennes : Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et Renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble ».
- o **Programme européen du FEDER**
- o **Projet de Territoire du PETR** Sud Lozère à horizon 2040 : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- o **Charte forestière** du PETR
- o **Charte du Parc national des Cévennes**



C2RTE SUD LOZERE

ORIENTATION 3 : Agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire qui favorise et conforte le vivre-ensemble

Fiche mesure n°7 : Renforcer la centralité des bourgs, et les aménager pour les rendre accessibles à tous

Objectif : Mailler le territoire de bourgs dynamiques permettant l'accueil et le maintien de populations

Contexte général :

A l'écart de la zone d'influence urbaine des villes de Mende et d'Alès, le territoire du PETR est constitué de communes faiblement peuplées autour de Florac Trois Rivières, commune de 2000 habitants qui accueille l'essentiel des services publics et commerces présents sur le territoire. Les bourgs centres y agrègent donc, plus encore qu'ailleurs, des enjeux conjoints d'attractivité (démographique, économique et touristique), d'accessibilité pour les différentes catégories de population (séniors et personnes à mobilité réduite, jeunes ménages et enfants...), et de maintien du vivre ensemble (lien intergénérationnel, accessibilité aux services, espaces publics inclusifs...). Les politiques de redynamisation urbaine mises en œuvre par le programme « Bourg-Centres » de la Région Occitanie, puis depuis 2020, par le programme national de l'Etat « Petites Villes de Demain », constituent les dispositifs d'action partenariaux transversaux et complémentaires pour intégrer aux différentes politiques publiques cette diversité d'enjeux. Leurs principaux leviers d'actions portent sur l'adaptation du cadre bâti (logements, commerces, activités...), et des espaces publics (stationnement, mobilités actives, accessibilité PMR, cadre de vie...).

Objectifs de la mesure :

A travers les programmes d'actions comme petites Villes de Demain / Bourg-Centres, et des nombreuses autres politiques publiques qui peuvent être déclinées dans les centre-bourgs, la redynamisation vise notamment, pour les bourgs du PETR Sud Lozère, à :

- Accompagner et pérenniser les commerces existants
- Racheter des bâtiments, locaux ou friches urbaines pour y installer des porteurs de projet (en identifiant et mobilisant notamment les acteurs capables de porter des opérations de ce type)
- Réhabiliter le patrimoine bâti, l'adapter aussi aux nouveaux besoins
- Développer une offre de logement attractive et mieux adaptée aux différents besoins
- Rendre les espaces publics plus accessibles aux PMR, notamment ceux assurant une continuité de cheminement entre les ERP, commerces et points d'arrêt bus/ places de stationnement accessibles

Impacts recherchés :

Du point de vue de la transition écologique :

- Rendre plus performant le cadre bâti, public notamment, en matière de consommation énergétique (isolation thermique, chauffage, éclairage public ...)
- Favoriser la rénovation urbaine et la densification urbaine pour ralentir l'augmentation de l'artificialisation des sols et rendre plus pertinente la pratique des mobilités actives (marche et vélo, mobilités décarbonées)
- Développer des espaces publics plus résilients en matière environnementale (lutte contre les îlots de chaleur, renaturation de la ville, rendre l'éclairage public plus favorable au maintien de la biodiversité...)

Du point de vue économique :

- Offrir des solutions de logements plus adaptées aux nouveaux ménages, aux besoins saisonniers du tourisme...
- Développer les services à la population et les localiser de façon pertinente vis-à-vis des difficultés de mobilité (notamment par des acquisitions « stratégiques »)
- Développer la multi-activité de locaux
- Adapter le schéma d'organisation du stationnement des centre-bourgs à la diversité des enjeux de redynamisation des centre-bourgs (accès facilité pour les touristes, accessibilité des commerces et des services, maintien de l'habitat en centre, libération des espaces publics stratégiques des centres)
- Augmenter la diversité et la valeur d'usage des espaces publics importants pour le dynamisme commercial et touristique (en adaptant si besoin le schéma de circulation et de stationnement)
- Valoriser l'identité et l'unité du territoire par ses espaces publics, son patrimoine...

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Maintenir en état, rénover et réemployer le patrimoine bâti non utilisé (image du territoire)
- Offrir des espaces publics plus inclusifs (séniors, enfants, PMR...), et plus favorables à une diversité d'usages
- Adapter le parc de logements et les locaux des activités économiques aux nouveaux besoins

Contenu de la fiche mesure :

- Révitalisation commerciale : mise en place des ressources d'ingénierie du programme PVD, diagnostics de revitalisation PVD, mise en place de managers de centres villes, réorganisation du stationnement d'accès au centre...
- Rénovation ou adaptation de bâtiments, locaux ou friches urbaines pour y installer des porteurs de projets, des nouveaux services (maison du tourisme, maisons de santé, maisons de services, projets de tiers lieux et ateliers collectifs...)
- Rénovation patrimoniale de bâtiments publics : réhabilitations, rénovation énergétique (mairie, salles communales, équipements publics, écoles, éclairage public...)
- Développer une offre de logement attractive et mieux adaptée aux différents besoins : rénovation d'habitats insalubres, création d'Eco hameau...
- Espaces publics plus inclusifs : mise en accessibilité PMR (aménagement, PAVE...), réorganisation de stationnement, aménagement d'entrées de ville, de pistes cyclables, d'espaces publics remarquables (places...)

Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers Potentiels

- Europe (Leader / Feder)
- Etat : ANCT (programme PVD notamment), ANAH
- Région
- Département (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de Lozère)
- PNC
- EPCI / communes
- Banque des Territoires
- ADEME
- Agence de l'Eau
- Porteurs de projets

Partenaires Techniques Potentiels

- Etat : DDT, ANCT (programme PVD), Cerema, ADEME, ANAH
- Région

- o Département / Lozère énergie
- o PETR Sud Lozère
- o EPCI / communes
- o PNC
- o CAUE
- o Banque des Territoires
- o Chambre de Commerce et d'Industrie
- o Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- o Chambre d'Agriculture
- o SDEE
- o Porteurs de projets
- o Associations (ADIL, associations PMR...)

Les orientations et axes de travail stratégiques sur le cadre bâti peuvent notamment être mis en œuvre par :

- o La mise en œuvre des orientations programmatiques des PLU (PAAD, OAP...)
- o Les dispositifs PVD (diagnostics + plans d'actions, sollicitation de l'ingénierie associée...)
- o Les dispositifs sur la rénovation des logements (plan départemental sur le logement, OPAH...)
- o La réalisation d'un diagnostic logements plus approfondi (état du parc, vacance des logements, enjeux d'adaptation aux différents besoins, sollicitation possible des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne...)
- o Une politique de maîtrise du foncier stratégique
- o Des actions d'accompagnement et de soutien des porteurs de projets (de tiers lieux, maisons de services et de santé...)

Les orientations et axes de travail stratégiques sur les espaces publics peuvent être mis en œuvre par :

- o Des schémas de mobilité pour les centre-bourgs (circulation, modération des vitesses, stationnement, piétons/vélos...)
- o Des Plans d'Aménagement des Voiries et Espaces publics (PAVE), intégrant une programmation plus précise des itinéraires principaux à rendre accessibles de façon continue entre les ERP, commerces, points d'accès aux réseaux de transports (qui font l'objet d'une programmation dans les SDA/AP)
- o Des projets d'aménagement intégrant les enjeux de mobilité inclusive sur les espaces publics stratégiques des centres bourgs (places, abords des écoles...)

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

Cette fiche mesure est en lien avec :

L'orientation n°1 : Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique, notamment :

- o Améliorer la performance énergétique du territoire (bâtiments, éclairage public)
- o Favoriser une mobilité durable et inclusive des biens et des personnes sur le territoire (Développer la pratique du vélo du quotidien en sécurisant et proposant des aménagements adéquats, favoriser les circuits courts de distribution des produits agricoles)

L'orientation n°2 : Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée

- o Soutenir le tourisme durable (Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques)
- o Encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services (Accompagner les porteurs de projets et Aménager des locaux et espaces de travail pour la pratique d'activités économiques, Favoriser l'installation d'activités de l'économie sociale et solidaire, Stimuler la reprise et la transmission d'entreprises, Renforcer et développer le maillage des services à la population : petite enfance, personnes âgées, santé, culture, sport...)

- o Accompagner les nouveaux arrivants et pérenniser leur installation

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- o Réalisation des diagnostics de revitalisation PVD
- o Réalisation d'un diagnostic approfondi sur le logement, avec un zoom particulier sur le recensement des vacances
- o Nombre de rénovations énergétiques de logements, bâtiments publics, éclairages publics
- o Nombre de réhabilitation de logements, locaux commerciaux, bâtiments, façades...
- o Réalisations effectives des aménagements prévus, nombre de commerces accessibles
- o Nombre de projets d'espaces publics ou aménagements de requalification de voiries

❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHÉMAS STRATÉGIQUES :**

- o **Stratégie Nationale Bas Carbone et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**
Deux ambitions, atteindre la neutralité carbone dès 2050 et réduire l'empreinte carbone des Français
- o **Programme Petites Villes de Demain** (en cours de construction)
- o **Contrats Bourg-centres Occitanie**
- o **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- o **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- o **Programme LEADER GAL** Causses et Cévennes (Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et Renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble »)
- o **Programme européen du FEDER**
- o **Projet de Territoire du PETR** Sud Lozère à horizon 2040 : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- o **Charte du Parc national des Cévennes**
- o **Schémas Directeurs d'Accessibilité- Agendas Programmés**

C2RTE SUD LOZERE

ORIENTATION 3 : Agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire qui favorise et conforte le vivre-ensemble

Fiche mesure N°8: Faire du Sud Lozère un territoire d'innovation et d'expérimentation

OBJECTIF : Réunir les conditions permettant d'atteindre les objectifs du scénario 3 "Le Sud Lozère comme nouveau modèle du monde rural"

Contexte général :

Le scénario prospectif retenu « Le sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural » met en avant la capacité collective du territoire à trouver les ressources pour s'adapter et réagir face à des aléas ; son caractère résilient en fait un territoire attractif.

Toutefois, l'adaptation du territoire passe aussi par la capacité à innover, à expérimenter. L'enjeu est ainsi de favoriser le développement d'une culture de l'innovation au sens large et de créer les conditions favorables à l'innovation, à l'expérimentation. Il s'agit de fédérer les différentes ressources nécessaires à l'innovation (recherche, entreprises, formation, organismes de transfert...) au sein même du territoire, ou via le développement de réseaux œuvrant à des projets communs.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- S'adapter au changement climatique

Du point de vue économique :

- Accompagner et diffusion d'une culture de l'innovation dans les filières émergentes travers une ingénierie locale de soutien à l'innovation plus coopérative et plus performante.
- Développer la mise en place de formation, vecteur d'attractivité
- Développer des modèles de développement hybrides
- Renforcer l'ingénierie locale, la mise en réseau, et les outils d'accompagnement à l'innovation sociale et économique

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Renforcer les liens entre la population par une gouvernance réinventée
- Mobiliser des partenaires issus d'horizons différents (recherche, entreprise, public, privé) au sein des projets collaboratifs est renforcée et diversifiée
- Renforcer les capacités d'innovation et de coopération des acteurs du territoire

Contenu de l'action :

Dans cette fiche mesure, 4 volets sont déclinés :

Travailler les systèmes de gouvernance pour partager, construire le projet de territoire et le rendre effectif : il s'agit d'associer les citoyens dans le processus de décision notamment dans le cadre du conseil de développement

Accompagner les nouveaux arrivants et pérenniser leur installation : l'accueil de nouveaux arrivants demeure essentiel pour le dynamisme global du territoire. L'installation pérenne de ces nouveaux Lozériens passe notamment par une organisation locale capable d'identifier, orienter, appuyer, mettre en réseau.

Faire de l'adaptation au changement climatique un levier de développement : certaines filières d'envergure (agriculture) et d'autres en émergence sont porteuses d'innovation ; il s'agit de mobiliser ces réseaux pour capitaliser, mutualiser des pratiques innovantes et / ou expérimentales afin de les étendre, les dupliquer. Des outils d'aide à l'innovation doivent être renforcés notamment en ce qui concerne l'accès à l'information, à l'accueil, aux dispositifs de financement et à la recherche.

Développer l'offre de formation du territoire en lien avec ses atouts et spécificités : ressources locales, tourisme déconnecté et connecté à la nature, agroforesterie ou agroalimentaire, pierres sèches ou école de l'image, le territoire cultive ses savoir-faire techniques et développe ses compétences

Acteurs à mobiliser :

Partenaires Financiers

- Etat
- Région
- Département
- PnC
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques

- Etat
- Région / Europe
- Département Lozère
- Parc national des Cévennes
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture

Exemples de projets à mettre en œuvre :

Eco-habitat, tiers lieux, GRIMP, Ecole de la pierre sèche, TAKh, Campus Connecté

○ **CRITERES D'APPRECIATION ET RÉSULTATS ATTENDUS**

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

Cette fiche mesure est en lien avec :

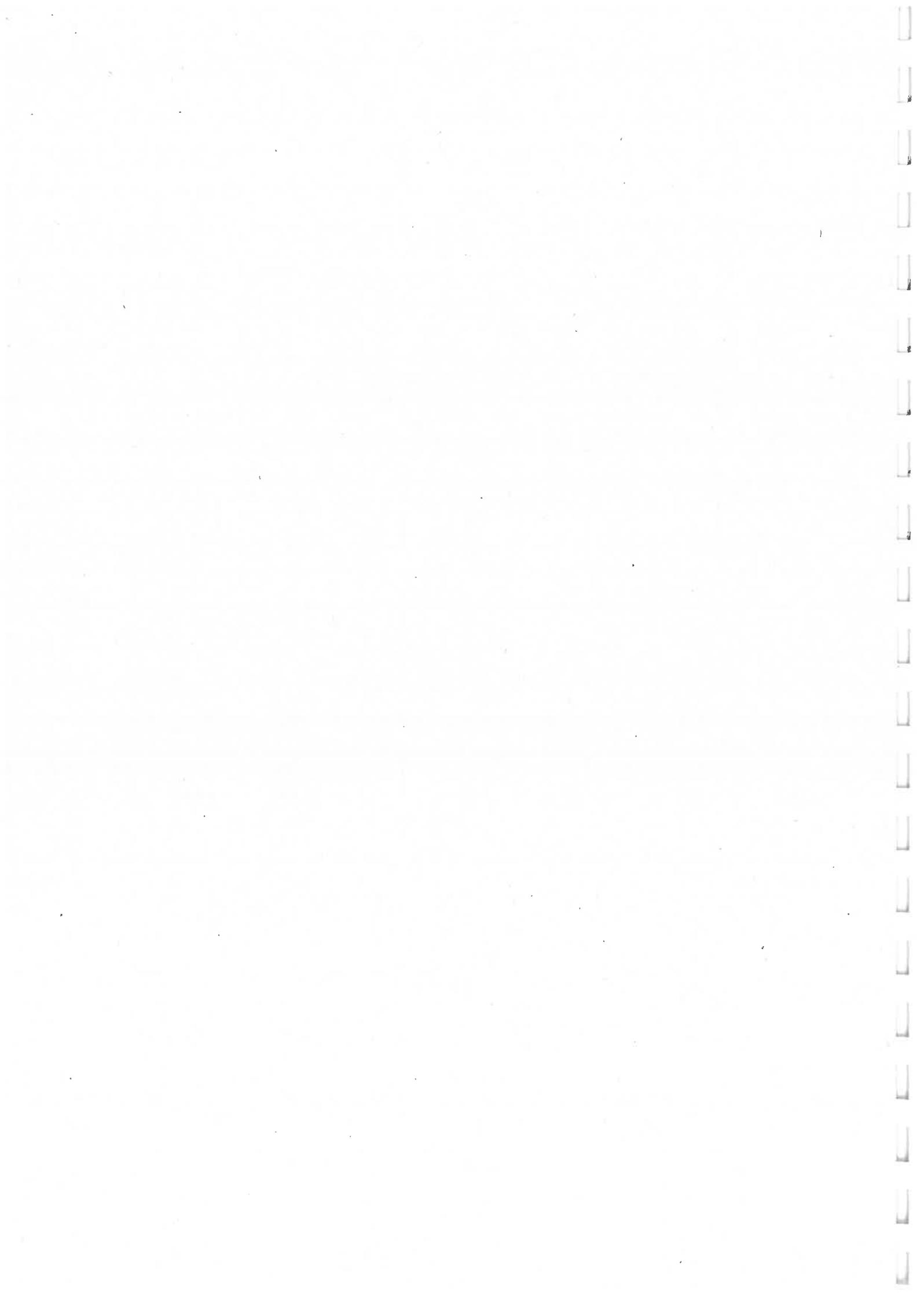
- Améliorer la performance énergétique du territoire que ce soit celle des bâtiments, l'éclairage public
- Favoriser une mobilité durable et inclusive des biens et des personnes sur le territoire
- Soutenir le tourisme durable (Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques)
- Encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

- Nombre de formations existantes sur le territoire/ offre de formation
- Nombre d'installations
- Bon fonctionnement des instances collégiales (conseil de développement et autres)
- Projets, processus ou démarches innovantes

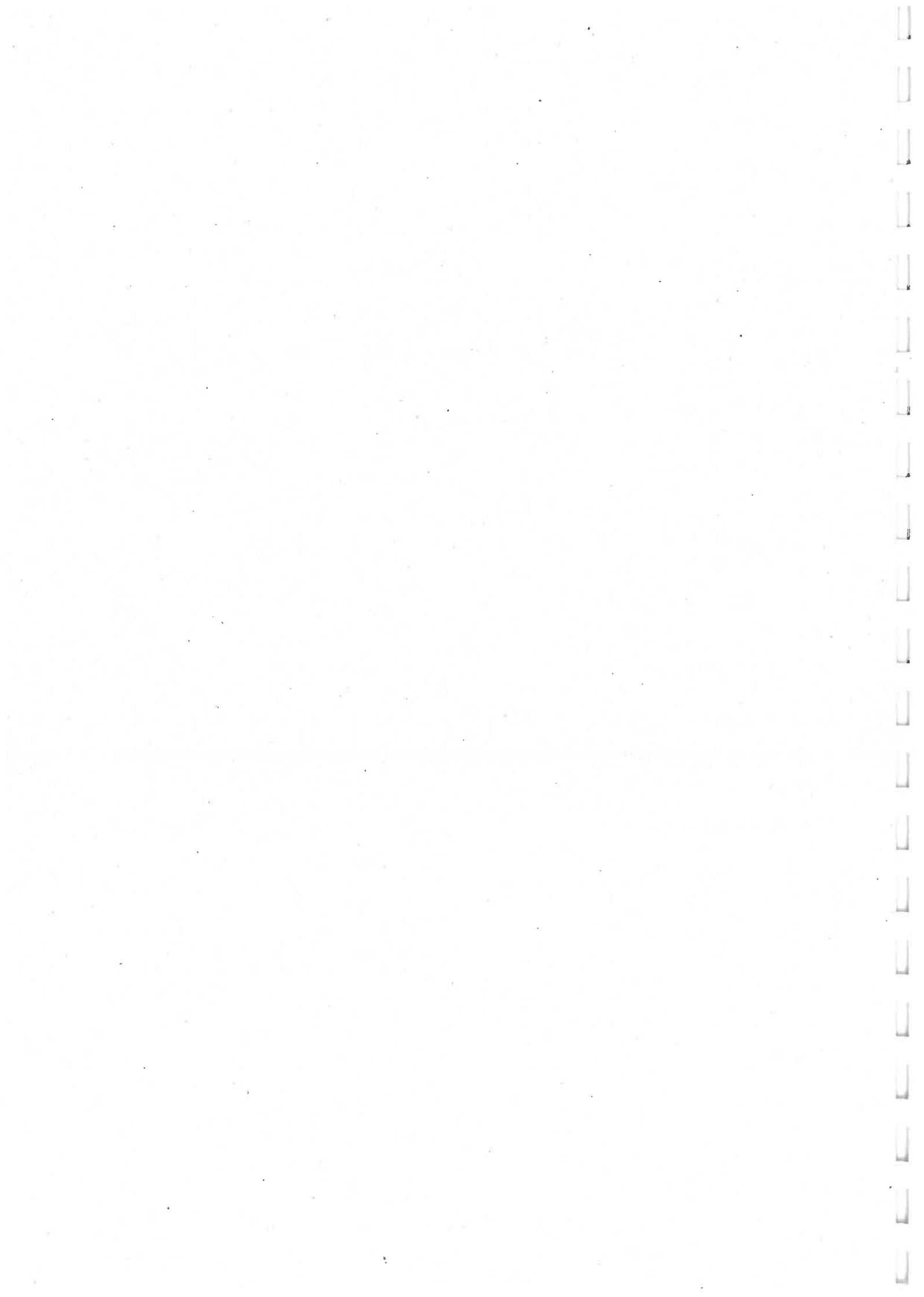
❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPÉENS, SCHÉMAS STRATÉGIQUES :**

- **SRADDET Occitanie 2040** : défis de l'accueil et des interdépendances territoriales
- **Contrat « Bourg Centre »** Occitanie
- **Contrats territoriaux** avec la région Occitanie
- **Contrats territoriaux** avec le département de la Lozère
- **Programme LEADER GAL** Causses et Cévennes : Miser sur les ressources locales comme levier de développement durable, Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoirs faire et Renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du « vivre ensemble ».
- **Programme européen du FEDER**
- **Projet de Territoire du PETR** Sud Lozère à horizon 2040 : Le Sud Lozère, nouveau modèle pour le monde rural
- **Charte forestière** du territoire
- **Programme Terra Rural Sud Lozère**
- **Projet Alimentaire de Territoire Lozère**
- **Charte du Parc national des Cévennes**



ANNEXE 5

Protocole





**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

DU CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par la préfète de la Lozère, Mme Valérie HATSCH

ET

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Sud Lozère, représenté par sa présidente, Mme Flore THEROND

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du C2RTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du C2RTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur C2RTE du PETR Sud-Lozère favorise l'achèvement et la réalisation de son projet de territoire ainsi que, le cas échéant, la réalisation

ou la révision des documents de planification et de programmation existants sur le territoire : PLUI, charte du Parc national des Cévennes).

Dans la perspective de la signature du C2RTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021, et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le C2RTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux, ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU C2RTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du C2RTE. La signature de ce protocole d'engagement n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré au sein du C2RTE.

Les opérations bénéficiant des mesures du plan de relance sur le territoire du PETR du Sud Lozère et prêtes à démarrer portent sur les domaines suivants :

- Des travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics ;
- Des travaux de rénovation énergétique sur des logements communaux ;

- Des travaux concourants à la revitalisation des bourgs-centres ;
- Des travaux concourants à l'attractivité du territoire ;
- Des travaux de résorption de discontinuités cyclables ;
- La rénovation de dispositifs d'assainissement.

Au-delà des opérations du territoire du PETR Sud Lozère, d'autres opérations d'envergure départementale bénéficient de ce plan de relance et notamment :

- Le reboisement de forêts communales et sectionales ;
- L'opération de densification du réseau de bornes de recharges électriques ;
- Diverses actions de lutte contre la fracture numérique ou la médiation numérique ;
- L'aménagement de la maison départementale des sports ;) ?

La liste exhaustive des opérations est jointe en annexe.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du C2RTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme « Petites villes de demain » engagé sur la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes en partenariat avec quatre communes : Meyrueis, Florac-Trois-Rivières, Ispagnac et Gorges du Tarn Causses, pour une durée de 5 ans ;
- Le Contrat Territorial Occitanie signé entre la Région Occitanie et le PETR Sud Lozère ;
- Les contrats territoriaux du Conseil départemental de la Lozère avec les communes et EPCI du territoire ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens, notamment pour :
 - le programme Leader – fonds FEADER- enveloppe initiale de 2 834 302 € pour la période 2014/2020 – rallonge en attente

- le programme Approche Territoriale Intégrée -fonds FEDER – enveloppe de 682 800€ pour la période 2014/2020

Par ailleurs, il est précisé que le territoire Sud Lozère est intégré dans des logiques plus larges :

- Il s'inscrit dans le cadre d'une politique d'Accueil. Dans ce cadre, il partage les préoccupations et enjeux du Massif Central en terme démographique, construction d'offres de territoire ;
- Il est inclus dans différents périmètres notamment celui du Parc national des Cévennes ainsi que celui de l'UNESCO Causses Cévennes qui couvre de larges étendues. Le territoire est ainsi lié aux politiques qui en découlent que ce soit en termes de préservation (éléments de sélection dans le programme Leader par exemple.), ou de valorisation touristique du territoire ou encore en termes de développement économique en lien avec les ressources locales (bois, laine ...).

Le département de la Lozère est un partenaire particulièrement présent, et ce à différents niveaux :

- La démarche TEPCV qui se décline sur le territoire Sud Lozère ;
- La mission accueil qui mobilise les 3 territoires de projet lozériens et le Département ;
- L'accompagnement des porteurs de projets via le réseau Lozère Nouvelle Vie qui se décline sur les 3 PETR lozériens, en lien avec les chambres consulaires, les têtes de réseau départementales tels que la SAFER, Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi...

De plus, des démarches structurantes se mettent en place sur le territoire Sud Lozère, portées par des partenaires de proximité. Des liens et des connexions existent ou sont à renforcer. Il s'agit notamment de :

- Pôle de Plein Nature porté par le Syndicat Mixte du Mont Lozère ;
- Démarche Grand Site Occitanie portée par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGÉNIERIE POUR ÉLABORER ET SUIVRE LE C2RTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le C2RTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- animation générale du C2RTE dans sa phase d'élaboration et de mise en œuvre ;
- diagnostic sur le volet « transition écologique » ;
- appui à la définition des enjeux et orientations stratégiques ;
- accompagnement de la démarche de concertation et de participation citoyenne.

Les signataires s'entendent dès ce protocole pour assurer le co-financement :

- par l'État et ses établissements publics (ANCT, BDT) et la CC Gorges Causses Cévennes d'un poste de chef de projet « Petites villes de demain » à raison de 75 % par l'État et ses établissements publics et 25 % par la collectivité concernée sous réserve de la recevabilité du dossier de demande de subvention ;
- par l'État (ANCT) et la commune de Barre-des-Cévennes d'un poste de VTA (volontariat territorial en administration), sous réserve que la candidature de la collectivité soit retenue au niveau national.

En outre, une demande de financement d'un poste de chef de projet du C2RTE à raison de 80 % à la charge de l'État et de 20 % à la charge du PETR a été formulée et est en cours d'instruction.

La Préfète, déléguée territoriale de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) s'engage à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie au bénéfice du PETR, notamment par la mobilisation du CEREMA et l'appui des services locaux de l'État, notamment la direction départementale des territoires.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR C2RTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de ruralité, de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le C2RTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du C2RTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du C2RTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place pour l'élaboration et le suivi du C2RTE, sous la coprésidence de la préfète et de la présidente du PETR Sud Lozère. Il est composé d'un représentant de l'État, d'un représentant du PETR, d'un représentant de chacune des communautés de communes, d'un représentant du conseil régional, d'un représentant du conseil départemental et d'un représentant du parc national des Cévennes (PNC).

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du C2RTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

La préfète de département, déléguée territoriale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du C2RTE. Elle en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Elle facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au C2RTE.

Ces réunions ont pour objectif d'identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance, de valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus, etc.).

ARTICLE 6 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES

Dans la phase de préparation du C2RTE puis son exécution, les signataires s'engagent à proposer d'associer notamment les acteurs suivants :

- Le conseil de développement du territoire ;
- L'Entente Interdépartementale Causses & Cévennes ;
- Les organismes consulaires et professionnels ;
- les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône méditerranée Corse ;
- L'ADEME ;

- L'Agence régionale de santé ;
- la banque des territoires ;
- Les services de l'État intéressés.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. Les partenaires seront sollicités pour leurs connaissances et expertises et dans leurs champs de compétences. Ils seront également mobilisés pour assurer une montée en qualité des projets. Par ailleurs, des bilans annuels de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique seront partagés au sein de ce comité des partenaires.

ARTICLE 7 : PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS :

Au-delà de ses activités classiques (animation et/ou gestion de politiques publiques), le PETR Sud Lozère travaille à construire et partager une vision du territoire pour que les projets et initiatives soient en cohérence et que leurs effets soient démultipliés.

Organisées en octobre 2018 par le PETR Sud Lozère, les rencontres « Il y a du génie dans le Désert », ont été l'opportunité d'engager les débats autour de la ruralité et plus spécifiquement du devenir du territoire. Durant ces rencontres, plusieurs acteurs engagés dans des projets à long terme ont témoigné et partagé leur expérience (Figeac dans le Lot, Le Mené dans les Côtes d'Armor, le PNR Grands Causses en Aveyron...). Dans la continuité de ces échanges et pour leur donner corps, le PETR Sud Lozère s'est engagé à construire un projet de territoire qui permet de tracer une voie pour l'avenir. Le territoire rêvé de demain se construit aujourd'hui !

Dans le cadre de ces travaux, un diagnostic* a été dressé et fait apparaître les éléments clefs suivants :

- Un territoire à faible densité démographique, isolé des pôles urbains ... mais attractif !
- Un milieu naturel de grande qualité environnementale
- Une économie basée sur les ressources locales

D'autre part, après une série d'entretiens auprès de 25 habitants du territoire, des ateliers se sont ainsi tenus, réunissant un groupe d'une trentaine d'acteurs pour tracer les lignes directrices de notre territoire pour les 20 prochaines années : un scénario phare a été retenu avec l'ambition de faire du Sud Lozère, un nouveau modèle pour le monde rural ! (cf brochure).

La dynamique C2RTE vient appuyer notre prospective en prenant la transition écologique comme axe transversal. Ainsi, le conseil syndical du 25 mai dernier a retenu 2 thématiques comme axes prioritaires de travail à intégrer dans les réflexions actuelles :

- La mobilité ;
- l'économie circulaire qui se décline en deux sous thèmes
 - L'énergie et le climat ;
 - Les circuits courts.

Afin de mieux définir les orientations que le territoire souhaite intégrer dans le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique, un diagnostic Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces pour chacune des 3 thématiques retenues

est proposé. Ce diagnostic AFOM est une « compilation » des travaux menés dans le cadre des différentes missions du PETR Sud Lozère, des ateliers prospectifs et collaboratifs.

- Sur le thème de la mobilité, on peut d'ores et déjà identifier les éléments suivants :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Transport à la demande mis en place par les Communautés de Communes sous certaines conditions • Quelques lignes de cars régulières, sur l'axe Florac/Mende et Florac/Alès • Un transport scolaire très développé • Un service d'aide à la mobilité pour les personnes en situation précaire à Florac (prêt de véhicule/ Quoi de 9 ?; Garage solidaire) • Expérimentation et développement des lignes touristiques le long du Tarn (Florac/Gorges du Tarn ; Florac / Finiels) depuis 2018 • Aménagement Voie Verte des Cévennes (CFD) en cours • Des aires de covoiturage (5) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un habitat dispersé imposant une utilisation majoritaire de la voiture • Un territoire peu relié vers l'extérieur (peu de lignes régulières avec des horaires cars peu adaptés, accès aux pôles régionaux, autoroutes et gares TGV difficiles car éloignés, • Un besoin d'aménagements de sécurisation d'itinéraires vélos continus, de liaisons douces dans les centres bourgs... • Absence de schéma des mobilités (en lien étroit avec le projet de planification du territoire en termes d'urbanisme, de services...), et recherche de meilleure complémentarité entre les offres de mobilité • Réseau routier secondaire en mauvais état malgré les efforts des collectivités ; • Non harmonisation des TAD entre CC
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une mise en cohérence des outils de planification spatiale • Des initiatives qui peuvent être portées à une échelle plus large, plus pertinente, plus cohérente (schéma de mobilité) => échelle PETR • L'appui de l'agence départementale de la mobilité pour faciliter les alternatives au tout voiture (co voiturage, voiture partagée, ...) • Développement du vélo électrique, qui peut être une alternative au tout voiture notamment sur les trajets cours domicile/travail • L'utilisation des NTIC -visio, télétravail... • Développement de bornes électriques pour véhicules électriques (10 bornes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût du carburant qui augmente • Dégradation du réseau routier et réduction des aides à la voirie

ENJEUX IDENTIFIES POUR CETTE THEMATIQUE

- Enjeux majeurs : la cohésion territoriale, le dynamisme économique, la logistique de distribution de la production agricole en circuit court.
- Coordonner, créer, améliorer et optimiser l'offre de déplacement internes au territoire pour tous types de publics
- Coordonner et mailler les services et les politiques sur le territoire, affiner la connaissance des besoins de mobilités, selon les types de déplacements et de publics
- Développer les modes de transport alternatifs, et optimiser l'organisation des services de mobilité : organisation et maillage du territoire en termes de TAD ; mobilité douce, aires de covoiturage
- Poursuivre le développement des lignes internes au territoire qui permette ensuite de relier les pôles principaux (Mende, Alès, Millau), en travaillant notamment sur le rabattement sur ces lignes
- Déployer la mobilité inversée : services ambulants vers les bourgs, (type cinéco, pétamobil, avicenne ...), tiers lieux et possibilités de télétravail dans les centres plus urbains du territoire

- Sur l'économie circulaire :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources locales reconnues : bois, laine, pierres sèches ... produits agricoles bruts ou transformés • Nombreux marchés de producteurs et boutiques paysannes ou de producteurs • Filières en cours de création / constitution • Initiatives citoyennes et/ou publiques sur le recyclage, ressourcerie ... • Des équipements : 6 déchetteries, 3 centres d'inertes autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources locales parcellaires • Marchés de producteurs essentiellement sur la période estivale • Boutiques uniquement dans les bourgs centre • Pas d'outils de planification
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de recherche (gemmaison/tanin...) • Expérimentations « circuits courts dans la restauration » • Outil collectif départemental « agrilocal » • Animation foncière et identification de parcelles / Installation de nouveaux maraîchers • Améliorer les espaces « gros volumes » dans les déchetteries • Projet Alimentaire Territorial à l'échelle départementale • Formation des élus sur ces notions • Communiquer sur l'existant pour favoriser la mise en réseau • Eco hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu ou pas d'investisseurs ; quels portages économiques ? • Blocage du foncier • Déclinaison territoriale / maillage du PAT
ENJEUX IDENTIFIES POUR CETTE THEMATIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets • Tendre vers une excellence environnementale dans tous les domaines d'activités 	

(économique, touristique, agricole, etc...)

- Impliquer tous les acteurs : publics et privés, individus et entreprises
- Rendre plus performante la chaîne logistique de distribution des produits agricoles
- Valoriser les circuits courts alimentaires
- Développer le potentiel économique des filières qui font la force du territoire : transformation des ressources naturelles, les produits locaux (comme les AOP...)
- Permettre l'accès à des produits/services à un coût modeste, par des activités solidaires notamment

- Sur la transition énergétique et le climat :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire d'une qualité environnementale et paysagère reconnue • Le parc national des Cévennes garant de la préservation de la biodiversité • Un réseau de sites Natura 2000 bien développé • Des ressources à valoriser pour la production d'énergies renouvelables (bois énergie) • Des initiatives déjà engagées (réseau de chaleur) • Des structures d'accompagnement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics ou privés (Lozère Energie) • Des acteurs de l'éducation à l'environnement organisés en réseau (REEL 48) • Le programme d'intérêt général « Habiter Mieux » (rénovation énergétique) à l'échelle départementale • L'engagement des collectivités à travers la charte du Parc national des Cévennes pour réduire l'empreinte écologie du territoire par la modernisation de son éclairage public, l'utilisation de techniques de construction durables (pierre sèche), le développement de l'écotourisme.... • Des centres bourgs en transition : 6 contrats bourgs centres en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Des centres bourgs : déclinaison et mise en œuvre « lente » ou peu opérante • Des énergies renouvelables peu développées • Des ressources naturelles pas assez valorisées (bois notamment) • Des ressources en eau limitée en période estivale • Pas de dispositifs locaux type OPAH • Mauvaise connaissance des dispositifs d'aides • Pas de diagnostic global du bâti public
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La conciliation d'un développement économique et le respect de l'environnement • Le développement des circuits courts et le renforcement de l'économie circulaire • Réserve Internationale de Ciel étoilé • Le développement de plans de la qualité énergétique (ex. du collège du Collet) • Développement d'une connaissance partagée (diag énergétique territorial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réglementation restrictive qui conduit à un territoire « sous cloche » • Coûts croissants de l'énergie qui augmentent la précarité énergétique
ENJEUX IDENTIFIES POUR CETTE THEMATIQUE	

- Soutenir le développement des énergies renouvelables et notamment le solaire et le bois (chaudières collectives) sur le territoire (privés, entreprises touristiques, zones d'activités, bâtiments publics)
- Réduire la consommation d'énergie : dans les bâtiments publics et aider les propriétaires privés à diminuer la consommation énergétique
- Réduire les déchets
- Tendre vers une excellence environnementale dans tous les domaines d'activités (économique, touristique, agricole, etc...)
- Réduire la production de GES, voire valoriser le stockage du CO2
- Réduire la consommation et le coût de la dépense énergétique

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Les signataires du protocole d'engagement peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

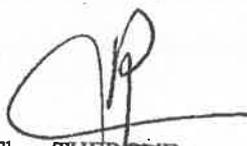
Fait à Mende , le 9 juillet 2021

La préfète



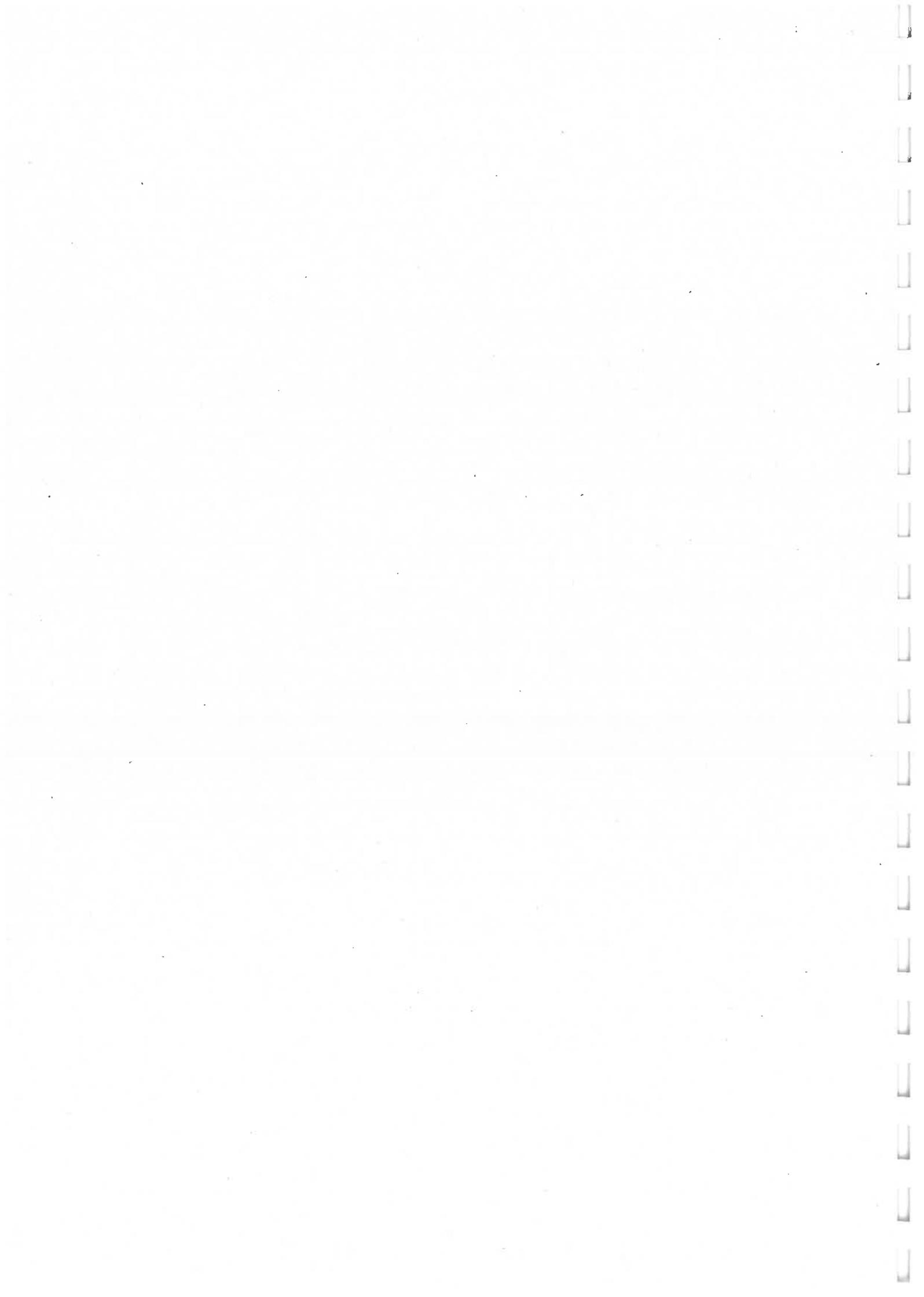
Valérie HATSCH

La présidente du Pôle d'équilibre territorial et rural Sud
Lozère



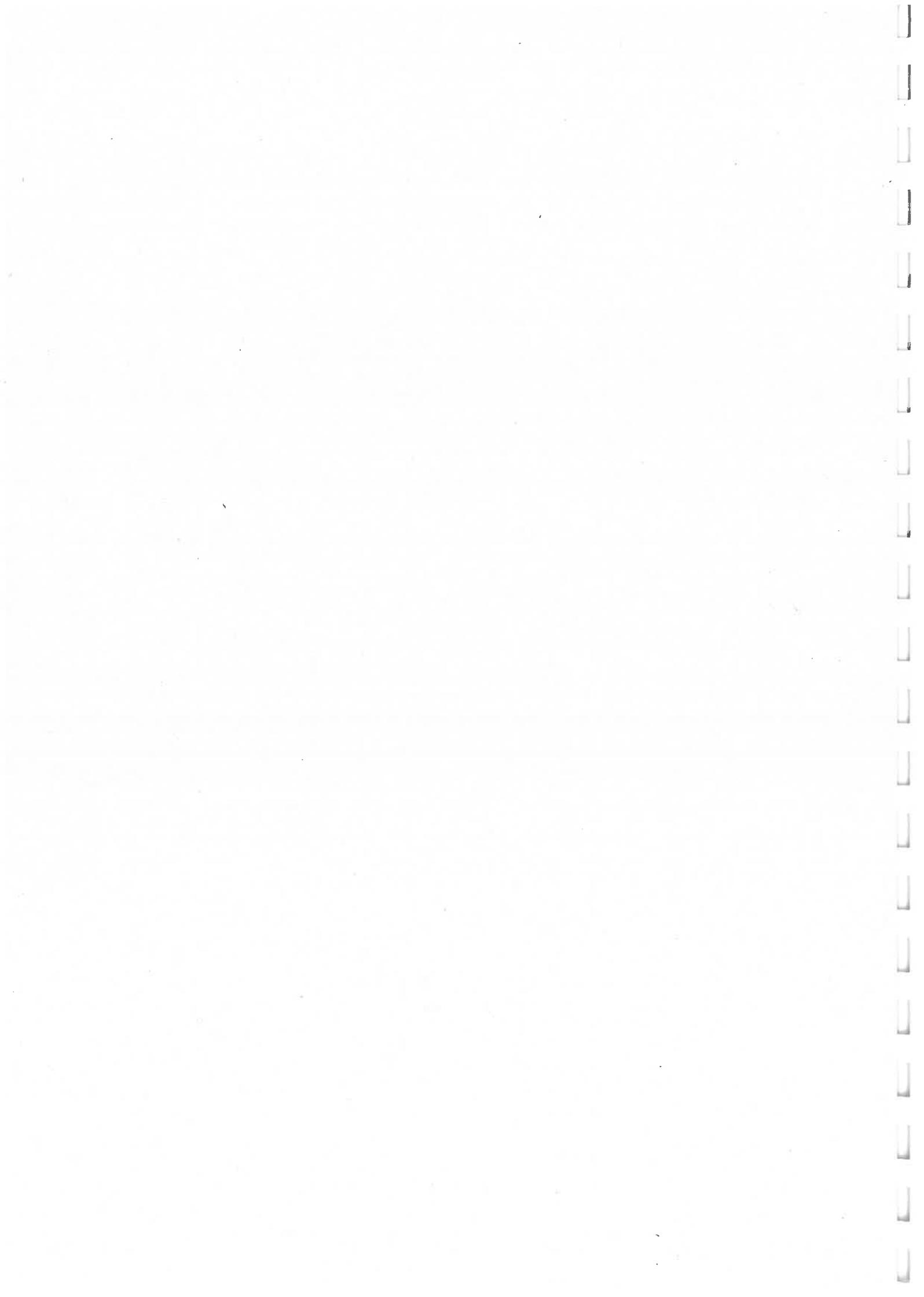
Flore THEROND





ANNEXE 6

Maquette 2021



Localisation	Descriptif sommaire	Maire d'ouvrage	Budget de l'action	financement ETAT					
				Acquis	FNADT tourisme France Relance	Fonds plan de relance			
			HT	DETR	dotation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales 2021	DSL			
1) Adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant le Sud Lozère dans la transition écologique									
1- Améliorer la performance énergétique									
Florac Trois Rivières	acquisition de véhicules électriques	commune	36 575,00 €		21 945,00 €				
Gorges du Tarn Causses	rédaction de la toiture de l'ancienne école de Prades	commune	65 759,00 €	28 339,09 €					
Hures la Parade	installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie	commune	20 058,00 €		10 029,00 €				
Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	rédaction de toitures logements et bâtiments communaux	commune	63 000,00 €	37 800,00 €					
Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	rénovation thermique de la maison du Mont Lozère	commune	109 900,00 €			65 940,00 €			
St Privat de Vallongue	réhabilitation de 3 logements dans l'ancienne poste : rénovation thermique et installation d'une chaudière à bois	commune	169 054,00 €			62 890,00 €			
St Croix Vallée Française PnC	rénovation thermique maison « Pont Raxaigers »	commune	52 611,13 €	22 096,67 €					500 000,00 €
La Malène	diminution de la pollution nocturne – rénovation éclairage public	EP PNC	1 000 000,00 €						7 700,00 €
	Achat véhicule électrique	Le fournil Malenais	22 350,00 €						
2- favoriser une mobilité durable et inclusive									
voie verte des Cévennes	mise en sécurité de 4 ouvrages d'art	syndicat mixte ligne verte	142 720,00 €	85 632,00 €					726 000,00 €
voie verte des Cévennes	résorption de 3 secteurs de discontinuité sur la voie verte	syndicat mixte ligne verte	1 815 000,00 €						
3 – favoriser l'économie circulaire									
Florac Trois Rivières	extension des garages – locaux techniques	SICTOM des bassins du Haut Tarn	243 000,00 €	145 800,00 €					
CC des Cévennes au Mont Lozère	acquisition camion-benne	communauté de communes	148 216,92 €	74 108,46 €					
CC Gorges Causses Cévennes	schéma biodéchets et gestion collective de proximité	SICTOM des bassins du Haut Tarn	18 850,00 €						13 185,00 €
CC Gorges Causses Cévennes	création d'un système de gestion numérique de la collecte des déchets relié à une application mobile métier	SICTOM des bassins du Haut Tarn	19 070,00 €						17 188,00 €
PETR Sud Lozère	- création du tiers-lieu La Pompe à Florac Trois Rivières dans l'ancien hôtel de la Poste - installation d'une recycle'rie à Moissac Vallée Française	Foncière solidaire Villages Vivants							1 700 000,00 €
2) Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée									
4 – soutenir le tourisme durable									
Florac Trois Rivières	déplacement et aménagement de l'aire d'accueil des camping-cars	commune	53 139,77 €	26 569,88 €					
Meyrueis	aménagement d'une aire de service pour camping-cars	commune	14 452,00 €	8 671,20 €					
Bassurels	Gîte Aire de Côte – Préserver le patrimoine et rénover une installation touristique	EP PNC	300 000,00 €						250 000,00 €
	Table d'hôtes – action économie d'énergie								400,00 €
Barre des Cévennes	Tremplin tourisme durable – lutte contre le gaspillage alimentaire et économie d'énergie et d'eau	Ent. Le GO Ann	11 549,00 €						7 909,00 €
5 – favoriser les circuits courts									
Bassurels	amélioration de la desserte externe du massif forestier d'Aire de Côte	commune	43 494,21 €	26 096,53 €					145 000,00 €
PnC	implantations de haies pour pollinisateurs	EP PNC	590 000,00 €						5 100,00 €
Florac Trois Rivières	création de jardins partagés (acquisition, mise en exploitation, gestion...)	Association Quoi de 9	15 886,00 €						8 000,00 €
Florac Trois Rivières	action de lutte contre le gaspillage alimentaire et options de valorisation dans la restauration collective	commune	21 660,00 €						15 000,00 €
Vèbron	construction d'un fournil associatif	association du pain pour demain	73 331,00 €						
6 – encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services									
Le Collet de Béze	rèaménagement de l'aile ouest de la maison de retraite	commune	240 000,00 €	144 000,00 €					
Florac Trois Rivières	conception d'un pumtrack et d'un espace fitness parc Paul Arnal	commune	120 000,00 €	36 000,00 €					
Florac Trois Rivières	réhabilitation des réseaux d'assainissement à Florac	communauté de communes GCC	200 000,00 €						100 000,00 €
Cassagnas	réhabilitation de l'assainissement collectif du bourg	communauté de communes GCC	568 000,00 €	159 040,00 €					
Cassagnas	création de la station d'épuration	communauté de communes GCC	190 000,00 €						95 000,00 €
Cassagnas	création d'un réseau d'assainissement	communauté de communes GCC	300 000,00 €						150 000,00 €
CC Gorges Causses Cévennes	acquisition de matériel pour le service eau – assainissement	communauté de communes GCC	55 000,00 €	33 000,00 €					
Causse Méjean	renouvellement des canalisations d'eau potable du Causse Méjean	communauté de communes GCC	150 000,00 €						45 000,00 €
Can de l'hospitalet	protection captage d'eau potable de Baquarresse	SIAEP	76 882,85 €	14 796,00 €					
Can de l'hospitalet	extension réseau AEP vers la Mazilhou depuis la Borie	SIAEP	141 800,00 €	42 540,00 €					
Meyrueis	renouvellement des canalisations d'eau potable du bourg de Meyrueis	communauté de communes GCC	1 500 000,00 €						45 000,00 €
Molezon	traitement par UV au bassin de Téralac	commune	16 281,00 €	6 512,40 €					
Le Pompidou	extension et surpression Abeuradou (AEP)	commune	75 000,00 €	30 000,00 €					
Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	aménagement de l'étage du centre de secours	commune	13 782,85 €	8 269,80 €					
St Martin de Lansuscle	AEP – sécurisation et interconnexion captage Gout et réservoir St Martin	commune	363 000,00 €	72 600,00 €					
St Martin de Lansuscle	rédaction et mise aux normes sécurité incendie bâtiment scolaire	commune	28 000,00 €	16 800,00 €					
Hures la Parade	centre scientifique et éco-touristique autour du cheval de Przewalski et de son éco-système	SASU TAKH DEVELOPPEMENT de l'économie sociale et solidaire	2 521 665,00 €				150 000,00 €		
Florac Trois Rivières	extension et diversification de la confection textile	Atelier Turfery	1 900 000,00 €						400 000,00 €
Meyrueis	Robotisation de la chaîne de production (utilisation du numérique dans la production)	Ent. Lozérienne de plastique	545 000,00 €						185 200,00 €
Moissac Vallée Française	Robotisation de la chaîne de production (utilisation du numérique dans la production)	La fromagerie des Cévennes	170 000,00 €						68 070,00 €
Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	refonte site internet, création d'un portail entrance, famille, dématérialisation du parashour, module réservation de salle, création site internet, formation des agents, mise en conformité RGPD	commune	12 856,00 €						11 160,00 €
Bassurels	numérisation Etat civil, diagnostic dématérialisation et formation des agents	commune	2 875,00 €						2 875,00 €
Cans et Cévennes	Borne hot spot au camping municipal (réservation et gestion des demandes clientèle)	commune	4 428,00 €						3 334,00 €
La Malène	formation des agents, accompagnement à la gestion des données numériques et sécurité informatique	commune	2 188,00 €						2 188,00 €
Ventalon en Cévennes	numériques et sécurité informatique	commune	870,00 €						870,00 €
3) Agir pour un développement équilibré et solidaire qui favorise et conforte le vivre ensemble									
7 – renforcer la centralité des bourgs et les aménager pour les rendre accessibles à tous									
Barre des Cévennes	sécurisation accès école	commune	13 922,00 €	8 353,20 €					
Bédoues-Cocurès	aménagement d'une aire de jeux	commune	8 673,80 €	3 556,26 €					
Le Collet de Dèze	rénovation de l'ancienne trésorerie	commune	35 963,00 €			21 577,00 €			
Gabrac	Réhabilitation de la maquette St Jean : partie logements	commune	270 087,00 €	60 000,00 €					
La Malène	restauration BIT et création WC publics PMR	communautés de communes GCC	100 000,00 €	45 000,00 €					
Gorges du Tarn Causses	aménagement de la cour de l'école de Ste Émilie	commune	40 013,98 €	14 805,17 €					
La Malène	réalisation WC publics PMR (entrée nord)	commune	28 400,00 €	17 040,00 €					
Meyrueis	restauration intérieure de l'église St Pierre – tranche 1	commune	160 000,00 €	68 000,00 €					
Moissac Vallée Française	création d'une bibliothèque à St Roman de Toussac	commune	188 250,84 €	94 125,42 €					
Molezon	acquisition et réhabilitation d'un logement (maison Clèveu)	commune	187 507,50 €	112 504,50 €					
Le Pompidou	église : traitement infiltrations d'eau, étanchéité et reprise du clocher	commune	64 940,68 €	19 482,20 €					
St Germain de Calberte	accessibilité de bâtiments communaux	commune	37 002,50 €	22 201,50 €					
St Germain de Calberte	accessibilité PMR sanitaires Serre de la Can	commune	37 129,22 €	22 277,53 €					

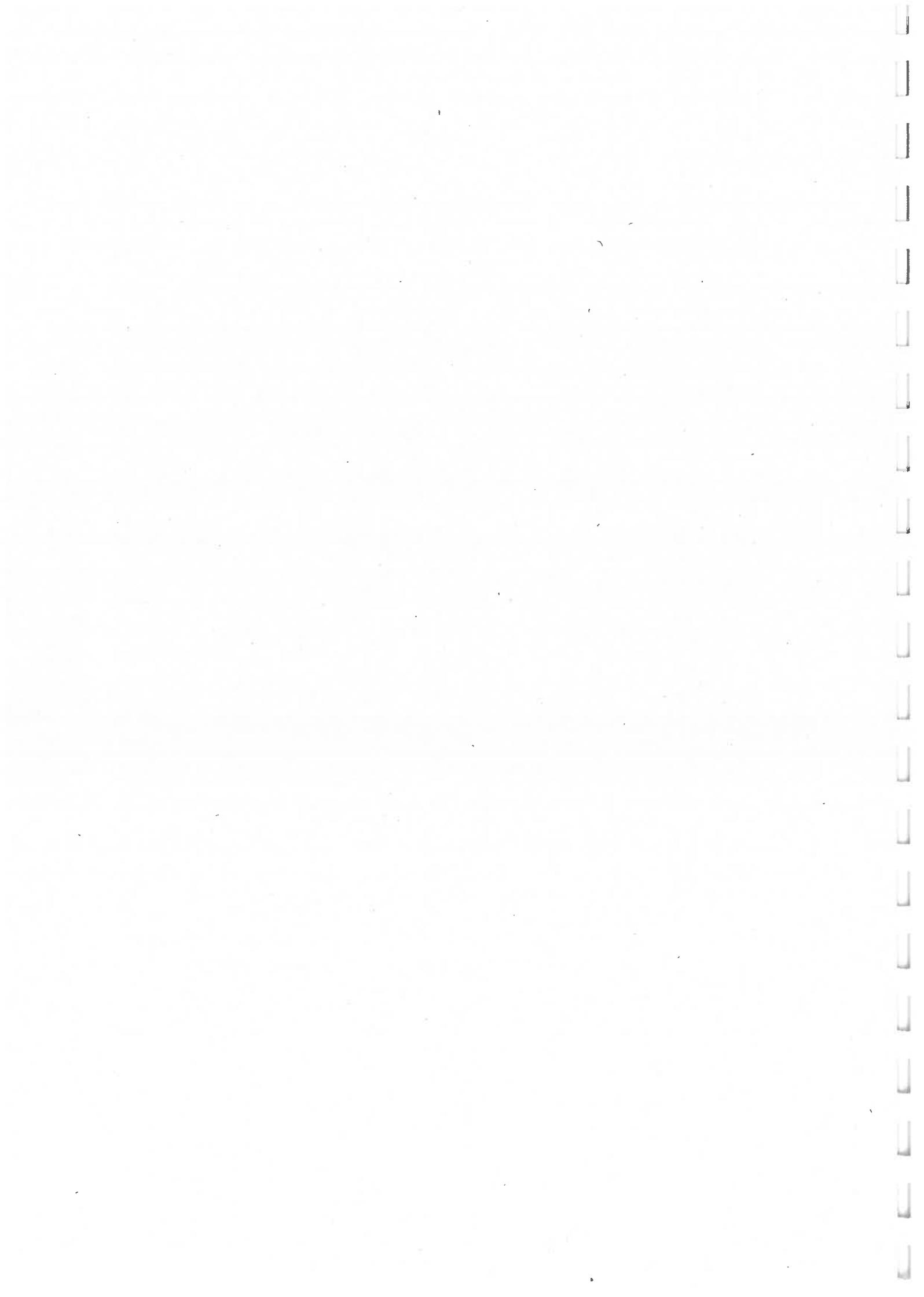
St Martin de Boubaux	rénovation d'un logement	commune	57 691,57 €	20 000,00 €				
St Privat de Vailiongue	Aménagement de la place de la Combe	commune	48 651,00 €	8 372,84 €				
Ventalon en Cévennes	réhabilitation d'un local pour création d'un commerce de proximité	commune	15 098,59 €	6 039,44 €				
Vialas	réhabilitation de la salle communale – Maison du temps libre	commune	280 515,38 €	140 257,69 €				
Barre des Cévennes	rénovation habitat partagé au Bramadou	EP PNC	850 000,00 €					700 000,00 €
Florac Trois Rivières	réaménagement du siège du PNC	EP PNC	200 000,00 €					160 000,00 €
8 – faire du sud Lozère un territoire d'innovation et d'expérimentation								

OPÉRATIONS NON TERRITORIALISÉES

1) Adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant le Sud Lozère dans la transition écologique								
1- Améliorer la performance énergétique								
Départementale	Installation de bornes de recharge véhicules électriques	SDEE 48	430 000,00 €					430 000,00 €
2- favoriser une mobilité durable et inclusive								
Départementale	solutions innovantes de mobilité pour les demandeurs d'emploi (mise à disposition de véhicules, réparation, co-voiturage, frais de déplacement)	ALOES						62 875,00 €
3 – favoriser l'économie circulaire								
Départementale	mise en conformité RGPD, formation des agents et installation d'un logiciel de suivi des interventions en matière d'éclairage public, de gestion de l'eau et des déchets interphasé avec le SIG et une application mobile de signalements usagers	SDEE 48	42 910,00 €					42 879,00 €
4 – soutenir le tourisme durable								
2) Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée								
5 – favoriser les circuits courts								
	reboisement des forêts communales (310 ha)	ONF	1 220 000,00 €					1 220 000,00 €
	opération « plantons des haies »	12 GAEC	55 000,00 €					55 000,00 €
	production, transformation, distribution : marchés solidaires	Secours populaire	43 281,00 €					25 000,00 €
	convention restauration collective et cantines scolaires, alimentation bio et locale	conseil départemental						100 000,00 €
	plan protéines végétales (relocalisation production)	exploitants agricoles						2 075 865,00 €
6 – encourager l'accueil et le développement d'activités économiques et de services								
	création d'un portail téléservices à la MDPH Lozère	conseil départemental	27 639,00 €					27 639,00 €
	aménagement de la maison départementale des sports à Mende	conseil départemental	1 292 000,00 €					1 033 600,00 €
	plan fabrique des territoires – Inclusion numérique : émergence de tiers lieux sur 3 ans	Lozère développement						150 000,00 €
	numérisation du commerce et des paiements	97 PME-TPE						44 000,00 €
7 – renforcer la centralité des bourgs et les aménager pour les rendre accessibles à tous								
3) Agir pour un développement équilibré et solidaire qui favorise et conforte le vivre ensemble								
8 – faire du sud Lozère un territoire d'innovation et d'expérimentation								
Départementale	lutte contre les aléas climatiques	exploitants agricoles						28 000,00 €

ANNEXE 7

**Délibérations des communautés de communes, du
conseil syndical**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance ordinaire du 06 décembre 2021

Nbre de membres :
En exercice : 28
Présents : 24
Votants: 27

L'an deux mille vingt-et-un et le six décembre à 14 h 00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel REYDON

Présents : Pierre BONNET, Jean-Max ANDRE, Serge ANDRE, Gilles BALLAND, Daniel BARBERIO, Alain BARBUSSE, Michel BRAME, Michèle BUISSON, David FLAYOL, Philippe FLAYOL, Christian FOUQUART, Jean HANNART, Chantal HUC, Jean-Michel LACOMBE, Alain LOUCHE, Pascal MARCHELIDON, Frédéric PANTEL, Pierre PLAGNES, David RAYDON, Michel REYDON, Christian ROUX, Marc SOUSTELLE, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON

Procurations : André DELEUZE, François FOLCHER, Stéphan MAURIN

Date de convocation : 26/11/2021

A été nommé secrétaire : Monsieur Frédéric PANTEL

Pour:27 - Contre:0 - Abstention:0

Délibération N°DE 2021_177

Objet : Contrat de ruralité de relance et de transition écologique Sud Lozère (C2RTE)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5741-1 et suivants

Vu la circulaire n° 6231/SG - NOR : PRMX2032558C du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique

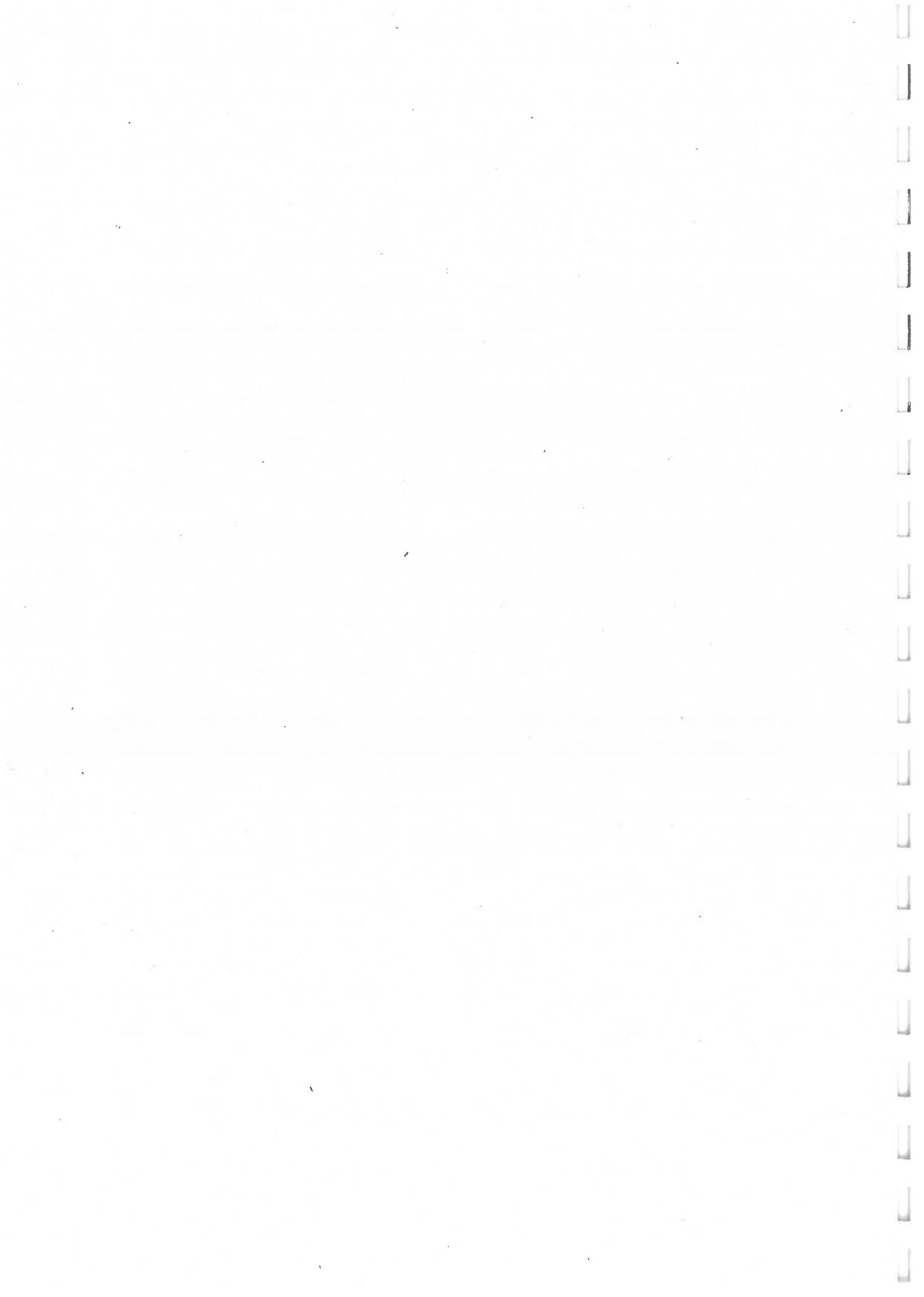
Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales qui le souhaitent de signer un nouveau type de contrat : le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance. Si cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de recenser les aides déjà accordées ainsi que les axes d'action et les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir. Il porte sur la période contractuelle 2021-2026 et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Contrat Territorial Occitanie, Contrat Territorial Lozère, programmes européens...), le C2RTE ayant vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités.

Le C2RTE Sud Lozère est conclu à l'échelle du PETR Sud Lozère composé des 2 Communautés de Communes :

- des Cévennes au Mont Lozère
- Gorges Causses Cévennes

Sur la base des travaux déjà engagés sur le projet de territoire et la prospective 2040, des ateliers thématiques ont été réalisés en collaboration avec les services de l'État et les acteurs du territoire afin de

RF Sous préfecture de Florac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2021 048-200069136-20211206-DE_2021_177-DE



prendre en compte la réalité locale et de corroborer les éléments de diagnostic déjà existants. Le C2RTE Sud Lozère est ainsi structuré autour de 3 grandes orientations :

1. Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique
2. Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée
3. Agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire favorisant et confortant le vivre ensemble

Le C2RTE vient ainsi réaffirmer les nombreuses missions et actions entreprises par le PETR Sud Lozère et les collectivités pour assurer la transition écologique de son territoire.

Vu le protocole d'engagement signé le 9 juillet 2021 entre l'État et le PETR

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

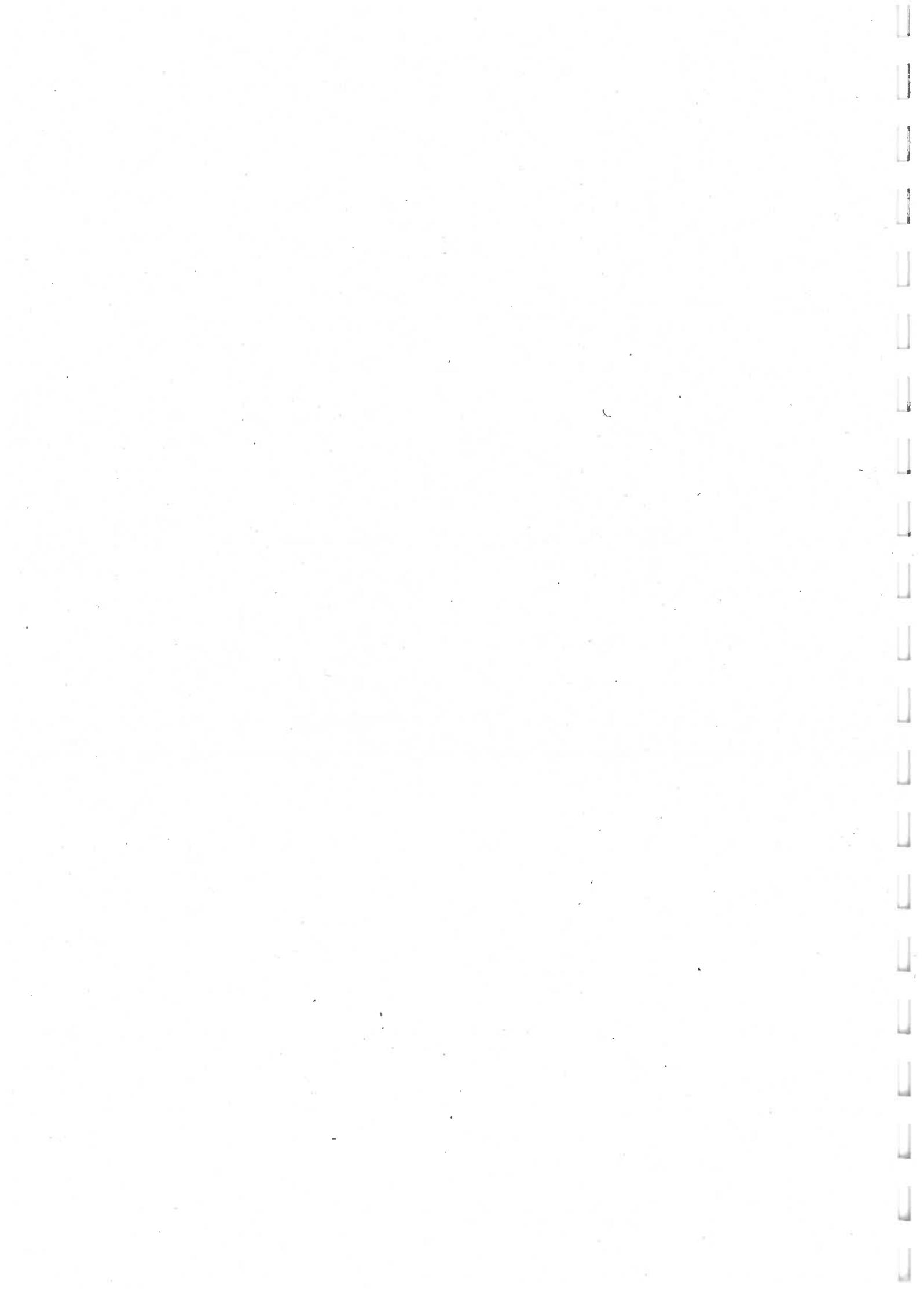
- **APPROUVE** le projet de contrat ;
- **APPROUVE** la liste des fiches mesures du plan d'action ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique et tout document annexé dès finalisation dudit contrat.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2021
et publié ou notifié le 10/12/2021

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Michel REYDON



RF Sous-préfecture de Florac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2021 048-200089136-20211206-DE_2021_177-DE





République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 09 décembre 2021 à 18 heures

Date de Convocation 02 décembre 2021

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt et un et le 09 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Michaël BIANCARDINI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gérard MOURGUES, Gérard PÉDRINI, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI,</p> <p>Représentés : François ROUYEYROL A Henri COUDERC,</p> <p>Excusés : François ROUYEYROL, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jacklyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 27	
Votants : 28	
Pour : 28	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MOURGUES

DELIB-2021-204 - APPROBATION DU CONTRAT DE RURALITÉ DE RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (C2RTE)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil n°DELIB-2016-117 du 3 septembre relative à la signature d'un contrat de ruralité destiné à coordonner les moyens financiers et à prévoir l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale,

CONSIDÉRANT que ce Contrat de Ruralité a été conclu entre l'État, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et les établissements publics de coopération intercommunale, pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours,

CONSIDÉRANT le bilan positif de cette mesure intégratrice qui permet aux territoires signataires de financer de manière prioritaire leurs projets structurants en lien avec les financements de droit commun (volets territoriaux des contrats de plan État-Région, Dotation d'équipement des territoires ruraux, dotations, aides spécifiques) et la volonté de l'État de reconduire ce nouveau mode de collaboration avec les collectivités territoriales, pour la période 2021-2026,

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

ID : 048-200069151-20211209-DELIB_2021_204-DE

CONSIDÉRANT que le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition écologique (C2RTE) est ainsi élaboré sur la base d'un accompagnement de chaque territoire en vue de décliner avant fin 2021, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État,

CONSIDÉRANT la démarche initiée dans ce cadre par Madame la Préfète au printemps 2021, animée par le PETR Sud Lozère en lien avec les communautés de communes Gorges Causses Cévennes et Cévennes au Mont Lozère, qui s'est poursuivie en lien avec les services de l'État pour traduire l'ambition d'élaborer un projet de territoire dont la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale et qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance,

CONSIDÉRANT le Protocole d'engagement signé par le PETR le 9 juillet 2021 et l'avis conforme du CoPil C2RTE, réuni le 9 novembre 2021 à Florac-Trois-Rivières,

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par le PETR avec les EPCI du territoire selon les orientations suivantes :

- Poursuivre l'adaptation du territoire à la transition écologique ;
- Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales avec une gouvernance partagée ;
- Agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire qui favorise et conforte le vivre ensemble.

Déclinées en 8 axes traduits en fiches mesures s'y rapportant : Énergies, Mobilités, Tourisme, Circuits courts, Économie, services, bourgs-centres, Innovation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de Contrat territorial de ruralité, de relance et de transition écologique Sud-Lozère 2021-2026 et les fiches mesures s'y rapportant,

AFFIRME sa volonté d'adhérer à ce mode de collaboration avec les collectivités territoriales,

DÉCIDE d'inscrire les actions et projets structurants de la Communauté de communes dans le cadre de ce contrat pour la période considérée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat avec les partenaires État, PETR Sud Lozère et Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout autre acte utiles nécessaires à la mise en œuvre du C2RTE.

**Le Président,
Henri COUDERC**





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

SÉANCE du 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt, le 14 Décembre, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, rue Sipple Sert, sous la présidence de Madame Flore THEROND.

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 11
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 11
Contre :
Absentions :
Pour : 11
Nul :

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Flore THEROND, Daniel BARBERIO, Michel BONNET, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Chantal HUC, René JEANJEAN, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON

Les suppléants : Michèle BUISSON, Marie-Thérèse CHAPELLE, David FLAYOL, Sébastien MOREAU, Gérard PEDRINI.

EXCUSES :

Les titulaires : Henri COUDERC, Sylvette HUGUET

Les suppléants : Philippe FLAYOL

Equipe : Sandrine MARMEYS

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE SUD LOZERE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5741-1 et suivants,

Vu la circulaire n° 6231/SG - NOR : PRMX2032558C du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu le protocole d'engagement signé le 9 juillet 2021 entre l'État et le PETR, Considérant la délibération de la CC Gorges Causses Cévennes n°2021-204 en date du 9 décembre 2021,

Considérant la délibération de la CC Cévennes Mont Lozère n°2021-177 en date du 6 décembre 2021

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales de signer un nouveau type de contrat : le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Si cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de recenser les aides déjà accordées ainsi que les axes d'action et les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir. Il porte sur la période contractuelle 2021-2026 et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Contrat Territorial Occitanie, Contrat Territorial Lozère, programmes européens...), le C2RTE ayant vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités. Le C2RTE Sud Lozère est conclu à l'échelle du PETR Sud Lozère composé des 2 Communautés de Communes :

- des Cévennes au Mont Lozère
- Gorges Causses Cévennes

Sur la base des travaux déjà engagés sur le projet de territoire et la prospective 2040, des ateliers thématiques ont été réalisés en collaboration avec les services de l'Etat et les acteurs du afin de prendre en compte la réalité locale et de corroborer les éléments de diagnostic déjà existants. Le C2RTE Sud Lozère est ainsi structuré autour de 3 grandes orientations :

2021-28

Date de convocation

3/12/2021

Date d'affichage

3/12/2021

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le**

Et publication du

1. Poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique en inscrivant durablement le territoire dans la transition écologique
2. Développer une économie durable qui s'appuie sur les ressources locales et sur une gouvernance partagée
3. Agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire favorisant et confortant le vivre ensemble

Le C2RTE vient ainsi réaffirmer les nombreuses missions et actions entreprises par le PETR Sud Lozère et les collectivités pour assurer la transition écologique de son territoire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

APPROUVE le projet de contrat ;

APPROUVE la liste des fiches mesures du plan d'action ;

AUTORISE la présidente à signer le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique et tout document annexé dès finalisation dudit contrat.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,
La présidente, Flore THEROND

